



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS)

Document de recherche 2026/047

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Mise à jour des renseignements sur les prises et les relevés relatifs au stock de morue franche de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) jusqu'en 2025

Wheeland, L., Munro, H., Novaczek, E., Rideout, R.M. et Trueman, S.

Pêches et Océans Canada
Direction des sciences
C.P. 5667
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1

Avant-propos

La présente série documente les fondements scientifiques des évaluations des ressources et des écosystèmes aquatiques du Canada. Elle traite des problèmes courants selon les échéanciers dictés. Les documents qu'elle contient ne doivent pas être considérés comme des énoncés définitifs sur les sujets traités, mais plutôt comme des rapports d'étape sur les études en cours.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien des avis scientifiques
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
DFO.CSAS-SCAS.MPO@dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/DFO.CSAS-SCAS.MPO@dfo-mpo.gc.ca)



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)

ISSN 2292-4272

ISBN 978-0-662-40743-0 N° cat. Fs70-5/2026-047F-PDF

La présente publication doit être citée comme suit :

Wheeland, L., Munro, H., Novaczek, E., Rideout, R.M. et Trueman, S. 2026. Mise à jour des renseignements sur les prises et les relevés relatifs au stock de morue franche de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) jusqu'en 2025. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2026/047. iv + 63 p.

Also available in English :

Wheeland, L., Munro, H., Novaczek, E., Rideout, R.M., and Trueman, S. 2026. Update on Catch and Survey Information for Atlantic Cod in Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) Subdivision 3Ps to 2025. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2026/047. iv + 59 p.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iv
INTRODUCTION	1
PÊCHE.....	1
ESTIMATION DES PRISES DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE	2
PRISES SELON L'ÂGE.....	2
Estimation du nombre de prises selon l'âge	2
Prises selon l'âge en 2024	3
Taille selon l'âge	4
JOURNAUX DE BORD	4
RELEVÉS PAR NAVIRE DE RECHERCHE (NR)	5
RELEVÉ PAR NR EN 2025.....	6
BIOMASSE ET ABONDANCE	6
CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES.....	7
Longueur et âge	7
Répartition	7
Condition	7
Maturité	8
Taille selon l'âge	8
RÉGIME ALIMENTAIRE	8
POIDS DU STOCK.....	9
CONCLUSIONS.....	10
REMERCIEMENTS	10
RÉFÉRENCES CITÉES	11
TABLEAUX	13
FIGURES	22

RÉSUMÉ

L'état du stock de morues dans la sous-division 3Ps de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) a fait l'objet d'une évaluation lors d'une réunion régionale d'examen par les pairs de Pêches et Océans Canada (MPO) qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2025. Le stock est évalué au moyen d'un examen des informations provenant des relevés par navire de recherche, des données de marquage et des données des pêches sentinelles et commerciales, et l'état du stock est déterminé à l'aide d'un modèle d'évaluation état-espace adapté. Le présent document fournit des renseignements sur les navires de capture et de recherche pris en compte lors de l'évaluation. Les écarts dans l'échantillonnage de longueur et d'âge provenant de la pêche commerciale continuent d'accroître l'incertitude dans l'estimation et l'interprétation des prises selon l'âge. Nous continuons d'observer très peu de poissons plus âgés dans les relevés et dans la pêche. Les indices dérivés des relevés par navire de recherche indiquent que le stock demeure à un niveau faible, malgré les récentes améliorations de la condition des poissons et un nombre de recrues supérieur à la moyenne observé lors des relevés récents. Il y a eu un changement significatif dans la répartition de la morue franche (*Gadus morhua*) au moment du relevé du navire de recherche : il y a peu d'individus dans les zones extracôtières, une grande proportion du stock étant observée dans les zones côtières au moment du relevé depuis 2022. Ces morues côtières sont généralement plus petites et ont des taux de croissance plus lents et un potentiel de croissance plus faible. Comme une plus grande proportion du stock est composée de poissons à croissance lente, le potentiel de croissance du stock lui-même est limité.

Ce document appuie les conclusions et les conseils présentés dans l'avis scientifique sur la pêche, et devrait être considéré parallèlement aux autres documents produits lors de cette réunion.

INTRODUCTION

Le présent document fournit un compte rendu détaillé des renseignements sur les captures, les relevés, le marquage et la télémétrie présentés lors de l'évaluation de 2025 du stock de morues franches (*Gadus morhua*) dans la sous-division 3Ps de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), qui située au large de la côte sud de Terre-Neuve, au Canada (Figure 1).

Le territoire français d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve également à l'intérieur des limites de la sous-division 3Ps de l'OPANO, et seuls le Canada et la France pêchent dans cette région depuis l'extension de la juridiction de chaque pays à 200 milles à la fin des années 1970. Le stock est géré conjointement par le Canada et la France au moyen d'ententes officielles. Les données provenant des pêches commerciales et sentinelles ainsi que des relevés par navire de recherche (NR) menés par Pêches et Océans Canada (MPO) sont intégrées à d'autres données dans un modèle état-espace structuré par âge pour l'évaluation de ce stock (HYBRID; Varkey *et al.* 2022). Un modèle complémentaire d'évaluation état-espace (SAM; Champagnat *et al.* 2024) est également examiné dans cette évaluation. L'état du stock est déterminé à partir de la sortie du modèle HYBRID. Ce document appuie les conclusions et les conseils présentés dans l'avis scientifique sur la pêche, et devrait être considéré parallèlement aux autres documents produits lors de cette réunion.

PÊCHE

Une description de l'historique de la pêche pour ce stock se trouve dans Ings *et al.* 2023. De 1959 à 1970, les débarquements étaient proches de 60 000 t (Figure 2). La réglementation sur le total autorisé des captures (TAC) a débuté en 1973 avec un TAC initial de 70 500 t, qui a rapidement été réduit à environ 30 000 à 40 000 t durant les années 1980 et au début des années 1990, jusqu'à ce qu'un moratoire sur toute pêche dirigée soit déclaré d'août 1993 à la fin de 1996. La pêche a rouvert en 1997 avec un TAC de 10 000 t, passant à 30 000 t en 1999 avant d'être réduit à 15 000 t en 2001. Les TAC sont restés proches de ce niveau jusqu'en 2017, date à laquelle ils ont de nouveau été réduits. Depuis 2021, le TAC pour cette pêche est de moins de 2 000 t (Tableau 1) (Figure 2).

Aux termes de l'accord entre le Canada et la France de 1994, les parts canadienne et française du TAC sont respectivement de 84,4 % et 15,6 %. Depuis 2000, des TAC ont été établis pour les saisons débutant le 1^{er} avril et se terminant le 31 mars de l'année suivante, bien que les valeurs des prises rapportées ici et utilisées dans le modèle d'évaluation soient basées sur l'année civile.

Un [plan de rétablissement](#) pour ce stock a été adopté en 2024 et comprend une procédure de gestion (PG) qui éclaire les négociations visant l'établissement du TAC pour ce stock. En vertu de cette PG, le niveau maximal de mortalité par pêche demeure à un niveau fixe, tandis que le stock de morues de la sous-division 3Ps se trouve dans la zone critique. Cependant, le plan de rétablissement note que, compte tenu de l'état actuel du stock, de la faible productivité et des sources d'incertitude, le niveau de TAC établi pendant la période de mise en œuvre du plan de rétablissement peut être inférieur à des fins de conservation au TAC maximal recommandé déterminé par la PG. Dans le calcul de la PG, la mortalité par pêche aux âges entièrement sélectionnés (9 ans et plus) est établie à 0,065 et diminue avec l'âge en fonction de la sélectivité moyenne de 2019 à 2021 estimée pour ce stock, telle qu'elle a été mise à l'essai dans le cadre de simulation de rétablissement (MPO 2023).

Depuis 1997, la majeure partie du TAC a été débarquée par des Canadiens pêchant aux engins fixes dans les zones côtières (Tableau 2, Tableau 3, Tableau 4) (par zones côtières, on entend généralement les zones unitaires 3Psa, 3Psb et 3Psc; voir la Figure 1). Le reste des prises a été effectué principalement dans les zones extracôtières par la flotte de pêche aux engins mobiles, c'est-à-dire dans les zones unitaires 3Psd, 3Pse, 3Psf, 3Psg et 3Psh. La plupart des prises récentes proviennent de la zone unitaire 3Psc (baie Placentia) (Figure 3). En 2024, la proportion relative de débarquements effectués dans la 3Psc a diminué, certains pêcheurs notant une diminution des prises dans cette zone et une absence de morue dans certaines zones où l'on en trouve généralement dans la baie Placentia. Les pêcheurs ont également noté une aire de répartition plus profonde que la moyenne de la morue ces dernières années, probablement attribuée à des températures plus chaudes dans les eaux peu profondes.

ESTIMATION DES PRISES DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

Il n'existe pas de mesures directes des prises de pêche récréative pour la morue de la sous-division 3Ps. Les estimations de ces prises basées sur les retours d'étiquettes de marquage-recapture sont mises à jour ici selon la méthode décrite dans Wheeland *et al.* (2025). Cependant, seuls deux retours d'étiquettes provenant des pêches récréatives étaient disponibles pour cette analyse pour la saison de pêche de 2024 au moment de l'évaluation, en dessous du niveau de sensibilité testé pour l'application de cette méthode dans la sous-division 3Ps ($n = 6$). En raison de ce faible nombre de retours d'étiquettes, aucune estimation n'est fournie pour 2024. Comme les étiquettes sont parfois retournées bien après l'année de pêche active, cette estimation sera revue à l'avenir. Nous ne pouvons pas déterminer pour l'instant si ces faibles retours sont une exception pour une seule année ou si une baisse des chiffres ou des taux déclarés s'est produite, ce qui pourrait poser plus de défis à long terme pour l'estimation des captures récréatives dans la sous-division 3Ps. En plus du faible nombre d'étiquettes retournées, les informations reçues sont parfois incomplètes, ce qui empêche l'utilisation de certaines étiquettes. Certains retours d'étiquettes sont systématiquement omis de cette analyse s'il n'y a pas assez d'informations spatiales fournies pour assigner la zone de recapture.

Les estimations par étiquettes des prises récréatives se situent entre 125 t et 308 t (intervalle de confiance [IC] à 95 %), avec une moyenne géométrique de 212 t fondée sur les valeurs de 2016 à 2023 (figure 5), période pour laquelle la saison actuelle de pêche récréative est en place, 2023 étant estimée à 80 t (écart-type = 36 t).

Il n'y a pas d'échantillonnage de longueur ni d'âge provenant de la pêche récréative, et ces prélèvements ne sont pas inclus dans les prises calculées selon l'âge ni dans les débarquements déclarés.

PRISES SELON L'ÂGE

Estimation du nombre de prises selon l'âge

L'échantillonnage (fréquences de longueur, collecte d'otolithes pour la détermination de l'âge) de la pêche commerciale se fait par des observateurs et des échantillonnages par port. Les données d'échantillonnage sont appliquées aux données sur les prises par engin, unité de superficie et trimestre pour estimer la répartition selon l'âge des prises commerciales. Le nombre de débarquements échantillonnés varie considérablement d'un type d'engin de pêche et d'une année à l'autre. En général cependant, la flotte de pêche au chalut à panneaux est bien échantillonnée par rapport aux autres flottes, tandis que les débarquements de prises capturées en zone côtière et extracôtières sont mal échantillonnés (Tableau 5). La couverture de l'échantillonnage commercial a diminué en 2020–21 en raison des restrictions liées à la

pandémie de COVID-19, et les lacunes se sont poursuivies depuis. Comme toutes les prises commerciales ne sont pas échantillonnées, les prises selon l'âge sont généralement calculées en appliquant l'échantillonnage basé sur la correspondance la plus proche des conditions selon l'engin, l'emplacement (unité de surface) et le calendrier (trimestre de l'année) afin d'estimer la répartition totale selon l'âge des prises commerciales. En l'absence d'un échantillonnage commercial approprié pour l'application, un échantillonnage de la pêche sentinelle peut être utilisé ou une clé âge-longueur provenant du relevé de NR appliquée. Bien que ces hypothèses soient nécessaires en raison de la disponibilité de données d'échantillonnage commerciales, elles peuvent ajouter une incertitude considérable à l'estimation et à l'interprétation des prises selon l'âge.

La composition selon l'âge des prises de 2017 jusqu'au début des années 2020, a été dominée par la prévalence d'une cohorte relativement forte. En 2021 et 2022, le nombre de prises selon l'âge est revenu vers une répartition plus courante, marquant la fin de la dominance de la cohorte de 2011.

Les prises selon l'âge en 2023 ont montré une proportion plus élevée que la moyenne de jeunes poissons (âges deux à trois). Cela a été en partie attribué aux hypothèses utilisées pour orienter la répartition des longueurs des prises, mais cela pourrait aussi refléter les classes d'âge entrantes. Cette répartition inhabituelle de l'âge dans les prises a entraîné une forte incertitude dans le recrutement estimé dans le modèle d'évaluation analytique, et a contribué à la décision de ne fournir que des projections sur un an dans l'évaluation de 2024 (MPO 2025). Notez que les prises selon l'âge en 2023 sont réestimées ici après une légère correction dans la somme des prises lors de l'évaluation précédente (Figure 6, Figure 7, Tableau 6) et différeront quelque peu de celles rapportées dans Varkey *et al.* (sous presse).

Prises selon l'âge en 2024

En 2024, des échantillonnages ont été effectués pour la longueur, et dans certains cas pour l'âge, à partir des prises au chalut à panneaux dans les zones extracôtières au premier trimestre, et la pêche au filet maillant a été échantillonnée dans la sous-division 3Psc (baie Placentia) dans les trimestres 1 et 3 (Tableau 5).

Comme il n'y a de nouveau pas eu d'échantillonnage de la pêche à la palangre commerciale, deux options ont été envisagées pour combler cet écart d'échantillonnage : supposer que la longueur et la répartition selon l'âge de la pêche à la palangre commerciale suivent

1. celle de la pêche sentinelle à la palangre, comme cela a été fait en 2023, ou
2. suivent celle des prises selon l'âge combinée pour les flottes commerciales de pêche au filet maillant et au chalut à panneaux.

Aucune des deux n'est un substitut parfait ni une supposition. La première option est la correspondance « la plus proche » en ce qui concerne la capturabilité des engins, mais l'échantillonnage est limité spatialement, tandis que la seconde option couvre une zone plus large, mais suppose que la sélectivité des palangres est égale à celle combinée pour les filets maillants et les chaluts à panneaux, ce qui est peu probable.

Compte tenu de l'absence de nouveaux éléments probants conduisant à changer la décision de 2023 et de la priorité accordée à l'attribution adéquate de la capacité de capturabilité des engins, les prises selon l'âge utilisées dans l'évaluation de cette année maintiennent la même hypothèse prise dans l'évaluation précédente (c'est-à-dire que la pêche commerciale à la palangre suit la même taille et la même répartition selon l'âge que la pêche sentinelle à la palangre). Cependant, pour explorer la sensibilité des prises estimées selon l'âge à ces hypothèses, nous appliquons ici les deux méthodes aux prises selon l'âge de 2023 et 2024

(Figure 7). Cette comparaison a indiqué que l'application de l'hypothèse sentinelle fausse le nombre de prises selon l'âge vers des âges plus jeunes que si cette hypothèse n'est pas appliquée. L'incidence de cela est approfondie dans Varkey *et al. en prép*¹, grâce à un modèle de sensibilité du modèle d'évaluation HYBRID.

Le nombre de prises selon l'âge en 2024 était composé principalement de prises d'âges six à huit (Figure 8, Tableau 7), et la répartition globale est similaire à celle de 2023. Le signal de la morue de trois ans dans la prise de 2023 s'est poursuivi en 2024 avec un nombre et une proportion relativement élevés de morues âgées de quatre ans dans les prises. Ce suivi d'une cohorte dans les prises laisse supposer que ces proportions élevées de jeunes poissons indiquent une ou plusieurs classes d'âge entrantes, plutôt qu'un simple artefact d'échantillonnage, bien que les deux ne puissent pas être complètement distingués.

Dans l'ensemble, environ 44 % des prises commerciales étaient représentées par l'échantillonnage de longueur en 2024. Compte tenu de cela et de l'utilisation des informations sur la longueur et l'âge de la pêche sentinelle, les prises selon l'âge ont été jugées représentatives et appropriées pour le modèle d'évaluation. Cependant, les membres de la réunion ont indiqué que de nouvelles réductions d'échantillonnage risquent de conduire à une situation où il ne sera plus considéré comme représentatif des prélèvements réels et ne pourra plus être intégré de manière fiable dans l'évaluation ou le modèle de population. Une incertitude supplémentaire a été notée en raison du manque d'informations sur la longueur ou l'âge recueillies lors des prises de pêches récréatives et vivrières.

Taille selon l'âge

Les estimations des poids moyens de capture selon l'âge proviennent également de cet échantillonnage commercial. La taille moyenne des poissons âgés de huit ans et plus a diminué depuis le milieu des années 1980 (Figure 9). Les poids des prises commerciales (Tableau 8) sont utilisés dans le modèle d'évaluation HYBRID et éclairent les projections des stocks.

JOURNAUX DE BORD

Les journaux de bord sont remplis par les pêcheurs commerciaux pour consigner l'effort de pêche et les prises. On a examiné les indices normalisés des prises dans les évaluations antérieures de ce stock (voir Ings *et al.* 2023), mais dans l'évaluation de 2021, les modèles de normalisation n'étaient pas bien ajustés et n'ont pas été jugés acceptables. De plus, une petite taille d'échantillon pour les journaux de bord des navires de plus de 35 pieds a été définie comme un obstacle à l'interprétation. Ces problèmes n'ont pas été corrigés et, par conséquent, les taux de prise des journaux de bord normalisés ne sont pas présentés dans la présente évaluation.

En contrepartie, des taux de prise non standardisés sont fournis par unité de superficie pour les navires de plus de 35 pieds (Figure 10) et par communauté pour les navires de moins de 35 pieds (Figure 11). Ils continuent de mettre en évidence les différences dans l'espace; dans une même année, les taux de prises peuvent être élevés dans certaines régions et faibles dans d'autres. Cependant, on remarque qu'une proportion croissante de journaux de bord de navires de moins de 35 pieds ne déclarent pas la zone précise dans laquelle ils pêchent, mais indiquent

¹ Varkey *et al.* En préparation. Évaluation du stock et exploitation du stock de morue franche (*Gadus morhua*) dans la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2025. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech.

simplement « 3Ps », et le nombre de traits déclarés a diminué (Figure 12). Les journaux qui ne mentionnent pas d'emplacement ne sont pas présentés.

Les pêcheurs ont noté une répartition de la morue plus profonde que la moyenne ces dernières années. Cela se reflète dans la profondeur de pêche déclarée dans les journaux de bord de pêche commerciale (navires de plus de 35 pieds) où une plus grande profondeur est visible au cours des dernières années dans la baie Placentia pour les filets maillants (Figure 13).

L'information sur la profondeur n'est pas consignée pour les navires de moins de 35 pieds.

Il y a une incertitude considérable associée à l'interprétation des données sur les taux de prise des pêches, et ces données sont souvent plus représentatives de changements dans le rendement ou la nature des pêches que de différences dans la taille du stock.

RELEVÉS PAR NAVIRE DE RECHERCHE (NR)

Les données de trois relevés de chalutage de fond sont utilisées pour l'évaluation de ce stock : les relevés canadiens par NR menés depuis 1972, les relevés ERHAPS (évaluation des ressources halieutiques de la région 3Ps) menés par la France de 1978 à 1992, et un relevé de chalutage de fond dirigé par l'industrie de 1997 à 2005 et en 2007 (voir McClintock 2010 et ses références). Les mises à jour ne sont fournies ici que pour les relevés par NR canadien, puisqu'il s'agit du seul relevé actif par navire de recherche pour ce stock. Les données de l'ERHAPS et des relevés de l'industrie utilisées dans l'évaluation sont fournies par Varkey *et al.* en prép¹.

Des relevés stratifiés aléatoires (Figure 14) sont réalisés par le Canada depuis 1972 dans les zones extracôtières de la sous-division 3Ps pendant la période hiver-printemps. Les relevés canadiens ont été réalisés à bord des navires de recherche de la Garde côtière canadienne (NGCC) *A.T. Cameron* (1972–82), NGCC *Alfred Needler* (1983–84; 2009–19), NGCC *Wilfred Templeman* (1985–2008), NGCC *Teleost* (2016, 2021), NGCC *John Cabot* (2022, 2024, 2025) et NGCC *Capt Jacques Cartier* (2025). La série actuelle de relevés stratifiés aléatoires pour la sous-division 3Ps a débuté en 1983 et couvre des profondeurs allant jusqu'à 731 m.

Les relevés de 1983 à 1995 utilisaient un chalut de fond Engel 145 à remontée élevée. En 1996, des relevés de recherche ont commencé avec le chalutier Campelen 1800, et en 2022, un chalut Campelen modifié a été introduit avec les nouveaux navires de recherche NGCC *John Cabot* et NGCC *Capt Jacques Cartier*. Les prises au chalut Engel de 1983 à 1995 ont été converties en équivalents de prises au chalut à crevettes Campelen 1800 selon une formule de conversion fondée sur la longueur, dérivée d'expériences de pêche comparative (Warren 1996; Warren *et al.* 1997; Stansbury 1996, 1997). Cadigan *et al.* (2006) n'ont trouvé aucune différence significative dans la capturabilité pour plusieurs espèces, y compris la morue franche, entre le NGCC *Wilfred Templeman* et le NGCC *Alfred Needler* pêchant au chalut Campelen. De plus, Wheeland et Trueman (2024) n'ont montré aucune différence significative dans la capturabilité de la morue franche entre le NGCC *Alfred Needler* et le NGCC *Teleost* pêchant au chalut Campelen 1800 et le NGCC *Capt Jacques Cartier* et le NGCC *John Cabot* utilisant le chalut Campelen modifié. Les données sur ces navires et engins sont donc présentées comme une seule série comparable.

La période du relevé a varié tout au long de la série chronologique (Tableau 9, Figure 15). En 1983 et 1984, la date moyenne d'échantillonnage était en avril; de 1985 à 1987, elle était en mars et de 1988 à 1992, elle était en février. En 1993, un relevé a été effectué aussi bien en février qu'en avril; par la suite, le relevé a généralement eu lieu en avril. Le choix du mois d'avril visait à réduire la probabilité de mélange avec la morue du stock adjacent du nord du golfe (division 3Pn4RS) dans la partie ouest de la sous-division 3Ps (p. ex. Bratney *et al.* 2007).

Cinq strates côtières ont été ajoutées au relevé en 1994 (strates 779 à 783) et huit autres strates côtières ont été ajoutées en 1997 (strates 293 à 300) (Figure 14). Deux séries chronologiques de relevés sont calculées pour informer l'évaluation : les indices de la zone élargie ayant fait l'objet de relevés à partir de 1997 (c.-à-d. y compris toutes les strates côtières) sont appelés « toutes les strates de l'indice », et la zone ayant fait originalement l'objet de relevés est appelée l'indice de relevé « extracôtier » (les strates ajoutées en 1994 sont exclues de ces indices extracôtiers de 1994 à 1996). Le modèle d'évaluation utilise l'indice « extracôtier » jusqu'en 1996 et « toutes les strates de l'indice » de 1997 à aujourd'hui. Toute comparaison présentée ici entre les zones « côtières » et « extracôtières » est utilisée comme un indicateur approximatif de la variabilité spatiale et se concentre sur la période débutant en 1997, période après laquelle le trait complet des strates côtières est inclus dans la conception des relevés.

En raison de problèmes mécaniques importants avec le navire de recherche principal, le relevé de 2006 n'a pas été achevé. Il n'y a pas eu de relevé dans la sous-division 3Ps en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le relevé de 2022 a été effectué par le NGCC *John Cabot* avec une allocation d'environ 80 % de la conception totale du relevé. Il n'y a pas eu de relevé dans la sous-division 3Ps en 2023, principalement en raison de la disponibilité limitée des navires. En 2024, le relevé dans la sous-division 3Ps a été réalisé avec le NGCC *John Cabot* avec une allocation de traits de 70 %.

RELEVÉ PAR NR EN 2025

Le relevé par NR de la sous-division 3Ps en 2025 a été réalisé avec une allocation de traits de 70 %, avec 125 traits réussis (allocation complète = 178 traits) (Figure 16). La strate 293 était incomplète, puisque seul un trait réussi a eu lieu dans cette strate. Toutes les autres strates sont considérées comme « complètes » (c'est-à-dire au moins deux traits réussis). Ce relevé a été réalisé du 5 au 27 avril 2025, avec le NGCC *Capt Jacques Cartier*, avec deux traits qui n'ont pas été réussis lors de ces voyages précédents réalisés respectivement les 10 et 11 mai dans les strates 318 et 708, respectivement, par le NGCC *John Cabot*.

Les morues franches ont été capturées dans 90 des 125 traits (72 % des traits), à des profondeurs allant de 36 à 456 m et avec des températures au fond variant de 0,1 à 7,3 °C.

BIOMASSE ET ABONDANCE

Les indices d'abondance et de biomasse des relevés sont indiqués dans la Figure 17. L'indice de biomasse (Tableau 10) était variable, mais a montré une tendance à la baisse du milieu des années 1980 au début des années 1990. Les valeurs pour la majeure partie de la période post-moratoire de 1997 à 2004 ont été supérieures à celles enregistrées au début des années 1990, mais sont demeurées en dessous des niveaux des années 1980. Les indices de biomasse sont restés constamment bas depuis le milieu des années 2010 (en dessous de la moyenne de 1997 à 2025 depuis 2014), atteignant un creux de série chronologique en 2022. La biomasse a légèrement augmenté de 2024 à 2025, mais demeure bien en dessous de la moyenne et demeure parmi les plus basses de la série. Le poids moyen par trait dans les prises de relevé a été le plus élevé à l'intérieur et autour de la baie Fortune pour les trois derniers relevés (2022, 2024, 2025) (Figure 24). Les indices de biomasse pour ce stock étaient autrefois très variables en raison de grandes prises localisées, principalement dans les zones extracôtières. Généralement, ces grosses prises n'ont plus lieu dans le relevé de la sous-division 3Ps, et les indices résultants sont constamment faibles.

L'indice d'abondance du relevé (Figure 17, Tableau 11) a été très variable au fil des séries chronologiques. Cependant, au cours de la dernière décennie, la variabilité a considérablement

diminué, avec des indices légèrement en dessous de la moyenne jusqu'à la fin des années 2010 et dans la moyenne ou près de la moyenne lors des quatre derniers relevés. Le pic le plus récent a été observé en 2012 et 2013, en lien avec l'entrée de la classe d'âge de 2011. Aucun pic clair n'a été observé depuis.

La proportion d'abondances et de biomasse présentes dans les strates côtières lors du relevé a considérablement augmenté, atteignant un sommet de série chronologique en 2024 (Figure 18); la proportion de ces indices côtiers a été d'environ 40 % au cours des trois derniers relevés. Cela reflète à la fois une légère augmentation de l'abondance et de la biomasse à l'intérieur des côtes, ainsi que des déclin globaux des strates extracôtières (Figure 19). À l'intérieur des côtes, l'augmentation de l'abondance a été plus évidente qu'une augmentation de la biomasse, car ces poissons sont relativement jeunes (environ 6 ans et moins) et petits (voir Taille selon l'âge ci-dessous).

CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES

Longueur et âge

L'abondance selon l'âge (Figure 20, Figure 21) et selon la longueur (Figure 22) montre que les cohortes montrent le suivi dans les indices de relevés. Les fréquences de longueur ont indiqué une vague de petits poissons (moins de 20 cm) en 2021, coïncidant avec une augmentation de l'abondance à l'âge deux selon le relevé. L'abondance à l'âge deux dans le relevé de 2021 était la plus élevée depuis l'émergence de la classe d'âge de 2011, mais reste bien inférieure à ce niveau (l'abondance à l'âge deux en 2021 représentait environ 48 % de l'abondance des individus d'âge deux en 2013). Bien que l'abondance récente à l'âge deux dans le relevé ait été supérieure à la moyenne, les vagues relativement importantes associées aux cohortes de 2019 et 2020 n'ont pas atteint de grands nombres aux âges cinq et six dans le relevé actuel (Figure 23).

En général, les individus plus âgés sont rares dans les prises des relevés. Les indices des poissons de ~huit+ sont constamment faibles, et il y a rarement des morues de plus de 10 ans capturées dans le relevé. En conséquence, la taille des échantillons pour les caractéristiques biologiques à l'âge des poissons plus âgés est généralement faible. Notamment, seuls deux poissons d'âge 14 et plus (les âges du groupe des plus dans le modèle d'évaluation) ont été échantillonnés pour leur âge et leur longueur dans le relevé par NR entre 2015 et 2025.

Répartition

La Figure 24, la Figure 25 et la Figure 26 montrent la répartition de la morue dans la sous-division 3Ps au moment du relevé par NR depuis la fin des années 1990. Les années précédentes peuvent être consultées dans des documents d'évaluation antérieurs. La répartition des prises entre les relevés met en évidence une variation entre une large répartition avec de grosses prises occasionnelles dans les zones extracôtières, des prises très faibles constantes dans les zones extracôtières, et parfois des groupes relativement importants dans les zones côtières. La répartition du relevé selon l'âge (Figure 27) met en évidence l'absence de poissons plus âgés (âges ~huit+) dans le relevé.

Condition

La condition moyenne de la morue (état éviscéré relatif) dans le relevé par NR était inférieure à la moyenne de la série chronologique (1993 à 2024) de 2014 à 2019, mais a montré une amélioration en 2021 et a été dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne lors des trois derniers relevés (Figure 28). Cette période récente de faible condition était surtout visible chez

les poissons capturés en strates extracôtières (Figure 29), avec une condition moyenne constamment plus élevée dans les zones côtières que dans les zones extracôtières de 2010 à 2019, bien que nous notions une variabilité considérable de l'état dans la zone de stock et des différences spatiales connues de poids selon l'âge (Cadigan *et al.* 2022).

Maturité

Les estimations de l'âge à 50 % de maturité (A50) (Figure 30, Figure 31) ont montré un déclin brutal par rapport aux cohortes de 1981 à 1988, passant d'un A50 à près de sept ans à un A50 à près de cinq ans, et elle est restée proche de cinq ans depuis. Actuellement, la morue franche dans la sous-division 3Ps commence à mûrir vers l'âge de quatre ou cinq ans, avec environ 75 % des poissons de six ans étant matures. Il y a eu une augmentation notable d'une année à l'autre de la proportion estimée de poissons d'âge cinq matures en 2025, passant d'environ 25 % en 2024 à environ 45 % en 2025. Ces estimations de la proportion de maturité selon l'âge provenant du relevé sont utilisées pour estimer la biomasse du stock reproducteur (BSR) dans le modèle d'évaluation HYBRID et le modèle SAM.

Des diminutions de la taille selon l'âge combinées à un âge à la maturité relativement stable se traduisent par des poissons matures plus petits. Les plus petits poissons ont généralement une fécondité plus faible, ce qui a été démontré pour la morue franche (par exemple, Stares *et al.* 2007; Rideout et Morgan 2010); par conséquent, ces conditions devraient avoir entraîné un potentiel reproductif global plus faible de la population.

Taille selon l'âge

Le poids selon la longueur (Figure 32) dans le relevé par NR est en grande partie constant d'une année à l'autre, tandis que la longueur moyenne selon l'âge et, par conséquent, le poids selon l'âge ont montré des baisses (Figure 33). Cependant, la taille selon l'âge est très variable (Figure 34, Figure 35) et les estimations pour les âges avancés sont basées sur très peu d'observations. Il existe une forte variation interannuelle du poids moyen estimé selon l'âge dans le relevé par NR pour les poissons d'âge cinq+, cette variabilité augmentant avec l'âge (Figure 36). La variabilité observée, particulièrement en ce qui concerne le poids selon l'âge, provient principalement des poissons capturés dans les strates de relevés au large, tandis que la morue mesurée dans les zones côtières dans le relevé par NR est constamment plus faible pour tous les âges (Figure 37, Figure 38).

Les poids moyens selon l'âge dans les relevés provenant des strates extracôtières sont utilisés pour estimer les poids des stocks (voir ci-dessous) qui sont utilisés dans le modèle d'évaluation.

RÉGIME ALIMENTAIRE

La composition du régime alimentaire des morues franches est décrite ici d'après les estomacs recueillis lors du relevé par NR et disséqués à terre, et pour les estomacs « déclarés » en mer grâce à l'identification visuelle rapide des principales proies présentes dans les estomacs. Pour toutes les descriptions ici, nous n'avons inclus l'information que lorsqu'il y avait une taille d'échantillon minimale de 30 (par exemple, par taille et zone). Comme peu de gros poissons sont pêchés et donc échantillonnés, il existe des lacunes dans l'information présentée, notamment pour les gros poissons à l'intérieur des côtes. Une coupure à 50 cm est utilisée ici pour séparer la « grosse » et la « petite » morue comme approximation pour l'âge cinq, afin de correspondre aux âges pour lesquels la mortalité naturelle dans le modèle d'évaluation est liée à l'état des poissons, cependant, nous notons que cette division approximative ne tient pas compte des différences de taille selon l'âge dans la zone de stock ou dans la série

chronologique. Les poissons des zones côtières et extracôtières correspondent aux strates de la Figure 14.

Une analyse détaillée des estomacs disséqués montre que le régime alimentaire de la morue franche dans la sous-division 3Ps est très variable (Figure 39, Figure 40). Au moment du relevé par NR, les plus petites morues en zone côtière ont tendance à se nourrir davantage de capelons (*Mallotus villosus*), tandis que les plus petites morues des zones extracôtières se nourrissent davantage de lançons (*Ammodytes* spp.). Toutes les petites morues se nourrissent de petits invertébrés et, certaines années, consomment aussi une proportion relativement élevée de crabes des neiges (*Chionoecetes opilio*). Les grosses morues des zones extracôtières se nourrissent d'une forte proportion de crabes et de poissons plats. Les régimes alimentaires des petits poissons des zones côtières et extracôtières sont davantage similaires que ceux des petits poissons et des gros poissons des zones extracôtières. Cela indique que la taille des poissons est importante dans la détermination du régime alimentaire, mais que l'habitat et les proies disponibles le sont aussi. Il y a eu une réduction du crabe des neiges dans le régime alimentaire des petites et grosses morues en 2017; chez les grosses morues, cela a coïncidé avec une augmentation des poissons plats, tandis qu'aucune proie particulière n'a compensé cette réduction pour les petites morues.

La proportion d'estomacs vides provenant des morues pour lesquelles le régime alimentaire était déclaré en mer a diminué ces dernières années (Figure 41), ce qui pourrait indiquer une amélioration des conditions de recherche de nourriture. Les niveaux les plus élevés d'estomacs vides ont été observés au milieu des années 1990, autant chez les grosses et les petites morues, et en zone côtière et extracôtière. Après une période de stabilité relative, la proportion d'estomacs vides est la plus faible de la série depuis 2021. En utilisant ces régimes alimentaires déclarés en mer, où seules les deux principales proies sont identifiées, nous observons des schémas similaires à ceux de l'analyse complète du régime alimentaire, avec des différences tant entre la petite morue côtière qu'extracôtière, et entre la grande et la petite morue extracôtière (Figure 42, Figure 43).

POIDS DU STOCK

Les poids du stock selon l'âge sont modélisés comme décrit dans Cadigan (2023), d'après la longueur selon l'âge corrigée en fonction de l'erreur systématique dans le relevé par NR. Il y a eu des baisses considérables du poids selon l'âge au fil des séries chronologiques. Les poids pour tous les âges ont atteint ou approché des creux des séries chronologiques depuis la fin des années 2010.

La longueur selon l'âge dans le relevé ainsi que les poids des stocks obtenus ont été calculés uniquement sur la base des strates extracôtières lors d'évaluations antérieures. Avec une proportion élevée (plus de 40 %) de biomasse du relevé observée dans les strates côtières depuis 2022, l'incidence de l'exclusion des strates côtières des estimations de taille selon l'âge a été examinée lors de l'évaluation de 2024 et est approfondie ici. Les membres de la réunion de 2024 ont recommandé des travaux supplémentaires visant à réestimer les poids du stock, pour toute la zone du stock, afin d'éclairer le prochain cadre pour celui-ci. Cependant, compte tenu du changement soudain de la répartition et de l'ampleur des écarts dans les estimations, et des informations plus détaillées présentées sur les observations de la taille selon l'âge dans la zone de relevé dans l'évaluation actuelle, la décision a été prise d'adopter une nouvelle série stock-poids qui intègre des données côtières en plus des mesures extracôtières déjà utilisées. Nous montrons ici le nouveau calcul des poids des stocks combinant les strates côtières et extracôtières, ainsi que les poids basés sur les strates extracôtières seulement, pour montrer l'ampleur de ce changement. À l'avenir, les poids des stocks seront estimés en utilisant toutes les strates de l'indice.

L'ajustement du modèle (Figure 44, Figure 45, Figure 46, Figure 47) pour l'estimation de ces poids continue d'être considéré comme acceptable, l'ajustement aux observations étant amélioré grâce à l'inclusion de mesures côtières. Cependant, nous notons le nombre limité d'observations informant la taille selon l'âge chez les poissons plus âgés, particulièrement pour les âges 14+.

Lorsque les strates côtières sont incluses, les estimations de la longueur selon l'âge et du poids du stock qui en résulte sont constamment plus faibles depuis le milieu des années 2000 que celles estimées d'après les échantillons provenant uniquement de strates extracôtières (Figure 48). Ces différences sont plus marquées pour les poissons plus âgés et pour les années les plus récentes. Ces différences reflètent un changement dans la croissance de la morue dans la sous-division 3Ps, une différence dans la répartition du stock pendant le relevé (proportion plus élevée dans les zones côtières), ainsi qu'une différence de taille dans toute la zone de stock (Figure 25; Figure 33, Figure 34, Cadigan *et al.* 2022). Les poids du stock provenant de toutes les strates de l'indice sont utilisés dans le modèle d'évaluation pour fournir un avis dans l'évaluation actuelle (MPO 2026).

Cette inclusion d'observations côtières dans ce calcul a entraîné une réduction significative des estimations de la taille récente selon l'âge. Ce changement dans la perception de la croissance récente de la morue est considéré comme un changement majeur dans notre compréhension de la dynamique actuelle des stocks et du potentiel de croissance.

CONCLUSIONS

Les écarts dans l'échantillonnage de la longueur et de l'âge provenant de la pêche commerciale continuent d'accroître l'incertitude dans l'estimation et l'interprétation des prises selon l'âge. Les estimations des prises selon l'âge fournies ici sont considérées comme la meilleure information disponible, mais les résultats sont sensibles aux hypothèses qui modifient la répartition estimée des prises selon l'âge, et à des réductions supplémentaires du risque d'échantillonnage, ces données ne sont plus représentatives.

Nous continuons d'observer très peu de poissons plus âgés dans les relevés et dans la pêche. Les indices dérivés des relevés par NR indiquent que le stock demeure à un niveau bas, malgré les récentes améliorations de la condition des poissons et un nombre de recrues (âge deux) supérieur à la moyenne observés lors des relevés récents. Un changement significatif a été observé dans la répartition de la morue franche au moment des relevés par navire de recherche : les morues sont rares dans les zones extracôtière, une large proportion du stock étant observée dans les zones côtières au moment du relevé depuis 2022. Ces morues côtières sont généralement plus petites, avec des taux de croissance plus lents et un potentiel de croissance plus faible. Comme une plus grande proportion du stock est composée de poissons à croissance lente, le potentiel de croissance du stock lui-même est limité.

REMERCIEMENTS

Cette évaluation s'appuie sur les efforts considérables déployés par le personnel du MPO, qui participe à la collecte de données lors des relevés de recherche annuels ou de l'échantillonnage de la pêche commerciale de la morue dans la sous-division 3Ps. De plus, le traitement des données par L. Simms, les travaux de lecture de l'âge de J. Thomson et de F. Tulk, et le dévouement au programme de marquage de D. Pittman sont grandement appréciés.

RÉFÉRENCES CITÉES

- Bratley, J., Cadigan, N.G., Healey, B.P., Murphy, E.F., and Mahé, J. C. 2007. [Assessment of the cod \(*Gadus morhua*\) stock in NAFO subDiv. 3Ps in October 2006](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2007/053.
- Cadigan, N.G., Walsh, S.J., and Brodie, W. 2006. [Relative efficiency of the Wilfred Templeman and Alfred Needler research vessels using a Campelen 1800 shrimp trawl in NAFO SubDivision 3Ps and Divisions 3LN](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2006/085.
- Cadigan, N. 2023. [Un modèle à effets mixtes simple pour lisser et extrapoler les poids selon l'âge pour la morue présente dans la sous-division 3Ps](#). Secr. can. des avis. sci. du MPO. Doc. de rech. 2023/024. iv + 50 p.
- Cadigan, N., Robertson, M.D., Nirmalkanna, K. and Zheng, N., 2022. [The complex relationship between weight and length of Atlantic cod off the south coast of Newfoundland](#). Can. J. Fish. Aquat. Sci. 79(11): 1798–1819.
- Champagnat, J., Vigneau, J., Varkey, D.A., Regular, P., Ings, D.W., Babyn, J., et Morgan, J. 2024. [Élaboration d'un modèle à espace d'état pour l'évaluation du stock de morue \(*Gadus morhua*\) dans la sous-division 3Ps de l'OPANO](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2024/015. iv + 106 p.
- Healey, B.P., Murphy, E.F., Bratley, Morgan, M.J., Maddock Parsons, and Mahé, J.-C. 2013. [Assessing the status of the cod \(*Gadus morhua*\) stock in NAFO SubDivision 3Ps in 2012](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2013/087. vi + 89 p.
- Ings, D.W., Varkey, D., Regular, P. Kumar, R., Rideout, R.M., et Vigneau, J. 2023. [Évaluation de l'état du stock de morue \(*Gadus morhua*\) de la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2020](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2023/025. iv + 74 p.
- McClintock, J. 2010. [The fall 2007 NAFO SubDivision 3Ps GEAC survey: catch results for Atlantic cod \(*Gadus morhua*\), American plaice \(*Hippoglossoides platessoides* F.\), witch flounder \(*Glyptocephalus cynoglossus* L.\), and haddock \(*Melanogrammus aeglefinus*\)](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2010/056.
- MPO. 2023. [Examen des simulations du plan de rétablissement de la morue franche de la sous-division 3Ps de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest \(OPANO\)](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2023/007.
- MPO. 2025. [Évaluation de l'état du stock de morue \(*Gadus morhua*\) de la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2024](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2025/007.
- MPO. 2026. [Évaluation du stock de morue franche \(*Gadus morhua*\) de la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2025](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2026/004.
- Rideout, R.M. and Morgan, M.J., 2010. [Relationships between maternal body size, condition and potential fecundity of four north-west Atlantic demersal fishes](#). J. Fish Biol. 76(6): 1379–1395.
- Stansbury, D.E. 1996. Conversion factors from comparative fishing trials for Engels 145 otter trawl on the FRV *Gadus Atlantica* and the Campelen 1800 shrimp trawl on the FRV *Teleost*. NAFO SCR Doc. 96/77, Ser. No. N2752. 15 p.
- Stansbury, D.E. 1997. Conversion factors for cod from comparative fishing trials for Engel 145 otter trawl and the Campelen 1800 shrimp trawl used on research vessels. NAFO SCR Doc. 97/73, Ser. No. N2907. 10 p.

-
- Stares, J.C., Rideout, R.M., Morgan, M.J., and Bratley, J. 2007. [Did population collapse influence individual fecundity of Northwest Atlantic cod](#). ICES J. Mar. Sci. 64: 1338–1347.
- Varkey, D.A., J. Babyn, P. Regular, D.W. Ings, R. Kumar, B. Rogers, J. Champagnat et M.J. Morgan. 2022. [Un modèle état-espace pour l'évaluation du stock de morue \(*Gadus morhua*\) dans la sous-division 3Ps de l'OPANO](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2022/022 vi + 81.
- Varkey, D, Wheeland, L., du Pontavice, H., Kumar, R., Munro, H., Novaczek, E., Rideout, R., Regular, P., Trueman, S., and Vigneau, J. In press. Assessment of Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) SubDivision 3Ps Atlantic Cod in 2024. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc.
- Warren, W.G. 1996. Report on the Comparative Fishing Trial between the *Gadus Atlantica* and Teleost. NAFO SCR Doc. 96/28, Ser. No. N2701.
- Warren, W., Brodie, W., Stansbury, D., Walsh, S., Morgan, J. and Orr, D. 1997. Analysis of the 1996 Comparative Fishing Trial between the Alfred Needler with the Engel 145' Trawl and the Wilfred Templeman with the Campelen 1800 Trawl. NAFO SCR Doc. 97/68, Ser. No. N2902.
- Wheeland, L. et Trueman, S. 2024. [Capturabilité relative de la morue franche dans les relevés plurispécifiques au chalut à Terre-Neuve-et-Labrador](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2024/038. iv + 22 p.
- Wheeland, L., Hatefi, F., Novaczek, E., Perreault, A., Rideout, R.M. et Rogers, B. 2025. [Mise à jour des renseignements sur les prises et les relevés relatifs au stock de morue franche \(*Gadus morhua*\) de la sous-division 3Ps de l'OPANO jusqu'en 2023](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2025/047. iv + 57 p.

TABLEAUX

Tableau 1. Débarquements déclarés de morue (t) dans la sous-division 3Ps de l'OPANO. Les débarquements sont présentés par année civile, mais il convient de noter que depuis 2000, le TAC a été établi pour la période allant du 1^{er} avril au 31 mars. Les estimations des prises de 2025 sont incomplètes, puisque l'année de pêche est en cours au moment de l'évaluation. Voir Healey et al. (2013) pour les données antérieures à 1980. La période de 1996 à 2006 comprend les prises de la pêche récréative et de la pêche sentinelle, tandis que la période commençant en 2007 n'inclut pas les prises de la pêche récréative.

Année	Total (année civile)	TAC (année civile jusqu'en 1999, à partir de l'année du quota)
1980	37 568	28 000
1981	38 892	30 000
1982	33 902	33 000
1983	38 451	33 000
1984	36 950	33 000
1985	51 367	41 000
1986	57 990	41 000
1987	59 204	41 000
1988	43 382	41 000
1989	39 540	35 400
1990	41 405	35 400
1991	43 589	35 400
1992	35 895	35 400
1993	15 216	20 000
1994	661	0
1995	821	0
1996	1 057	0
1997	9 420	10 000
1998	20 156	20 000
1999	27 997	30 000
2000	25 100	20 000
2001	16 546	15 000
2002	15 319	15 000
2003	15 260	15 000
2004	14 414	15 000
2005	14 776	15 000
2006	13 157	13 000
2007	12 959	13 000
2008	11 773	13 000
2009	9 762	11 500
2010	8 299	11 500
2011	6 876	11 500
2012	5 087	11 500
2013	4 366	11 500
2014	6 887	13 225
2015	6 460	13 490
2016	7 196	13 043
2017	6 641	6 500
2018	4 722	5 980
2019	3 529	5 980
2020	2 228	2 691
2021	826	1 346
2022 ¹	909	1 346
2023 ¹	805	1 304
2024 ¹	621	1 550
2025 ¹	-	1 251

¹Les données sur les prises déclarées pour les trois années les plus récentes sont considérées comme provisoires et pourraient être modifiées.

Tableau 2. Prises de morue (t) de la sous-division 3Ps de l'OPANO déclarées dans la pêche aux engins fixes, selon le type d'engin (y compris les prises non canadiennes et les prises des pêches récréatives). Voir Healey et al. (2013) pour les données antérieures à 1980.

Année	Filet maillant	Palangre	Ligne à main	Piège	Total
1980	5 493	19 331	2 545	2 077	29 446
1981	4 998	20 540	1 142	948	27 628
1982	6 283	13 574	1 597	1 929	23 383
1983	6 144	12 722	2 540	3 643	25 049
1984	7 275	9 580	2 943	3 271	23 069
1985	7 086	10 596	1 832	5 674	25 188
1986	8 668	11 014	1 634	4 073	25 389
1987	9 304	11 807	1 628	4 931	27 670
1988	6 433	10 175	1 469	2 449	20 526
1989	5 997	10 758	1 657	5 996	24 408
1990	6 948	8 792	2 217	3 788	21 745
1991	6 791	10 304	1 832	4 068	22 995
1992	5 314	10 315	1 330	3 397	20 356
1993	3 975	3 783	1 204	3 557	12 519
1994	90	0	381	0	471
1995	383	182	0	5	570
1996	467	158	137	10	772
1997	3 760	1 158	1 172	1 167	7 258
1998	10 116	2 914	308	92	13 430
1999	17 976	3 714	503	45	22 237
2000	14 218	3 100	186	56	17 561
2001	7 377	2 833	2 089	57	12 357
2002	7 827	2 309	775	119	11 030
2003	8 313	2 044	546	35	10 937
2004	7 910	2 167	415	15	10 508
2005	8 112	2 016	626	6	10 760
2006	7 590	2 698	314	2	10 603
2007 ²	7 287	2 374	445	11	10 116
2008 ²	6 636	2 482	341	21	9 480
2009 ²	4 052	1 644	612	36	6 344
2010 ²	4 013	1 182	296	2	5 493
2011 ²	2 910	882	221	19	4 032
2012 ²	3 089	670	192	10	3 961
2013 ²	1 939	457	270	14	2 680
2014 ²	2 760	1 066	331	38	4 195
2015 ²	3 065	326	299	9	3 699
2016 ²	2 779	283	268	10	3 340
2017 ²	3 658	352	359	23	4 392
2018 ²	3 547	254	257	0	4 057
2019 ²	2 299	285	209	0	2 792
2020 ^{1,2}	1 348	267	135	37	1 787
2021 ^{1,2}	515	121	51	0	686
2022 ^{1,2}	595	120	60	0	775
2023 ^{1,2}	494	134	55	0	683
2024 ^{1,2}	306	99	0	0	621

¹Valeurs provisoires

²Prises de la pêche récréative exclues

Tableau 3. Débarquements mensuels canadiens (T.-N.-L.) déclarés de morue (en tonnes) par zone unitaire dans la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2024. Les données sur les débarquements sont provisoires.

Mois	3Psa	3Psb	3Psc	3Psd	3Pse	3Psf	3Psg	3Psh	Total
Janv.	0,92	15,06	19,84	9,31	-	-	-	-	45,12
Févr.	0,16	3,93	6,15	27,42	-	-	3,53	62,38	103,57
Mars	3,56	-	-	27,04	-	-	-	0,37	30,97
Avril	-	-	-	-	-	-	-	-	20,45
Mai	8,23	11,99	0,23	-	-	-	-	-	20,45
Juin	9,50	34,55	23,66	-	-	-	-	0,10	67,82
Juil.	2,28	31,23	46,56	0,92	-	-	0,33	0,51	81,83
Août	0,09	6,58	19,95	0,09	-	0,57	0,15	-	27,43
Sept.	0,90	10,33	41,66	-	-	0,67	0,35	-	53,91
Oct.	0,82	1,93	14,84	-	-	12,07	-	-	29,66
Nov.	2,04	2,66	15,06	-	-	-	-	-	19,76
Déc.	6,40	29,08	26,99	-	-	-	-	-	62,47
Total	34,91	147,34	214,93	64,78	-	13,31	4,35	63,36	542,97

Tableau 4. Débarquements mensuels canadiens (T.-N.-L.) déclarés de morue (en tonnes) par zone unitaire dans la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2025, disponibles au moment de l'évaluation (au 10 octobre 2025). La mention AD signifie que la pêche est en cours. Les données sur les débarquements sont provisoires.

Mois	3Psa	3Psb	3Psc	3Psd	3Pse	3Psf	3Psg	3Psh	Total
Janv.	1,06	25,72	0,52	-	-	-	-	-	27,30
Févr.	10,05	3,39	-	45,28	-	-	-	-	58,72
Mars	22,02	-	-	43,20	-	2,31	-	-	67,53
Avril	0,84	-	-	9,54	-	-	1,35	0,14	11,87
Mai	7,73	13,05	0,09	-	-	-	-	-	20,87
Juin	11,43	25,69	38,97	-	-	-	-	-	76,09
Juil.	3,99	30,37	55,97	-	-	-	-	-	90,33
Août	0,43	8,27	29,63	-	-	-	-	-	38,33
Sept.	1,36	2,49	43,85	-	-	-	-	-	47,69
Oct.	0,33	0,63	17,29	-	-	-	-	-	18,25
Nov.	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
Déc.	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
Total, année à ce jour	59,23	109,61	186,32	98,01	-	2,31	1,35	0,14	456,97

Tableau 5. Résumé de l'échantillonnage effectué sur les débarquements de morue de la sous-division 3Ps en 2024.

Engin	Proportion des débarquements non échantillonnés (%)	Nombre de mesures de la longueur	Nombre d'otolithes prélevés
Pêche côtière à la ligne à main	100 %	0	0
Pêche côtière au filet maillant	79 %	1 134	178
Pêche côtière à la palangre	100 %	0	0
Pêche côtière au chalut à panneaux	0 %	303	43
Pêche hauturière au filet maillant	100 %	0	0
Pêche hauturière à la palangre	100 %	0	0

Engin	Proportion des débarquements non échantillonnés (%)	Nombre de mesures de la longueur	Nombre d'otolithes prélevés
Pêche hauturière au chalut à panneaux	31 %	1 031	176

Tableau 6. Estimations corrigées du poids moyen, de la longueur moyenne, du nombre total et du poids total de la morue de la sous-division 3Ps capturée selon l'âge, d'après les débarquements canadiens et français en 2023 (prises récréatives exclues). Somme des produits dans le calcul des prises selon l'âge = 0,93.

Âge	Prises totales (nombre)	Poids moyen (kg)	Longueur moyenne (cm)	Écart-type du total des prises	Coefficient de variation du total des prises	Poids total des prises (en t)
1	0	-	-	-	-	0
2	1 007	0,610	40,2	0,52	0,51	614
3	20 802	0,731	43,3	2,70	0,13	15 206
4	34 838	0,703	42,9	2,64	0,08	24 491
5	60 096	1,404	53,0	4,88	0,08	84 375
6	76 027	1,876	58,4	5,42	0,07	142 627
7	89 983	2,149	61,5	5,80	0,06	193 373
8	59 970	2,285	62,3	5,06	0,08	137 031
9	20 642	2,394	62,8	2,79	0,14	49 417
10	15 235	2,642	64,3	3,30	0,22	40 251
11	6 596	2,862	65,7	1,30	0,20	18 878
12	10 199	3,118	68,4	1,91	0,19	31 800
13	2 653	3,258	70,2	0,98	0,37	8 643
14	1	2,680	67,0	0	1,03	3
15	229	6,872	90,9	0,14	0,63	1 574
16	784	3,955	76,0	0,48	0,62	3 101
17	235	6,220	88,0	0,17	0,73	1 462
18	0	-	-	-	-	0
19	0	-	-	-	-	0
20	0	-	-	-	-	0

Tableau 7. Estimations du poids moyen, de la longueur moyenne, du nombre total et du poids total de la morue de la sous-division 3Ps capturée selon l'âge, d'après les débarquements canadiens et français en 2024 (prises récréatives exclues). Somme des produits dans le calcul des prises selon l'âge = 0,98.

Âge	Prises totales (chiffres)	Poids moyen (kg)	Longueur moyenne (cm)	Écart-type du total des prises	Coefficient de variation du total des prises	Poids total des prises (en t)
1	0	-	-	-	-	0
2	122	0,131	25,1	0,09	0,75	0,02
3	7 812	0,390	35,4	0,91	0,12	3,05
4	26 368	0,861	45,2	2,18	0,08	22,70
5	42 793	1,155	49,8	3,21	0,07	49,43
6	52 668	1,659	55,7	4,26	0,08	87,38
7	60 166	1,980	59,5	4,87	0,08	119,13
8	52 489	2,505	64,0	4,52	0,09	131,48
9	26 818	2,594	64,5	3,40	0,13	69,57
10	20 350	2,569	64,8	3,42	0,17	52,28
11	12 547	2,617	65,5	2,37	0,19	32,84
12	5 062	4,058	73,1	1,15	0,23	20,54
13	3 389	3,609	70,8	1,29	0,38	12,23

Âge	Prises totales (chiffres)	Poids moyen (kg)	Longueur moyenne (cm)	Écart-type du total des prises	Coefficient de variation du total des prises	Poids total des prises (en t)
14	1 733	3,053	69,4	0,91	0,53	5,29
15	300	4,641	78,3	0,17	0,55	1,39
16	59	3,068	70,0	0,04	0,67	0,18
17	0	-	-	-	-	-
18	0	-	-	-	-	0
19	0	-	-	-	-	0
20	0	-	-	-	-	0

Tableau 8. Poids annuel moyen selon l'âge (en kg) calculé à partir de la longueur selon l'âge d'après des échantillons provenant de la pêche commerciale (y compris de la pêche à des fins alimentaires et des relevés de la pêche sentinelle, le cas échéant) dans la sous-division 3Ps depuis 1974.

Année	Âge 3	Âge 4	Âge 5	Âge 6	Âge 7	Âge 8	Âge 9	Âge 10	Âge 11	Âge 12	Âge 13	Âge 14
1974	0,399	0,624	1,064	1,813	2,429	3,349	3,927	4,832	5,438	7,558	9,337	8,466
1975	0,543	0,827	1,281	1,75	2,355	3,182	3,509	5,381	4,971	6,417	10,185	10,185
1976	0,537	1,005	1,455	2,284	3,032	4,267	5,439	7,395	7,426	9,873	11,45	16,628
1977	0,606	0,684	1,367	1,992	2,765	3,703	4,684	5,452	6,701	6,741	9,225	11,753
1978	0,545	0,763	1,111	2,03	2,888	3,929	4,612	6,058	7,233	6,981	9,747	10,954
1979	0,422	0,668	1,056	1,692	2,694	3,776	4,125	5,942	7,65	10,423	10,032	10,987
1980	0,511	0,776	1,147	1,715	2,357	3,561	5,474	7,193	7,219	9,872	9,566	8,527
1981	0,516	0,877	1,366	1,839	2,303	3,359	4,893	6,991	7,52	10,414	8,871	12,302
1982	0,462	0,809	1,171	1,82	2,396	2,819	3,756	4,853	6,814	8,394	8,805	11,688
1983	0,583	0,853	1,472	2,019	2,525	3,099	3,523	4,952	6,486	7,968	10,613	12,076
1984	0,671	1,201	1,485	2,105	2,741	4,26	5,369	6,314	8,081	10,55	7,704	8,682
1985	0,588	0,821	1,2	1,783	2,626	3,373	5,149	5,941	6,74	7,94	11,32	7,876
1986	0,532	0,691	1,15	1,744	2,327	3,075	4,96	6,132	6,293	7,489	9,41	12,003
1987	0,472	0,701	1,251	1,707	2,27	3,248	4,299	5,523	6,867	7,072	7,73	10,514
1988	0,63	0,799	1,016	1,637	2,169	3,122	4,256	5,976	6,885	7,342	8,277	9,126
1989	0,559	0,79	1,166	1,709	2,441	3,531	4,58	6,081	6,529	7,448	7,889	8,98
1990	0,543	0,753	1,346	1,932	2,562	2,958	3,923	3,959	6,185	7,509	7,836	7,231
1991	0,435	0,7	1,135	1,877	2,608	3,234	4,382	5,15	6,894	8,143	8,065	10,071
1992	0,459	0,665	1,023	1,658	2,514	3,251	4,665	7,621	7,861	9,296	11,49	13,43
1993	0,417	0,848	1,344	1,945	2,08	2,652	3,701	4,286	7,307	6,585	7,378	7,435
1994	0,417	0,848	1,344	1,945	2,08	2,652	3,701	4,286	7,307	6,585	7,378	7,435
1995	0,497	0,681	1,966	2,21	2,499	2,434	2,513	-	-	-	-	-
1996	0,576	0,878	1,383	1,879	2,389	2,709	3,862	4,374	8,354	6,57	10,112	13,097
1997	0,519	0,984	1,153	1,417	2,285	3,233	3,903	3,863	4,585	9,272	5,847	12,044
1998	0,598	0,984	1,736	1,982	2,361	3,158	4,087	3,994	4,439	4,458	5,717	5,459
1999	0,789	0,924	1,543	2,263	2,52	2,784	3,822	5,389	4,985	5,333	6,041	7,166
2000	0,442	1,23	1,219	1,949	2,763	2,808	3,337	4,858	6,799	6,719	6,717	8,679
2001	0,722	1,063	1,478	1,964	2,579	3,379	3,347	3,538	5,472	8,75	7,591	8,118
2002	0,586	1,053	1,531	1,972	2,289	3,013	4,023	3,627	3,751	6,198	9,153	7,133
2003	0,673	0,971	1,531	2,067	2,316	2,621	3,836	4,581	4,066	5,251	7,968	10,317
2004	0,619	0,996	1,409	2,091	2,479	2,709	2,901	4,45	6,298	5,331	6,88	8,703
2005	0,681	0,967	1,381	1,832	2,438	2,87	3,165	3,37	4,944	6,296	6,136	8,697
2006	0,643	1,012	1,53	1,898	2,175	2,732	3,405	3,89	3,213	5,147	7,014	7,387
2007	0,642	1,085	1,517	1,991	2,3	2,556	3,535	4,912	5,425	4,765	6,897	8,299
2008	0,912	0,961	1,349	1,949	2,202	2,522	2,717	4,073	5,214	5,041	5,257	8,153
2009	0,722	0,952	1,446	1,933	2,385	2,506	2,423	3,257	5,567	7,026	8,189	8,303
2010	0,805	1,128	1,334	1,966	2,161	2,523	2,605	2,85	5,562	7,751	9,753	10,329
2011	0,845	1,017	1,355	1,574	2,125	2,386	2,745	2,598	2,769	2,864	4,728	7,567
2012	0,836	0,965	1,418	1,982	2,019	2,206	2,82	3,305	3,559	2,665	2,849	2,897
2013	0,819	1,149	1,487	1,732	2,034	2,067	2,56	2,733	2,926	3,104	2,364	2,583
2014	0,93	1,03	1,832	2,046	2,097	2,731	2,49	3,281	3,826	2,644	4,532	4,873
2015	0,766	1,144	1,532	2,067	2,416	2,727	2,991	3,116	3,997	5,79	5,072	-
2016	0,837	1,184	1,506	1,787	2,261	2,385	2,958	3,575	4,038	4,749	4,14	7,625
2017	0,481	0,852	1,338	1,816	1,932	2,361	2,528	2,396	3,937	4,07	3,654	3,158
2018	0,688	1,414	1,549	1,904	2,148	2,336	3,286	3,151	3,624	5,37	5,806	6,422
2019	0,849	1,071	1,432	1,737	2,011	2,294	2,361	3,086	2,902	3,468	7,89	4,388
2020	0,726	1,210	1,731	1,966	2,055	2,134	2,368	2,776	2,666	3,134	4,577	3,206

Année	Âge 3	Âge 4	Âge 5	Âge 6	Âge 7	Âge 8	Âge 9	Âge 10	Âge 11	Âge 12	Âge 13	Âge 14
2021	0,616	0,915	1,302	1,748	2,043	2,409	2,286	2,171	2,591	3,654	4,32	2,672
2022	0,657	1,438	1,750	2,147	2,325	2,414	2,555	2,552	2,703	3,171	2,588	3,955
2023	0,731	0,703	1,404	1,876	2,149	2,285	2,394	2,642	2,862	3,118	3,258	2,68
2024	0,390	0,861	1,155	1,659	1,980	2,505	2,594	2,569	2,617	4,058	3,609	3,053

Tableau 9. Renseignements détaillés sur les relevés annuels par navire de recherche du MPO dans la sous-division 3Ps de l'OPANO. De plus amples renseignements se trouvent dans Rideout (2022), Wheeland et al. (2023) et les références qui s'y trouvent. Notez que le relevé de 2025 a principalement été réalisé entre le 5 et le 27 avril, avec deux traits supplémentaires effectués les 10 et 11 mai.

Année	Navire	Date de début	Date de fin	Jours	Traits	Traits avec morue	Proportion de traits avec morue
1983	Alfred Needler 9	23 avril 1983	8 mai 1983	15	164	117	0,71
1984	Alfred Needler 26	10 avril 1984	17 avril 1984	7	93	59	0,63
1985	Wilfred Templeman 26	8 mars 1985	25 mars 1985	17	109	78	0,72
1986	Wilfred Templeman 45	6 mars 1986	23 mars 1986	17	136	88	0,65
1987	Wilfred Templeman 55-56	13 févr. 1987	22 mars 1987	37	130	95	0,73
1988	Wilfred Templeman 68	27 janv. 1988	14 févr. 1988	18	146	106	0,73
1989	Wilfred Templeman 81	1 ^{er} févr. 1989	16 févr. 1989	15	146	90	0,62
1990	Wilfred Templeman 91	1 ^{er} févr. 1990	19 févr. 1990	18	108	66	0,61
1991	Wilfred Templeman 103	2 févr. 1991	20 févr. 1991	18	158	104	0,66
1992	Wilfred Templeman 118	6 févr. 1992	24 févr. 1992	18	137	63	0,46
1993.1	Wilfred Templeman 133	6 févr. 1993	23 févr. 1993	17	136	52	0,38
1993.4	Wilfred Templeman 135	2 avril 1993	20 avril 1993	18	130	63	0,48
1994	Wilfred Templeman 150-151	6 avril 1994	26 avril 1994	20	166	73	0,44
1995	Wilfred Templeman 166-167	4 avril 1995	28 avril 1995	24	161	65	0,40
1996	Wilfred Templeman 186-187	10 avril 1996	1 ^{er} mai 1996	22	148	105	0,71
1997	Wilfred Templeman 202-203	2 avril 1997	23 avril 1997	22	158	104	0,66
1998	Wilfred Templeman 219-220	10 avril 1998	5 mai 1998	25	177	113	0,64
1999	Wilfred Templeman 236-237	13 avril 1999	6 mai 1999	23	175	128	0,73
2000	Wilfred Templeman 313-315	8 avril 2000	11 mai 2000	34	171	136	0,80
2001	Wilfred Templeman 364-365, Teleost 351	7 avril 2001	29 avril 2001	23	173	134	0,77
2002	Wilfred Templeman 418-419	5 avril 2002	27 avril 2002	21	177	117	0,66
2003	Wilfred Templeman 476-477	5 avril 2003	2 mai 2003	23	176	117	0,66
2004	Wilfred Templeman 523, Wilfred Templeman 546, Teleost 522	11 avril 2004	11 mai 2004	30	177	107	0,60
2005	Wilfred Templeman 617-618, Alfred Needler 656	17 avril 2005	9 mai 2005	22	178	134	0,75
2006	Wilfred Templeman 688	13 avril 2006	18 avril 2006	5,1	48	43	-
2007	Wilfred Templeman 757-759	4 avril 2007	2 mai 2007	29	178	135	0,76
2008	Wilfred Templeman 824-827	10 avril 2008	23 mai 2008	44	169	115	0,68
2009	Alfred Needler 902-904	8 avril 2009	13 mai 2009	35	175	137	0,78
2010	Alfred Needler 930-932	8 avril 2010	8 mai 2010	31	177	132	0,75
2011	Alfred Needler 401-403	7 avril 2011	8 mai 2011	32	174	131	0,75
2012	Alfred Needler 415-417	31 mars 2012	26 avril 2012	27	177	137	0,77

Année	Navire	Date de début	Date de fin	Jours	Traits	Traits avec morue	Proportion de traits avec morue
2013	Alfred Needler 430-432	26 mars 2013	23 avril 2013	29	179	133	0,74
2014	Alfred Needler 445-446, Teleost 130	5 avril 2014	10 mai 2014	36	156	105	0,67
2015	Alfred Needler 450-452	11 avril 2015	10 mai 2015	30	173	116	0,67
2016	Teleost 157,158,169	2 avril 2016	1 ^{er} mai 2016	30	157	110	0,70
2017	Alfred Needler 476-478	6 avril 2017	8 mai 2017	33	179	121	0,68
2018	Alfred Needler 494-496	28 avril 2018	27 mai 2018	30	167	115	0,69
2019	Alfred Needler 506-508	30 mars 2019	4 mai 2019	35	169	106	0,63
2020	Aucun relevé	–	–	–	–	–	–
2021	Teleost 218, 219	24 avril 2021	17 mai 2021	24	141	92	0,65
2022	Cab 21, 22, 23, 24	8 avril 2022	27 mai 2023	49	129	83	0,64
2023	Aucun relevé	–	–	–	–	–	–
2024	Cab 48, 49, 50	14 avril 2024	7 mai 2024	21	125	93	0,74
2025	Car 45, 46, Cab 61	5 avril 2025	11 mai 2025	23	125	90	0,72

Tableau 10. Estimations de la biomasse pour la morue franche à partir des relevés de navires de recherche du MPO dans la sous-division 3Ps de l'OPANO. « NP » = strate dans laquelle il n'y a pas eu de pêche. Il n'y a pas eu de relevé en 2020 ou 2023. Voir Bratney et al. (2007) et Ings et al. (2023) pour les années précédentes.

Strate	Profondeur (m)	Milles marins carrés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
314	<55	974	8	NP	222	465	NP	2 081	484
320	<55	1 320	1 580	NP	1 216	363	NP	1 961	1 758
293	56 à 91	159	23	NP	NP	81	NP	186	NP
308	56 à 91	112	56	NP	1 011	1 231	NP	367	510
312	56 à 91	272	71	NP	93	1 520	NP	237	1 043
315	56 à 91	827	452	NP	3 216	687	NP	600	4 797
321	56 à 91	1 189	257	NP	6 066	99	NP	579	163
325	56 à 91	944	31	NP	124	337	NP	34	26
326	56 à 91	166	0	NP	21	1	NP	1	33
783	56 à 91	229	2	NP	71	67	NP	4	65
294	92 à 183	135	85	NP	2 050	3 056	NP	1 826	242
297	92 à 183	152	1 668	NP	835	4 636	NP	3 150	74
307	92 à 183	395	3 345	NP	832	1 735	NP	5 073	2 780
311	92 à 183	317	274	NP	1 663	471	NP	567	3 166
317	92 à 183	193	862	NP	0	0	NP	29	17
319	92 à 183	984	8 662	NP	1 157	923	NP	1 573	688
322	92 à 183	1 567	217	NP	2 055	1 384	NP	817	624
323	92 à 183	696	33	NP	42	2 015	NP	133	170
324	92 à 183	494	34	NP	350	691	NP	5	89
781	92 à 183	446	94	NP	517	139	NP	251	111
782	92 à 183	183	23	NP	37	127	NP	20	84
295	184 à 274	209	124	NP	1 063	339	NP	692	613
298	184 à 274	171	0	NP	126	245	NP	5 830	9 225
300	184 à 274	217	37	NP	64	61	NP	23	37
306	184 à 274	363	231	NP	85	0	NP	31	78
309	184 à 274	296	3 591	NP	37	44	NP	69	15
310	184 à 274	170	103	NP	0	25	NP	41	62
313	184 à 274	165	15	NP	0	0	NP	0	11
316	184 à 274	189	0	NP	0	0	NP	15	19
318	184 à 274	129	59	NP	0	0	NP	0	1 178
779	184 à 274	422	54	NP	8	492	NP	141	473
780	184 à 274	403	138	NP	33	528	NP	11	153
296	275 à 366	71	69	NP	39	168	NP	37	61
299	275 à 366	212	0	NP	0	17	NP	7	92

Strate	Profondeur (m)	Milles marins carrés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
705	275 à 366	195	1	NP	5	3	NP	18	8
706	275 à 366	476	19	NP	0	0	NP	166	236
707	275 à 366	74	47	NP	11	0	NP	2	110
715	275 à 366	128	39	NP	0	42	NP	140	388
716	275 à 366	539	0	NP	0	190	NP	0	812
708	367 à 549	126	13	NP	0	0	NP	390	20
711	367 à 549	593	135	NP	0	0	NP	30	0
712	367 à 549	731	5	NP	0	13	NP	28	0
713	367 à 549	851	31	NP	0	0	NP	0	0
714	367 à 549	1 074	0	NP	0	0	NP	42	48
Total	Côtière	-	20 173	-	18 205	12 238	-	15 027	19 331
Total	Côtière/extracôtière	-	22 491	-	23 048	22 194	-	27 204	30 561
Std	Côtière/extracôtière	-	5 939	-	5 925	3 149	-	6 922	10 651

Tableau 11. Estimations de l'abondance pour la morue franche à partir des relevés de navires du MPO dans la sous-division 3Ps de l'OPANO. « NP » = strate dans laquelle il n'y a pas eu de pêche. Il n'y a pas eu de relevé en 2020 ou 2023. Voir Bratney et al. (2007) et Ings et al. (2023) pour les années précédentes.

Strate	Profondeur (m)	Milles marins carrés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
314	<55	974	22	NP	1 644	2 970	NP	3 725	1 599
320	<55	1 320	838	NP	2 651	1 253	NP	3 969	3 839
293	56 à 91	159	197	NP	NP	580	NP	1 629	NP
308	56 à 91	112	169	NP	2 773	2 550	NP	1 114	995
312	56 à 91	272	206	NP	1 029	3 367	NP	1 278	3 835
315	56 à 91	827	861	NP	3 104	4 238	NP	2 247	9 414
321	56 à 91	1 189	1 276	NP	7 900	537	NP	1 554	495
325	56 à 91	944	487	NP	1 336	1 436	NP	108	182
326	56 à 91	166	0	NP	91	13	NP	11	129
783	56 à 91	229	44	NP	621	221	NP	16	284
294	92 à 183	135	1 367	NP	4 330	9 946	NP	8 183	2 539
297	92 à 183	152	5 499	NP	3 251	5 876	NP	6 200	502
307	92 à 183	395	6 466	NP	1 386	3 559	NP	6 874	5 343
311	92 à 183	317	2 384	NP	3 336	1 112	NP	1 573	11 294
317	92 à 183	193	5 031	NP	0	0	NP	226	53
319	92 à 183	984	22 102	NP	5 631	4 250	NP	5 008	1 149
322	92 à 183	1 567	2 867	NP	5 266	4 742	NP	6 143	3 981
323	92 à 183	696	447	NP	432	14 060	NP	662	1 265
324	92 à 183	494	702	NP	8 931	8 053	NP	210	856
781	92 à 183	446	1 242	NP	2 851	1 135	NP	2 485	859
782	92 à 183	183	712	NP	730	1 661	NP	239	868
295	184 à 274	209	1 624	NP	6 411	1 877	NP	2 602	3 023
298	184 à 274	171	12	NP	24	247	NP	5 918	13 377
300	184 à 274	217	90	NP	119	119	NP	149	57
306	184 à 274	363	316	NP	125	0	NP	54	57
309	184 à 274	296	5 366	NP	48	41	NP	224	20
310	184 à 274	170	160	NP	0	12	NP	35	94
313	184 à 274	165	20	NP	0	0	NP	0	15
316	184 à 274	189	0	NP	0	0	NP	13	39
318	184 à 274	129	27	NP	0	0	NP	0	754
779	184 à 274	422	916	NP	264	2 922	NP	1 509	4 533
780	184 à 274	403	1 285	NP	83	5 802	NP	416	1 501
296	275 à 366	71	587	NP	91	200	NP	68	335

Strate	Profondeur (m)	Milles marins carrés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
299	275 à 366	212	0	NP	0	58	NP	58	117
705	275 à 366	195	13	NP	13	13	NP	13	13
706	275 à 366	476	15	NP	0	0	NP	131	360
707	275 à 366	74	31	NP	14	0	NP	5	110
715	275 à 366	128	23	NP	0	44	NP	62	138
716	275 à 366	539	0	NP	0	99	NP	0	890
708	367 à 549	126	8	NP	0	0	NP	612	9
711	367 à 549	593	87	NP	0	0	NP	31	0
712	367 à 549	731	17	NP	0	29	NP	23	0
713	367 à 549	851	50	NP	0	0	NP	0	0
714	367 à 549	1 074	0	NP	0	0	NP	42	39
Total	Côtière	-	49 991	-	45 709	52 378	-	35 947	46 967
Total	Côtière/extracôtier	-	63 565	-	64 486	83 022	-	65 419	74 961
Std	Côtière/extracôtier	-	13 133	-	11 629	15 032	-	10 125	19 227

FIGURES

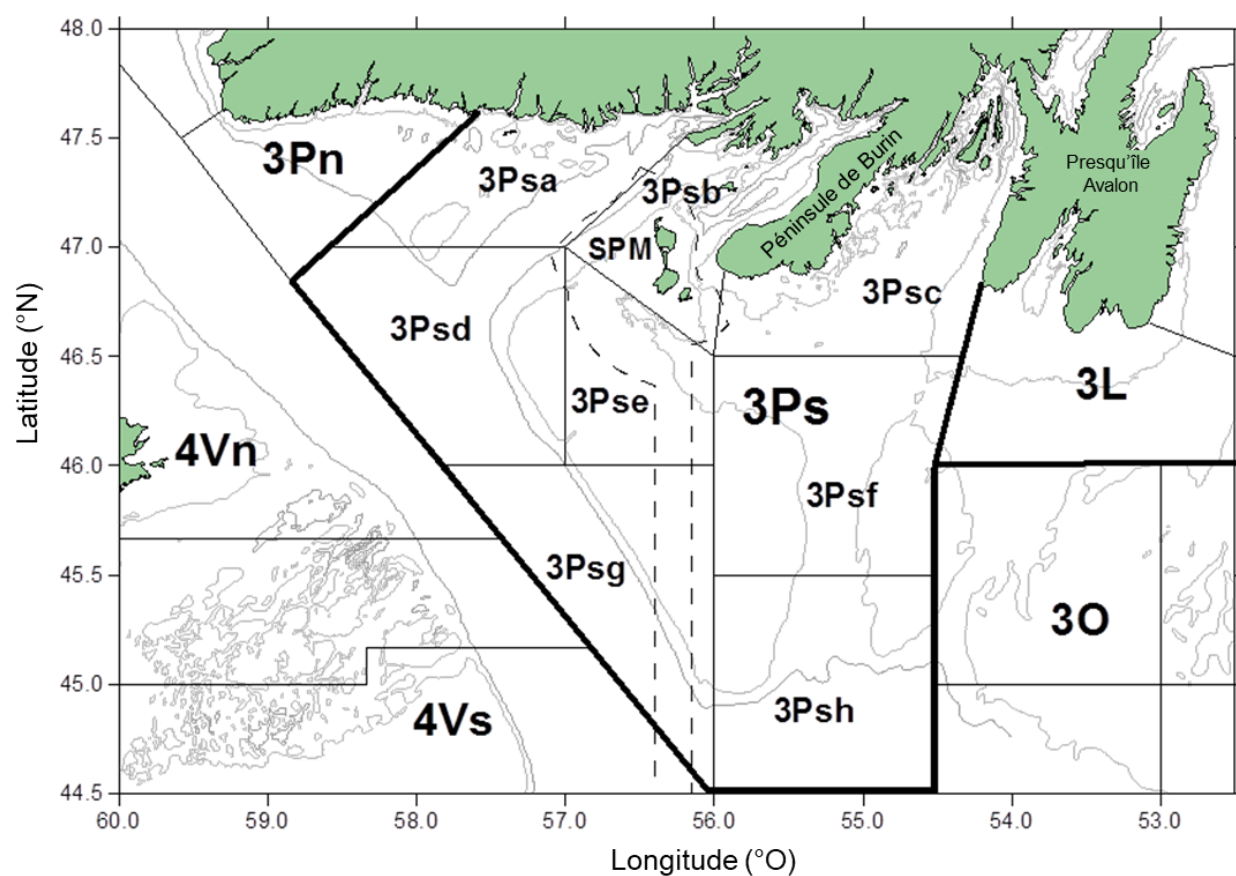


Figure 1. Zone de gestion de la sous--division 3Ps de l'OPANO montrant la zone économique autour des îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM, ligne pointillée), les isobathes de 100 m et 250 m (lignes grises) et les limites des zones unitaires statistiques (lignes continues).

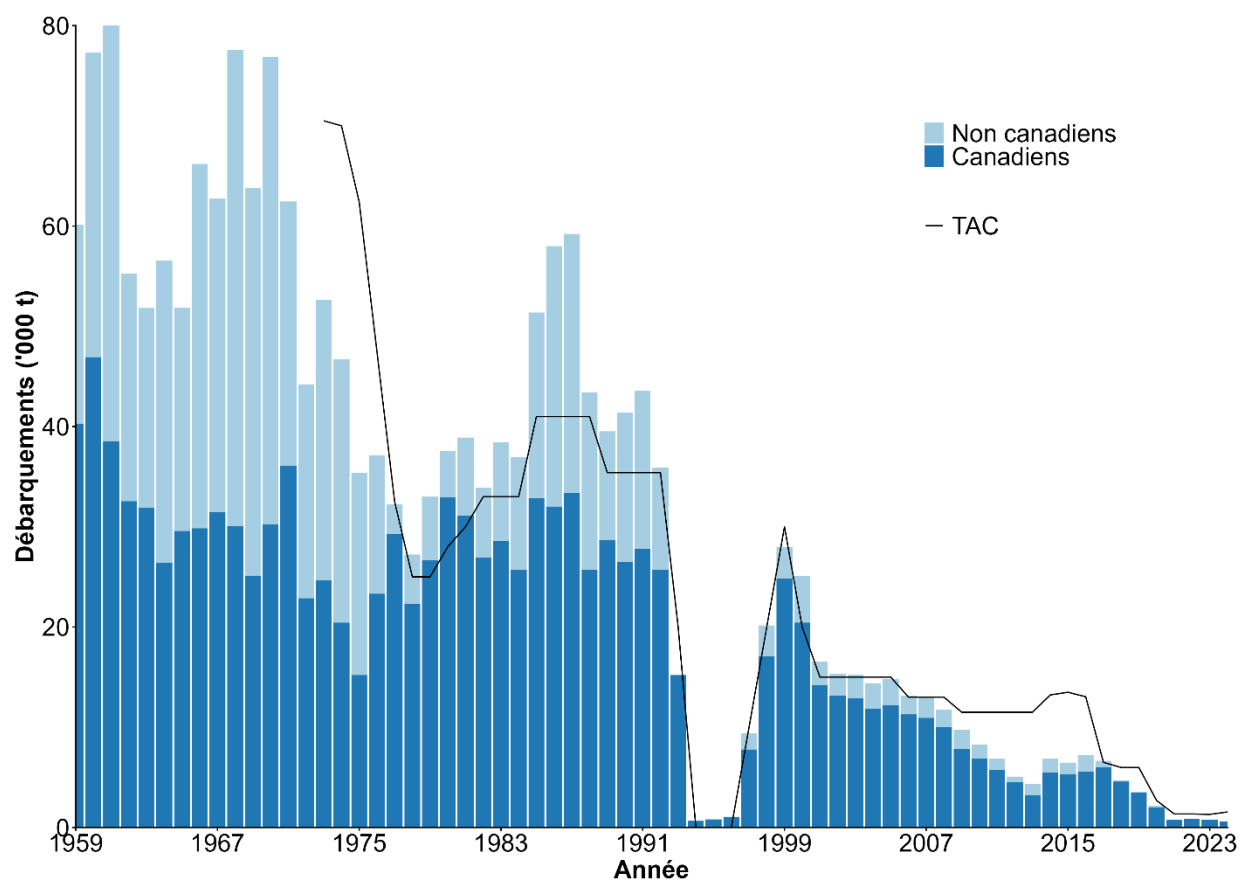


Figure 2. Débarquements de morues déclarés par année civile (janvier à décembre) par les navires canadiens et étrangers dans la sous-division 3Ps de l'OPANO. À noter que depuis 2000 les TAC sont établis pour les « années de quota », qui vont du 1^{er} avril au 31 mars.

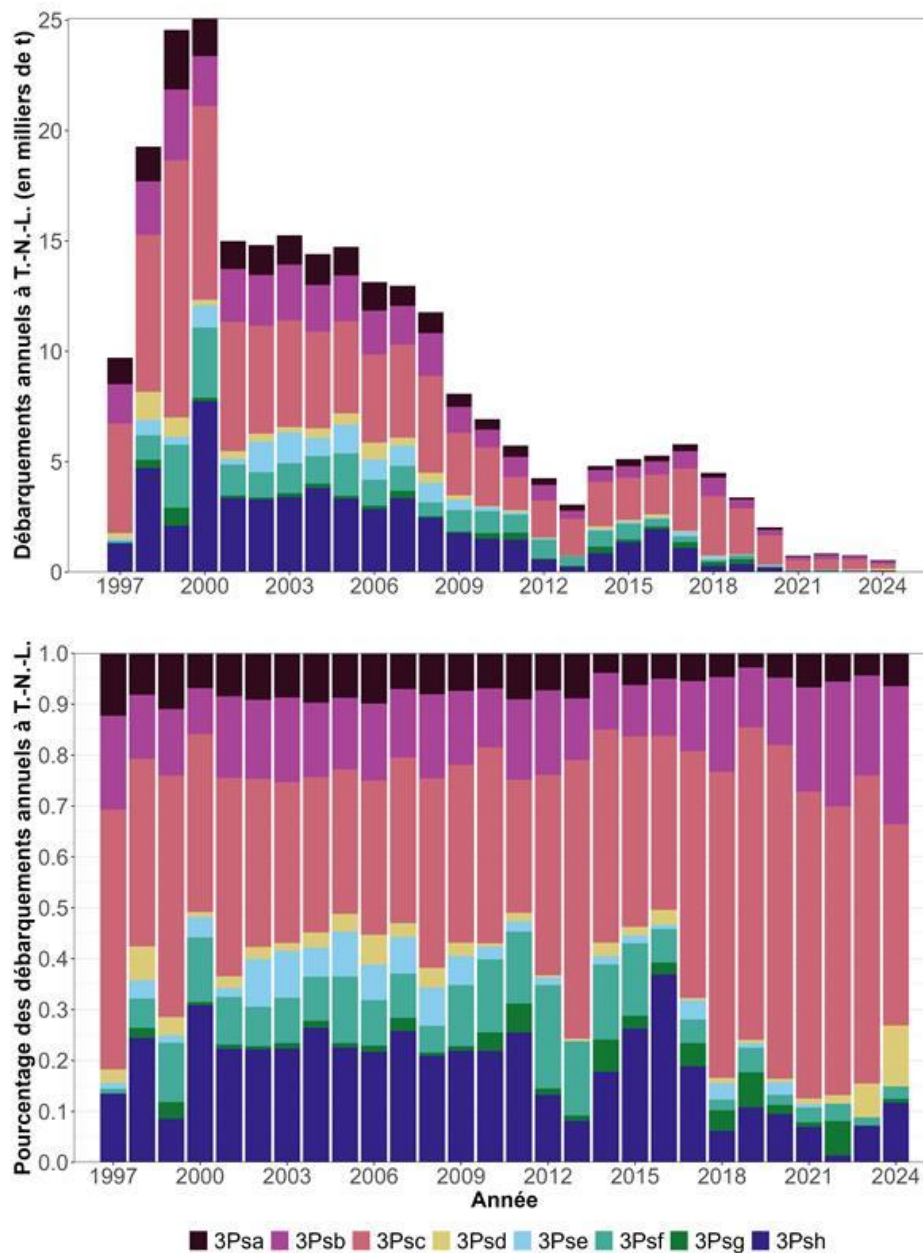


Figure 3. Répartition des débarquements annuels canadiens récents de morue de la sous-division 3Ps par zone unitaire statistique. Les deux types de débarquements (graphique supérieur) et le pourcentage des débarquements totaux (graphique inférieur) sont présentés. Reportez-vous à la figure 1 pour connaître l'emplacement des zones unitaires.

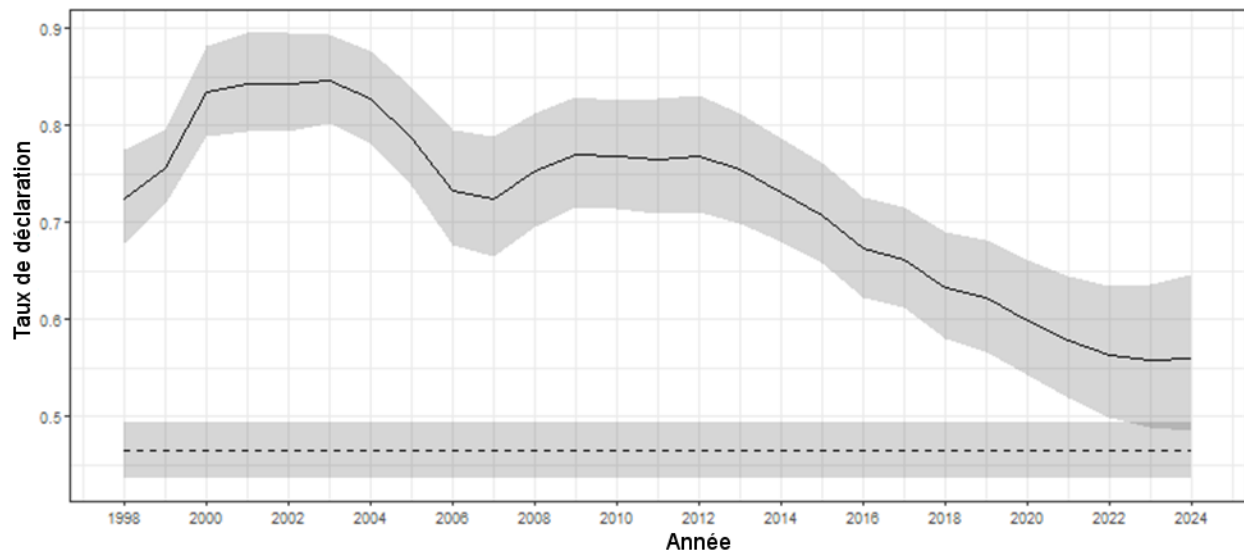


Figure 4. Taux de déclaration pour les retours d'étiquettes provenant de la pêche commerciale (ligne solide) et de la pêche récréative (ligne pointillée) de 1998 à 2024, avec les intervalles de confiance à 95 % (zone ombrée).

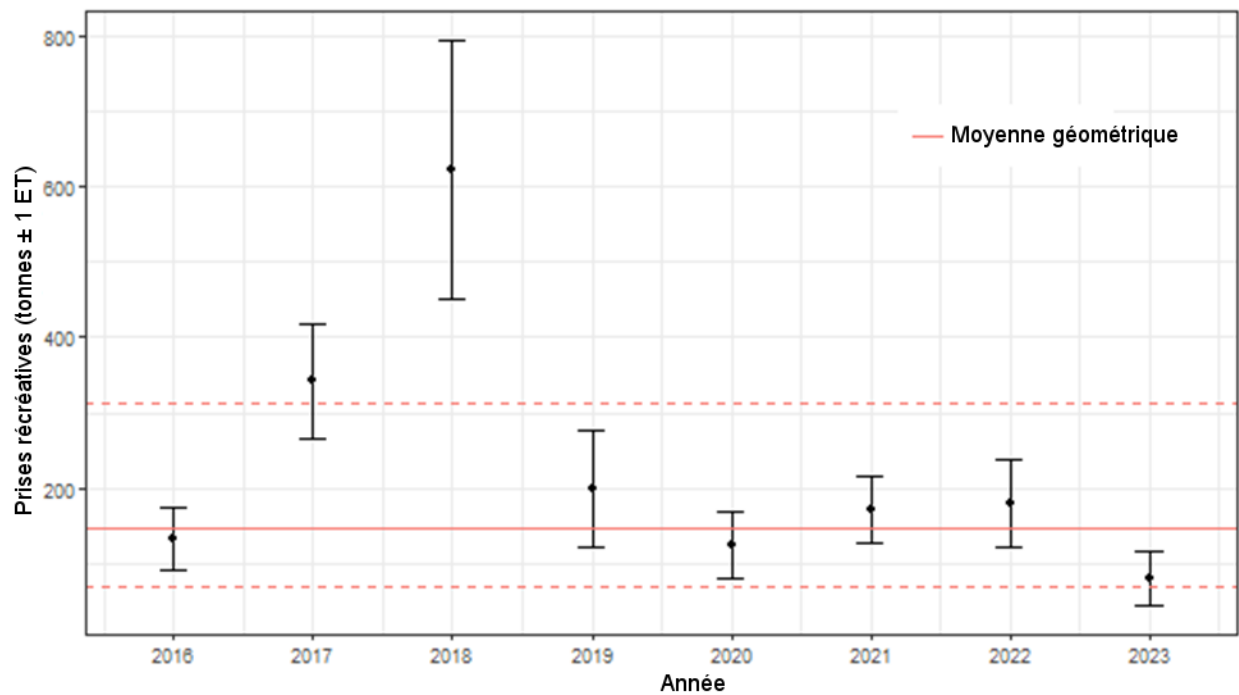


Figure 5. Prises de la pêche récréative en tonnes (écart-type ± 1) de 2016 à 2023 avec une moyenne géométrique pour la période de gestion de la pêche récréative (ligne continue; 212 t), et les intervalles de confiance à 95 % (ligne pointillée; 125 à 308 t). Les estimations de 2024 ont été exclues en raison de faibles retours d'étiquettes au moment de l'évaluation.

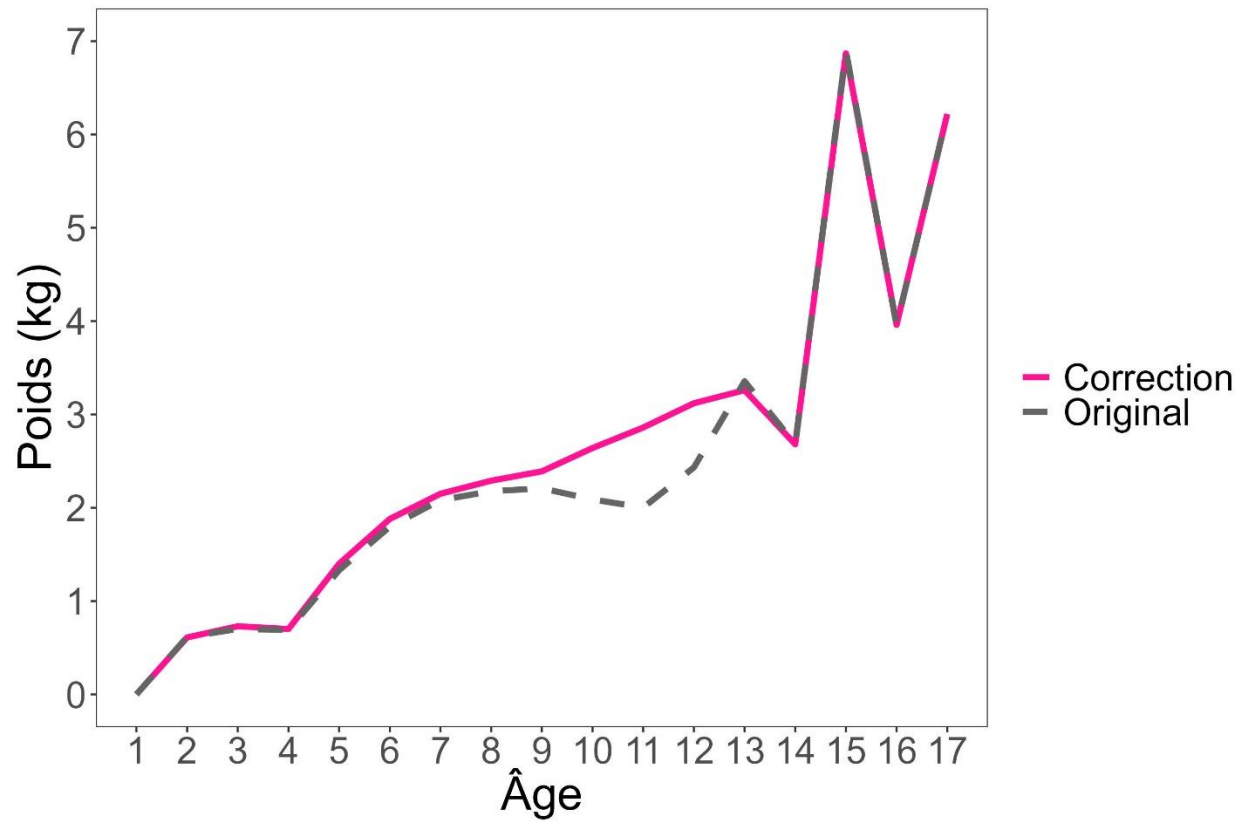


Figure 6. Poids estimé (kg) selon l'âge pour les morues de la sous-division 3Ps en 2023, avec les estimations initiales utilisées pour l'évaluation de 2024 et les valeurs corrigées.

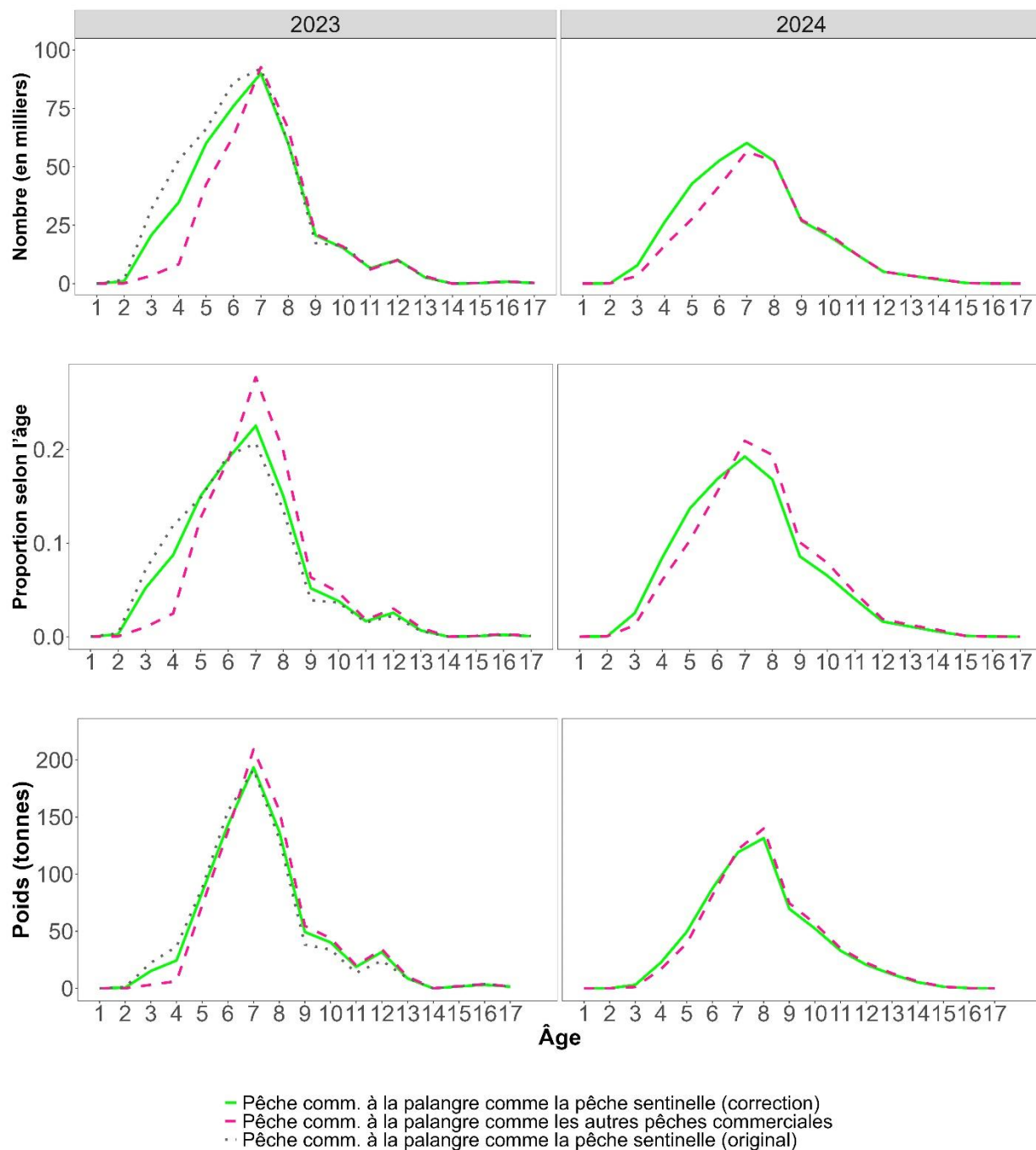


Figure 7. Prises selon l'âge pour 2023 (à gauche) et 2024 (à droite) en supposant que les prises de pêche commerciale à la palangre (PAL) ont la même répartition longueur-âge que la pêche PAL sentinelle (original [ligne grise pointillée] pour 2023, et corrigées [ligne verte continue]), et en supposant une prise commerciale PAL avec la même répartition selon l'âge que l'autre prise commerciale (ligne rose pointillée). Le panneau supérieur montre le nombre (en milliers) selon l'âge, le panneau du milieu est la proportion selon l'âge, et le graphique du bas représente le poids (tonnes) selon l'âge.

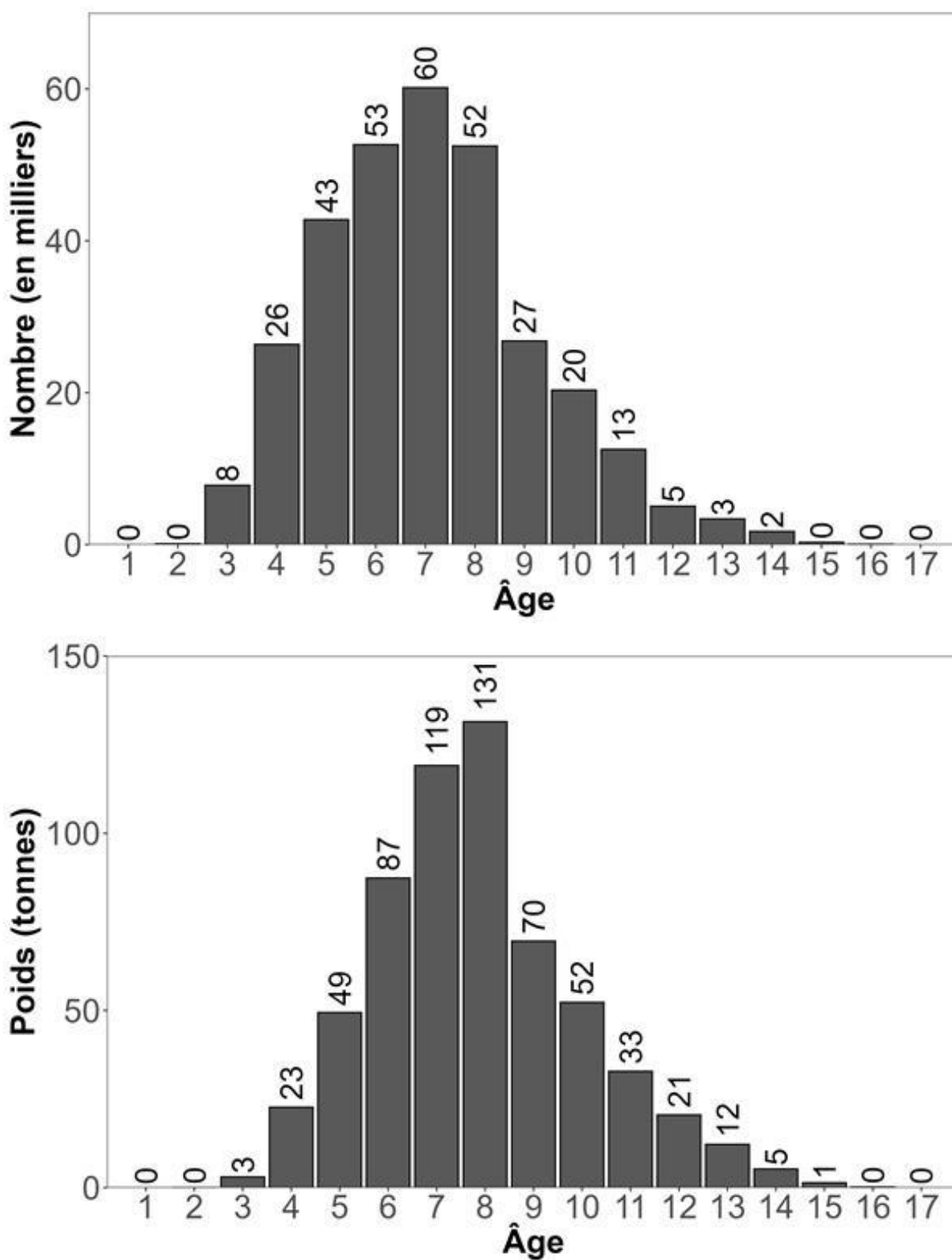


Figure 8. Nombre de prises (haut) et poids (bas) selon l'âge des pêches commerciales et des pêches sentinelles en 2024.

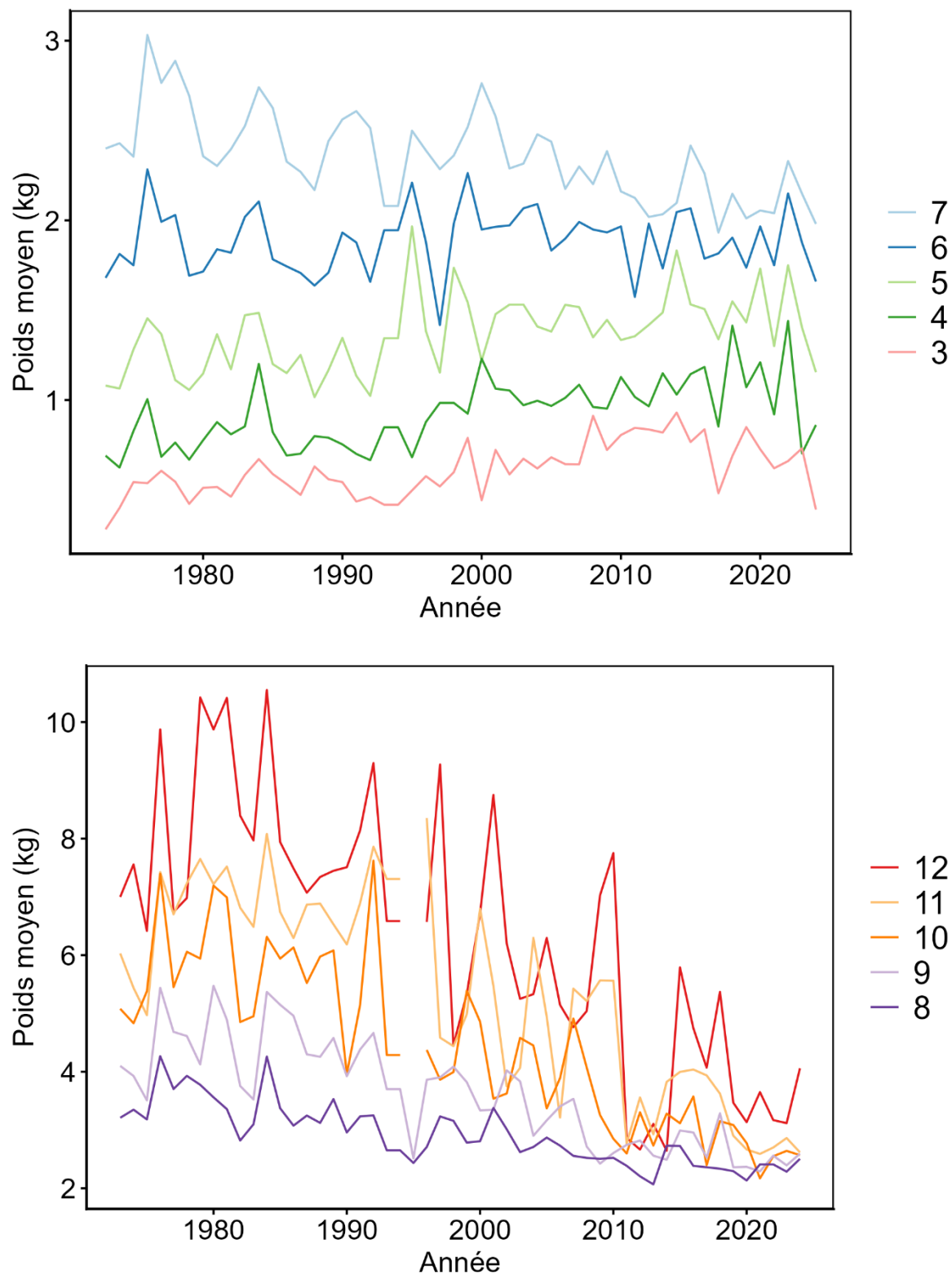


Figure 9. Poids moyen selon l'âge calculé à partir de la longueur moyenne selon l'âge (graphique du haut : âges 3 à 7; graphique du bas : âges 8 à 12, les couleurs indiquent différents âges) tirée des prises commerciales de morue dans la sous-division 3Ps de 1973 à 2024.

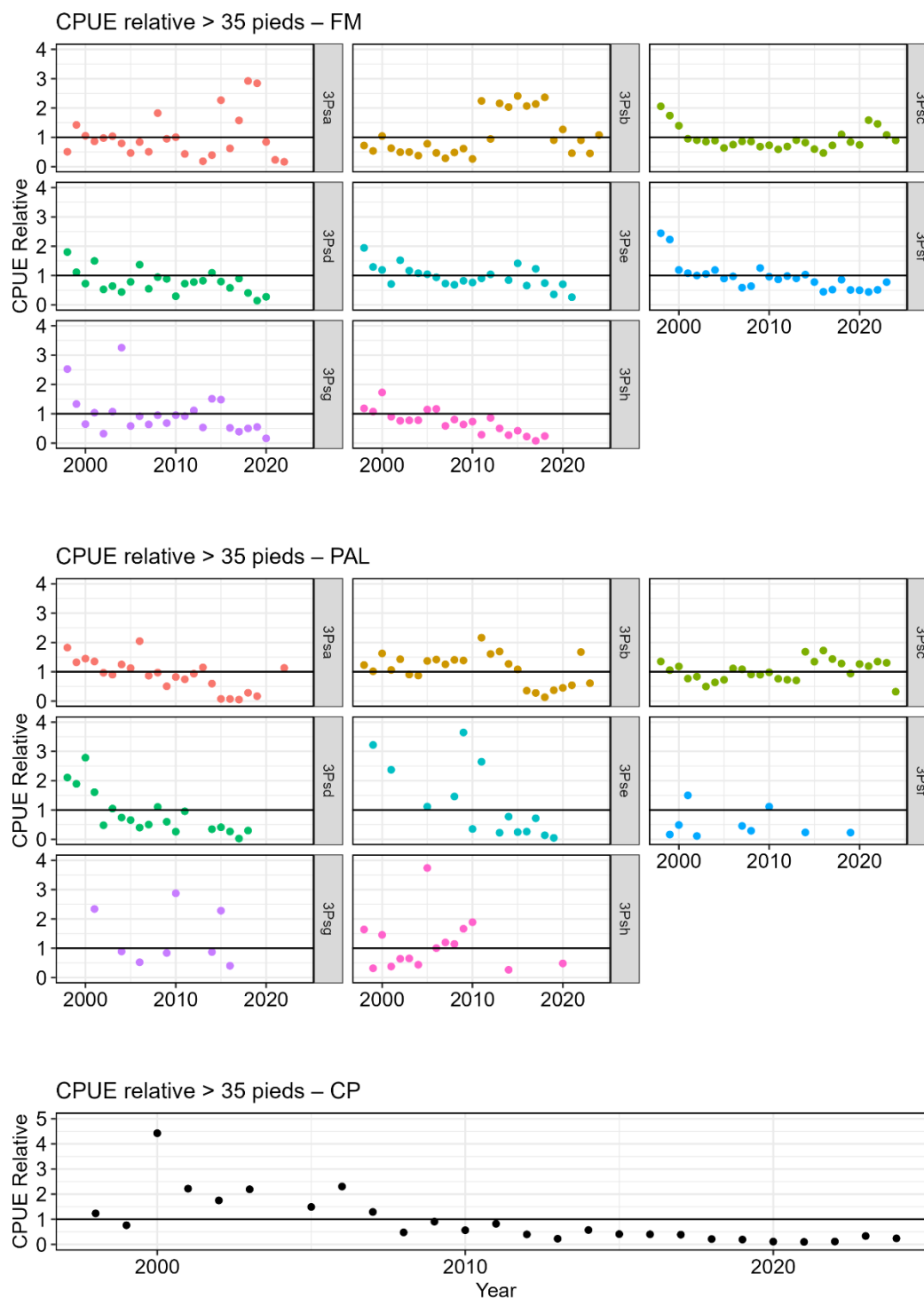


Figure 10. CPUE non standardisée pour les navires de plus de 35 pieds dans la sous-division 3Ps par année et zone unitaire pour les navires de pêche au filet maillant (FM; haut) et à la palangre (PAL, milieu), et combinée dans toute la sous-division 3Ps pour les chaluts à panneaux (CP; bas). La CPUE est présentée relativement à la moyenne des séries de chaque zone. Les combinaisons zone-année avec moins de trois traits déclarés ne sont pas incluses ici.

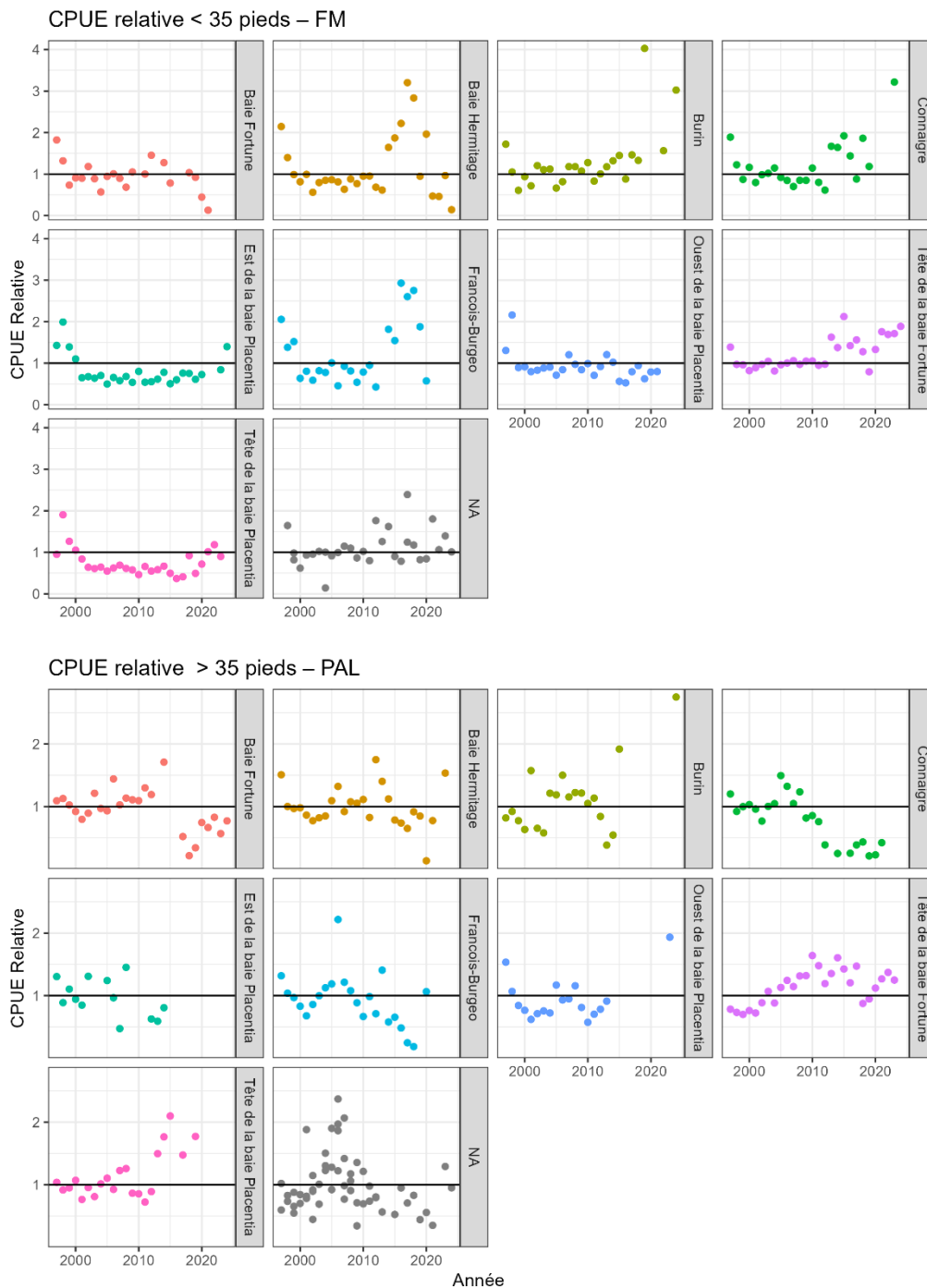


Figure 11. CPUE non standardisée pour les navires de moins de 35 pieds dans la sous-division 3Ps, par année et par communauté. La CPUE est présentée relativement à la moyenne des séries de chaque communauté (un chiffre supérieur à 1 indique un taux de prise supérieur à la moyenne pour cette région, un chiffre inférieur à 1 un taux inférieur). Les combinaisons communauté-année avec moins de trois traits déclarés ne sont pas incluses ici. NA indique que les informations au niveau communautaire n'ont pas été fournies dans le registre du journal de bord.

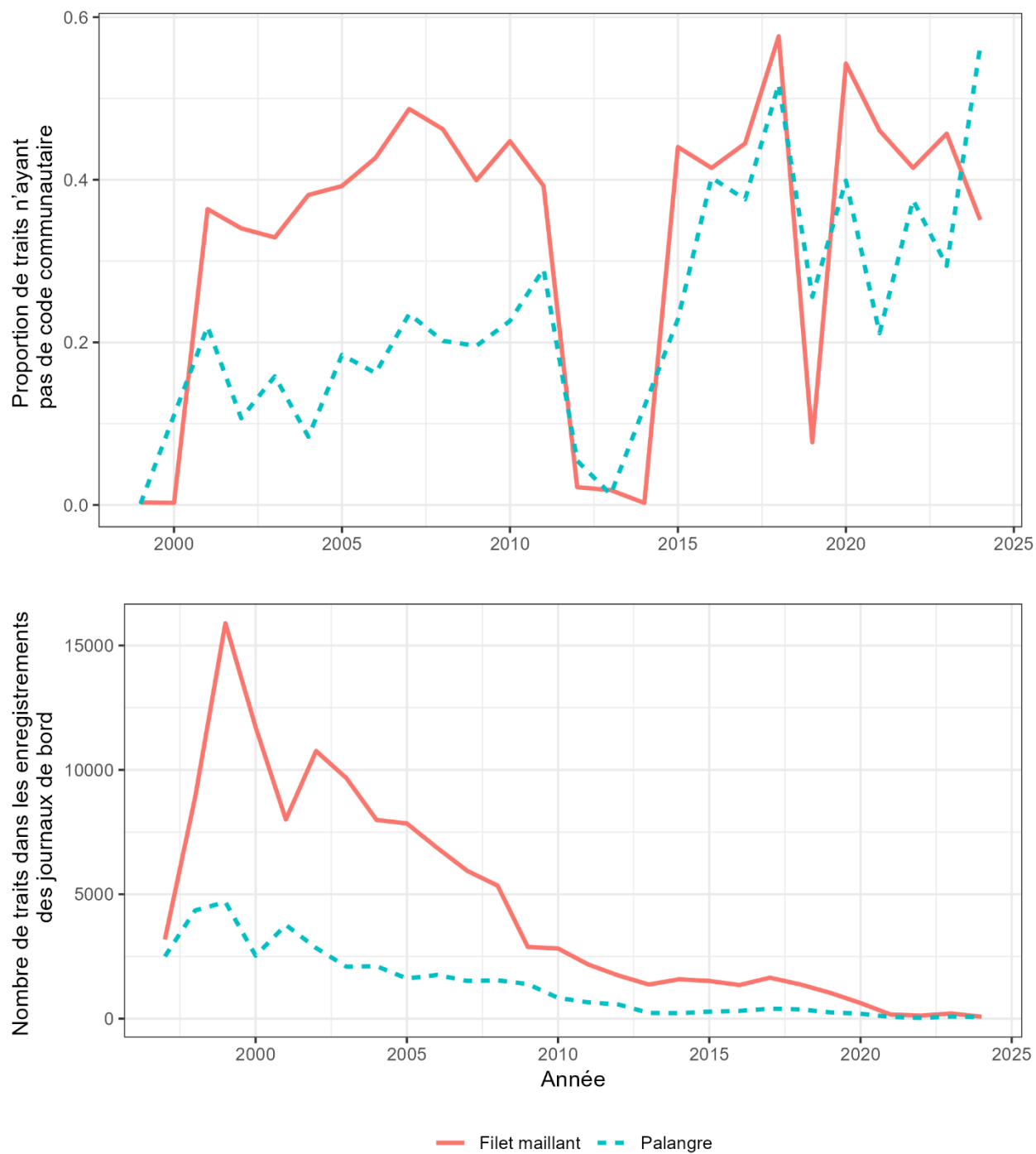


Figure 12. La proportion croissante (en haut) des traits qui n'ont pas d'identifiants communautaires associés aux enregistrements de traits est accompagnée d'une diminution du nombre total (en dessous) d'enregistrements de traits pour les journaux de bord des navires de moins de 35 pieds.

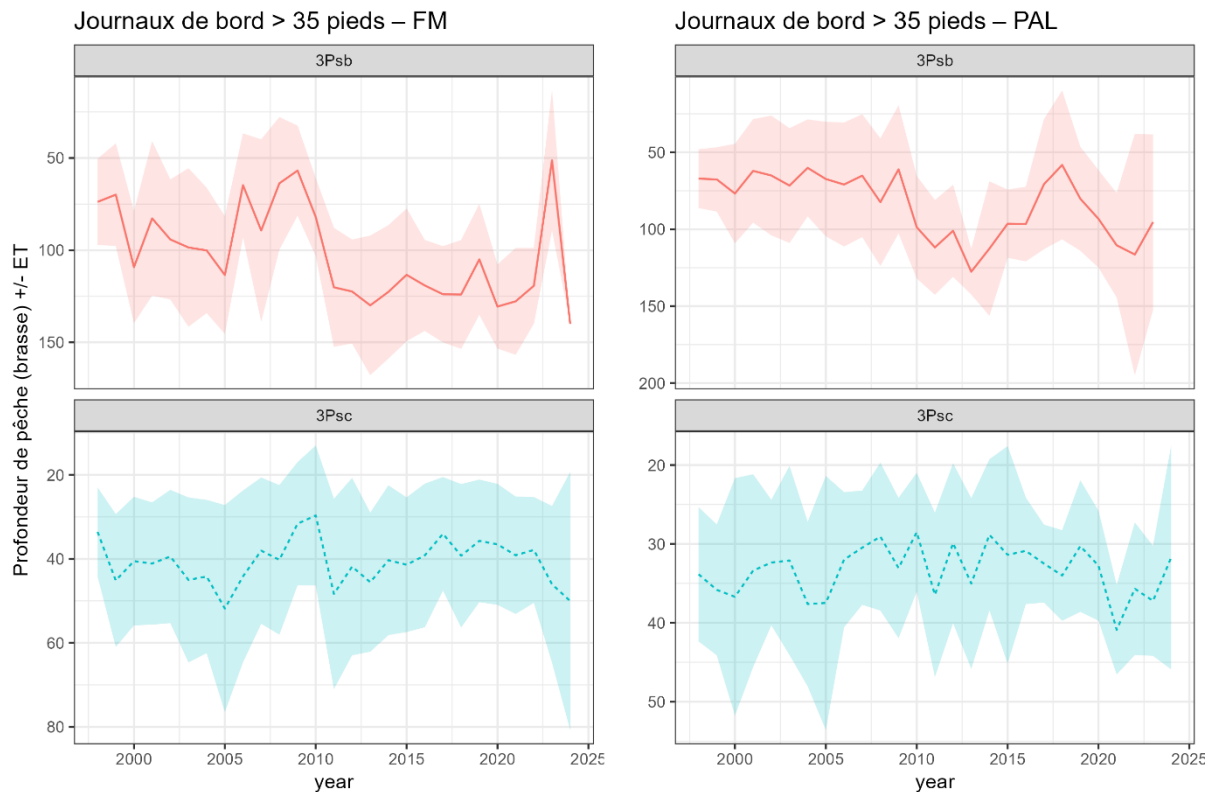


Figure 13. Profondeurs (brasses) de pêche déclarées à partir de journaux de bord de pêche commerciale de morue dans les sous-divisions 3Psb et 3Psc pour les journaux de bord des navires de plus de 35 pieds. L'information sur la profondeur n'est pas consignée pour les journaux de bord scientifiques des navires de moins de 35 pieds.

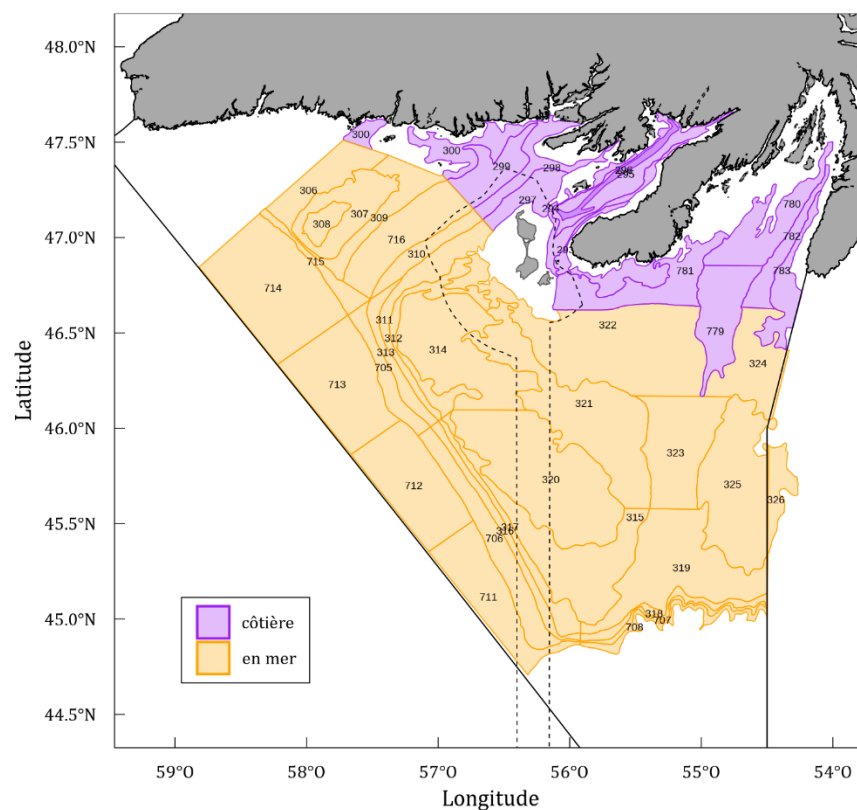


Figure 14. Limites des strates et zone couverte lors des relevés au chalut de fond par navire de recherche du MPO dans la sous-division 3Ps de l'OPANO. Les strates extracôtières sont ombrées en bleu, les strates côtières ont été ajoutées en 1994 (strates 779 à 783) et 1997 (strates 293 à 300) et sont ombrées en vert, les strates grises ne sont pas incluses dans les strates de l'indice pour la morue de la sous-division 3Ps. La ligne en pointillés représente la limite de la zone économique française.

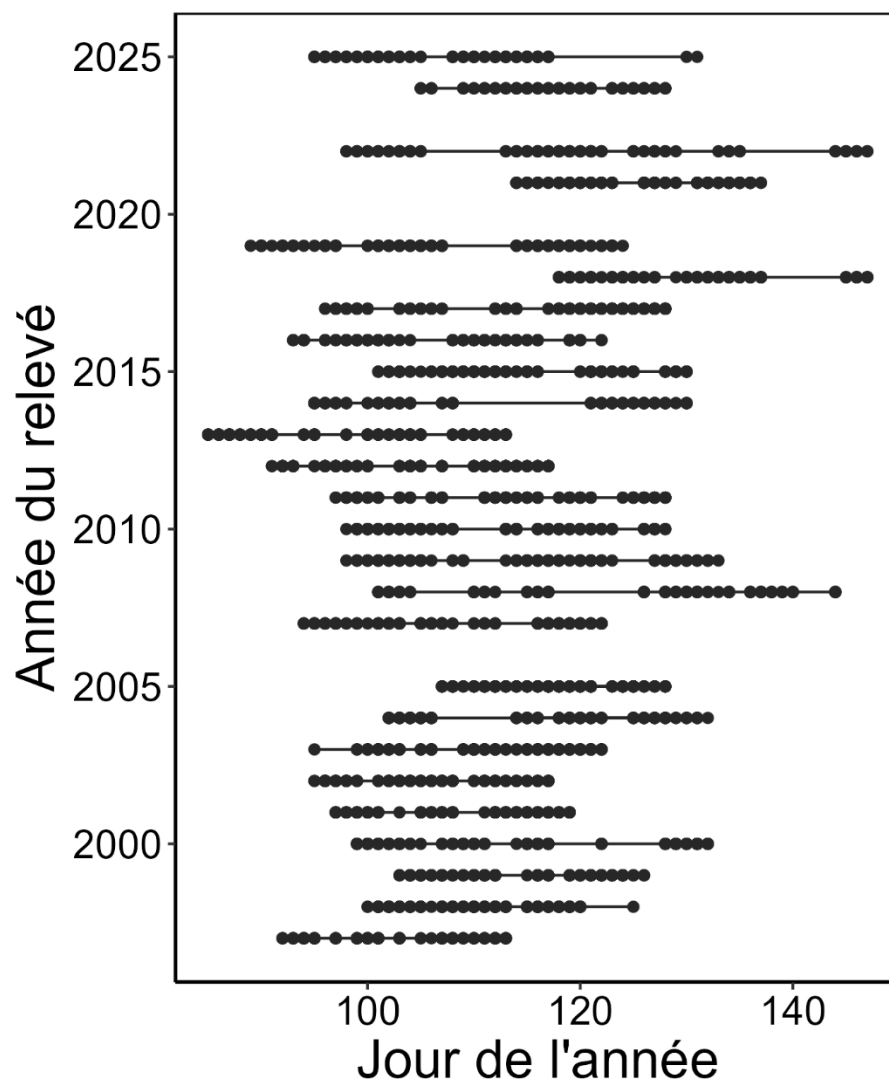


Figure 15. Calendrier des relevés dans la sous-division 3Ps par jour de l'année. Le relevé était incomplet en 2006 et il n'y a pas eu de relevé en 2020 et en 2023.

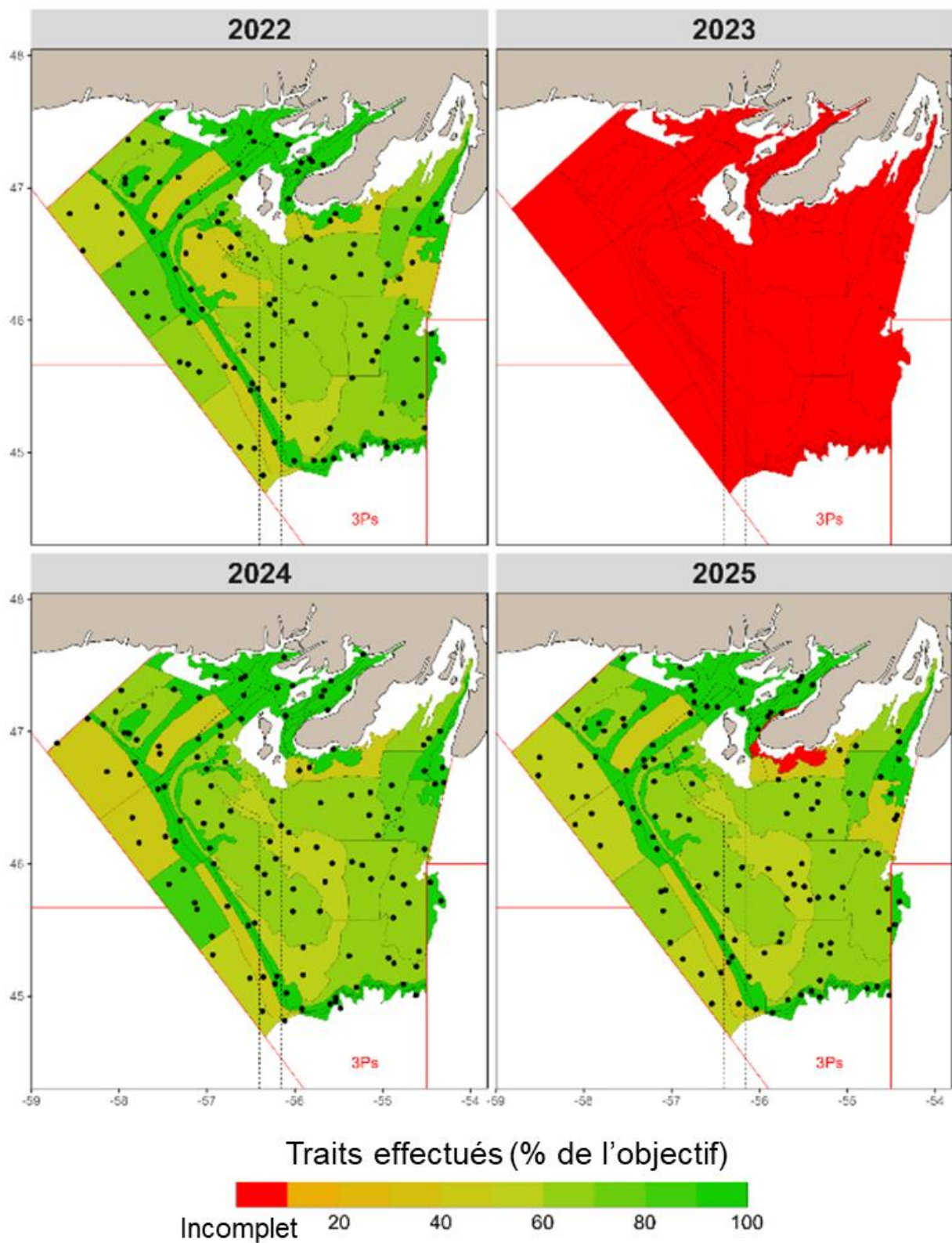


Figure 16. Couverture des relevés par navire de recherche de 2022 à 2025 dans la sous-division 3Ps. Les points indiquent des emplacements fixes, les strates sont coloriées selon le pourcentage de traits prévus effectués. Il n'y a pas eu de relevés en 2023 dans la sous-division 3Ps.

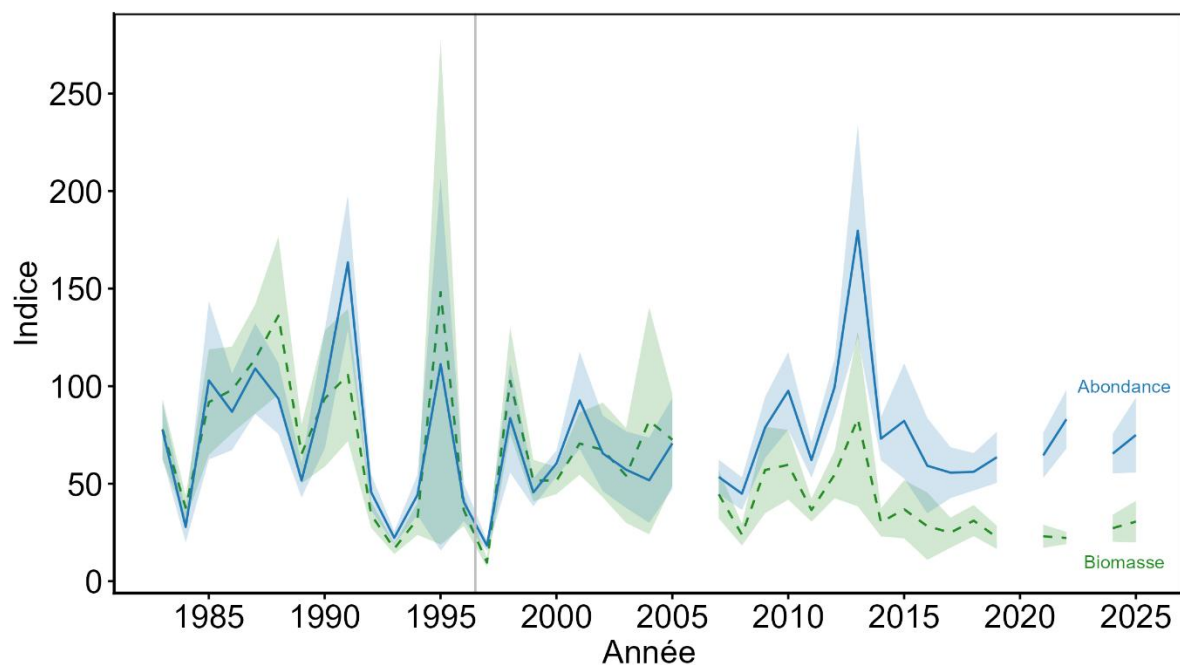


Figure 17. Indices d'abondance (ligne bleue) et de biomasse (ligne verte en pointillés) en unités équivalentes à celles du chalut Campelen, issus des relevés annuels par navire de recherche dans la sous-division 3Ps. Avant 1994, les relevés ne couvraient pas de zone côtière; entre 1994 et 1997, les relevés couvraient des zones côtières de manière variable; depuis 1997, les relevés comprennent les zones extracôtières et côtières (ligne grise verticale). Les indices sont des valeurs relatives et sont donc présentés sans unité. Le relevé était incomplet en 2006 et il n'y a pas eu de relevé en 2020 et en 2023.

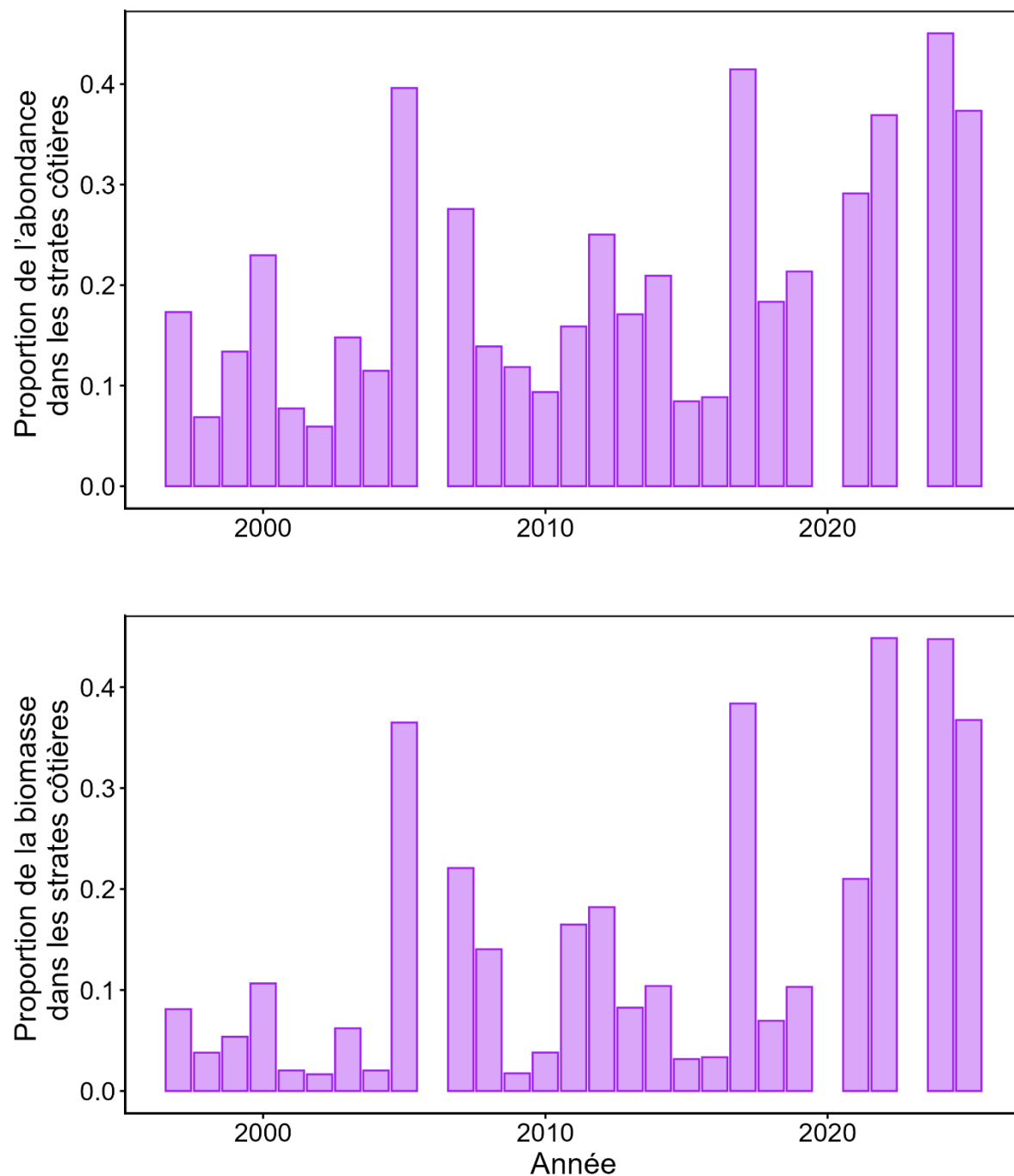


Figure 18. Proportion de l'abondance (en haut) et de la biomasse (en bas) des prises pêchées dans des strates côtières de la sous-division 3Ps depuis 1997. Le relevé était incomplet en 2006 et il n'y a pas eu de relevé en 2020 et en 2023.

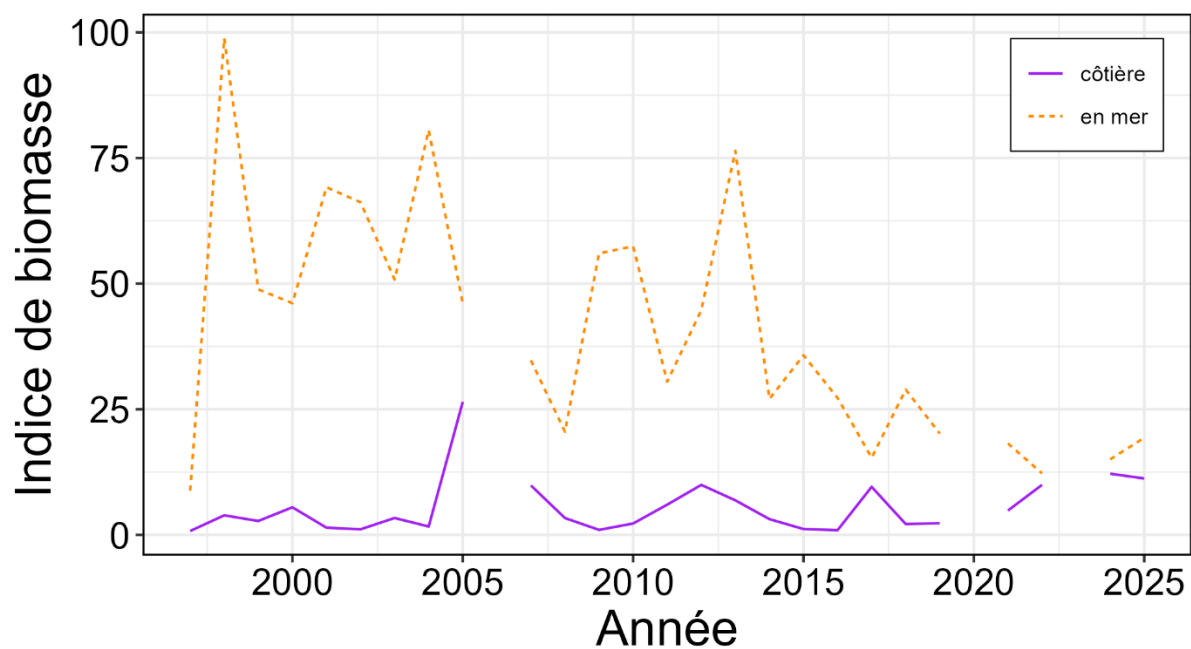
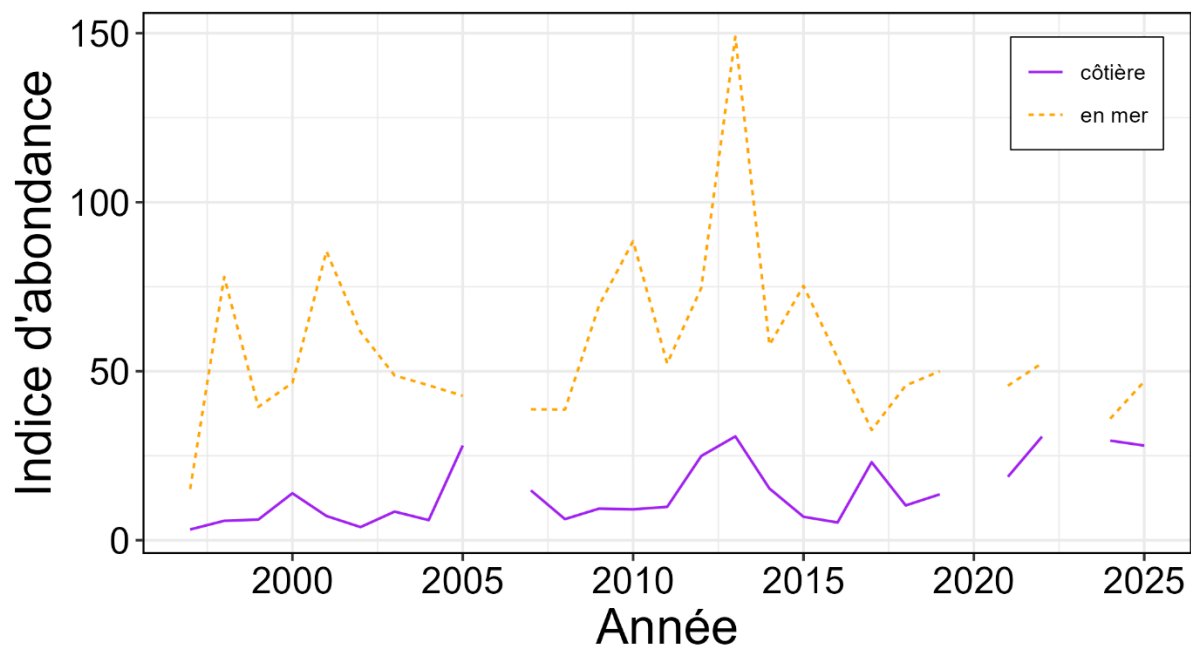


Figure 19. Comparaison des indices d'abondance (panneau supérieur) et de biomasse (panneau inférieur) pour la morue dans la sous-division 3Ps de l'OPANO dans les strates extracôtières (ligne pointillée orange) et dans les strates côtières seulement (ligne continue violette).



Figure 20. Graphique à bulles représentant le nombre moyen de poissons par trait (« nmpt ») selon l'âge dans le cadre du relevé de 1997 à 2025. La taille des bulles est proportionnelle au nmpt et les couleurs correspondent aux cohortes. Le relevé était incomplet en 2006 et il n'y a pas eu de relevé en 2020 et en 2023.

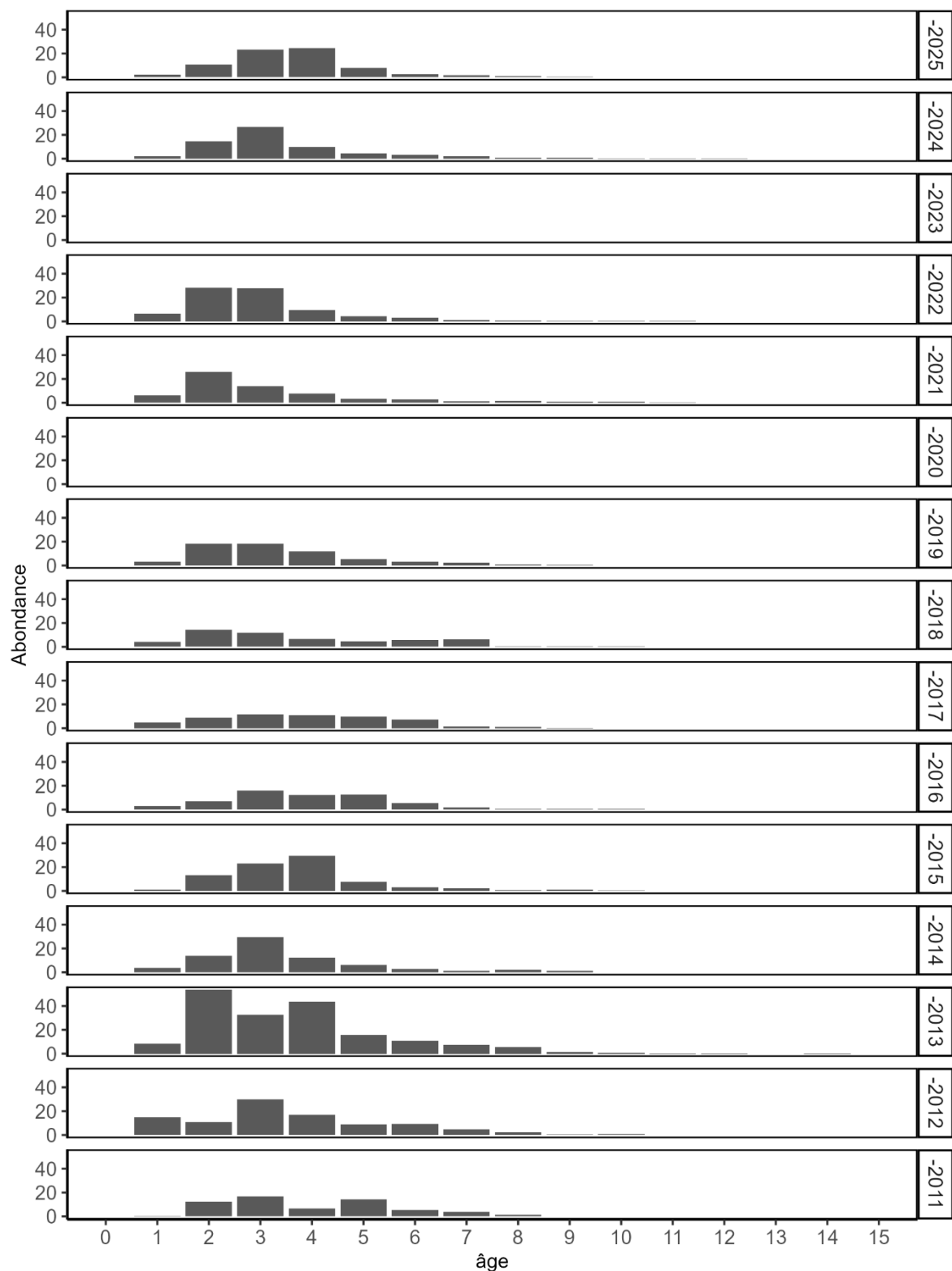


Figure 21. Abondance selon l'âge dans les relevés de 2011 à 2025. Le relevé était incomplet en 2006 et il n'y a pas eu de relevé en 2020 et en 2023.

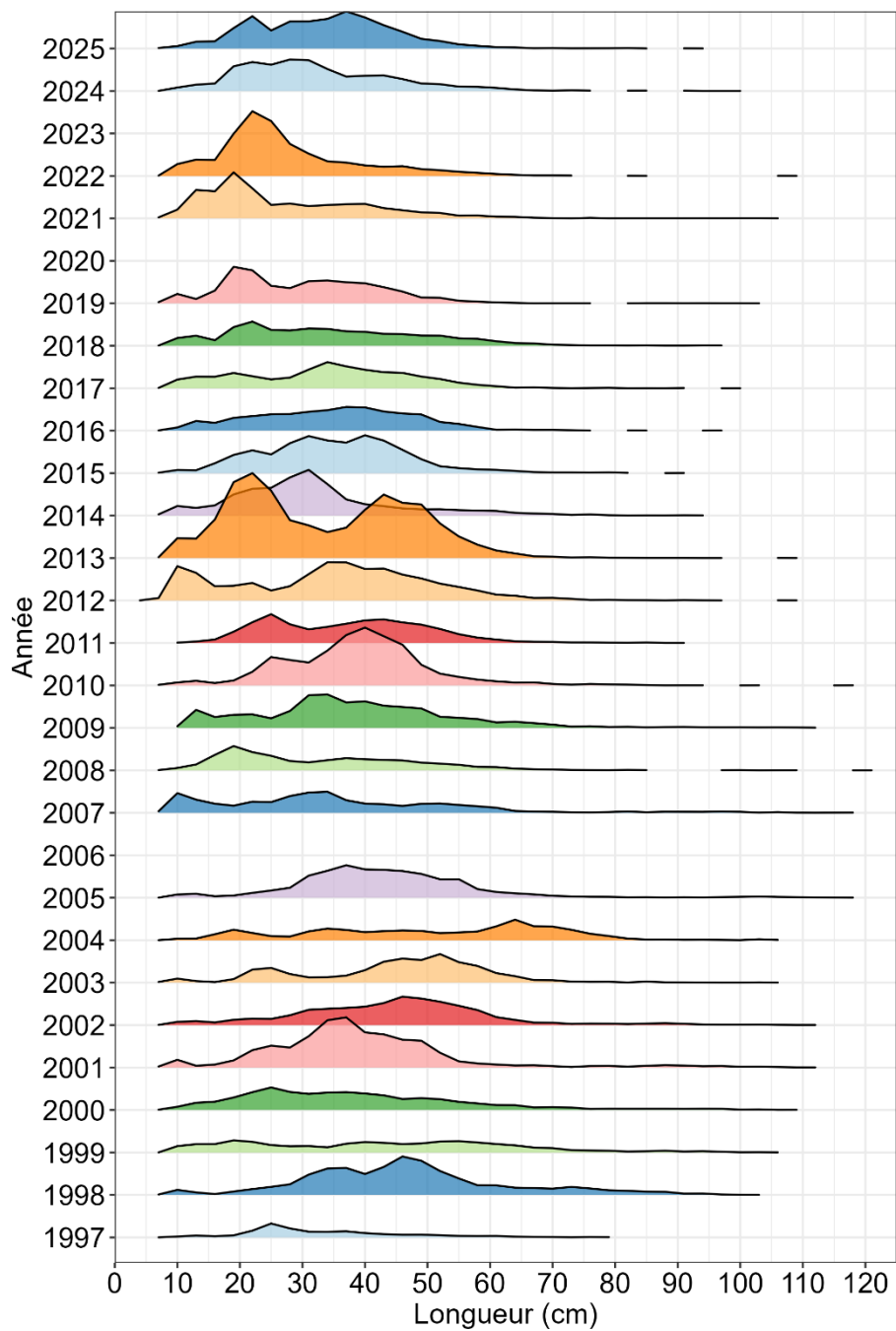


Figure 22. Fréquences de longueur tirées du relevé de printemps par navire de recherche dans la sous-division 3Ps de l'OPANO de 1997 à 2025. Le relevé était incomplet en 2006 et il n'y a pas eu de relevé en 2020 et en 2023.

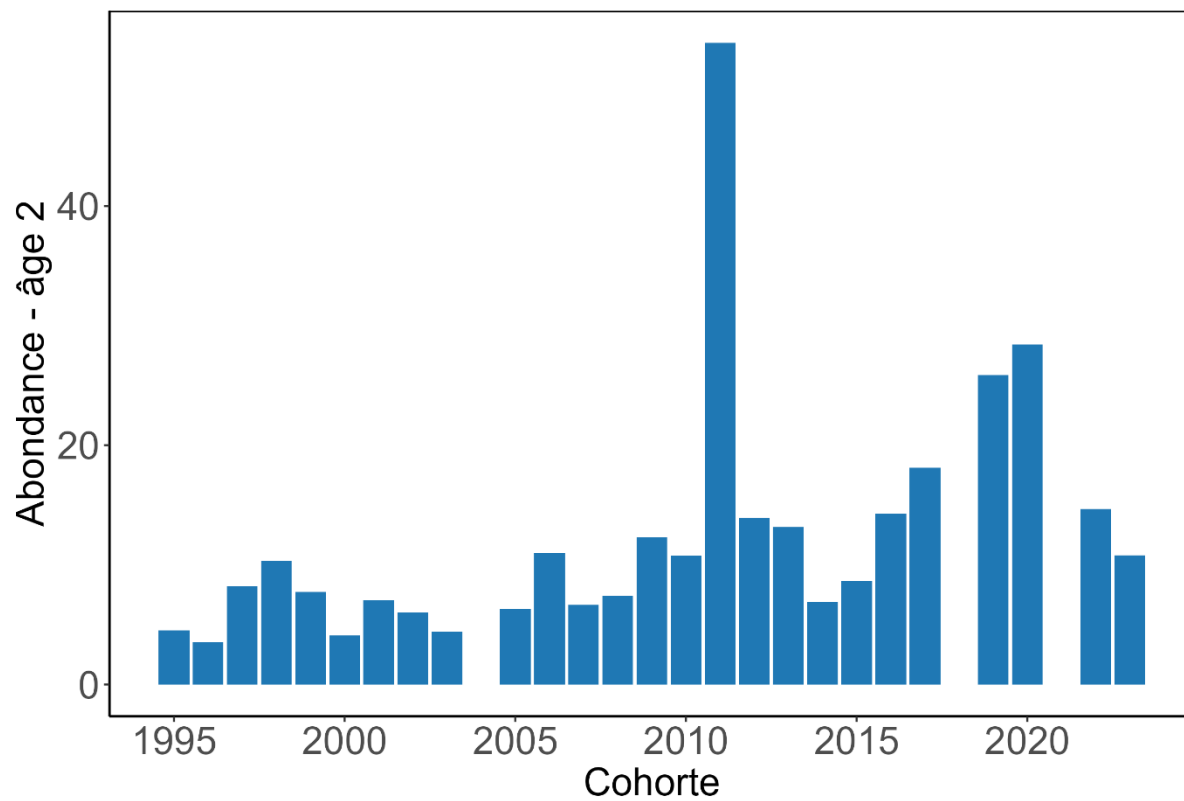


Figure 23. Abondance à l'âge deux par cohorte dans les relevés par navire de recherche depuis 1997.

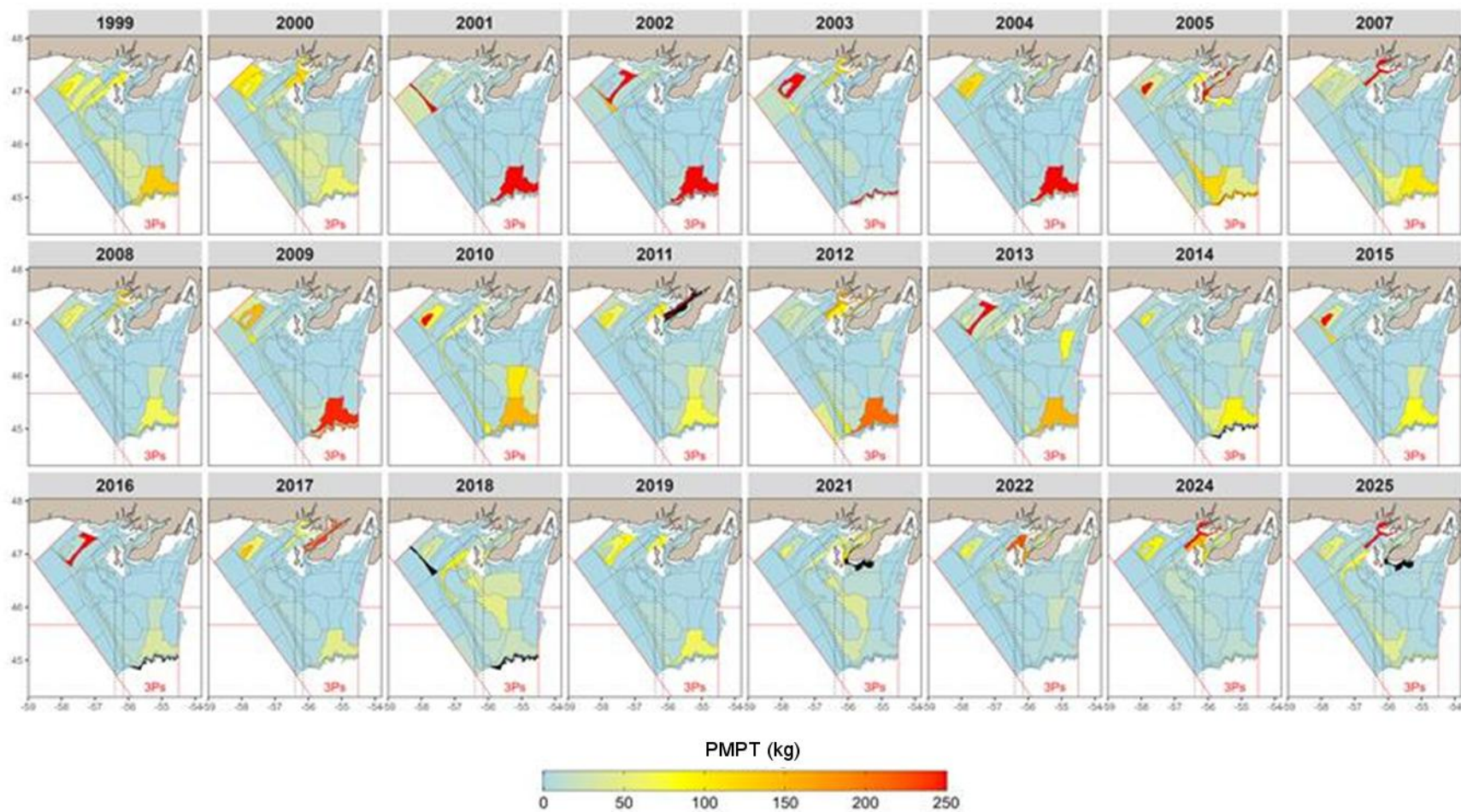


Figure 24. Répartition de la biomasse des relevés (pmpt = poids moyen par trait) de 1999 à 2025, par strates. L'ombrage noir indique que les strates étaient incomplètes. Les années incomplètes (2006) ou n'ayant pas fait l'objet de relevés (2020, 2023) ne sont pas indiquées.

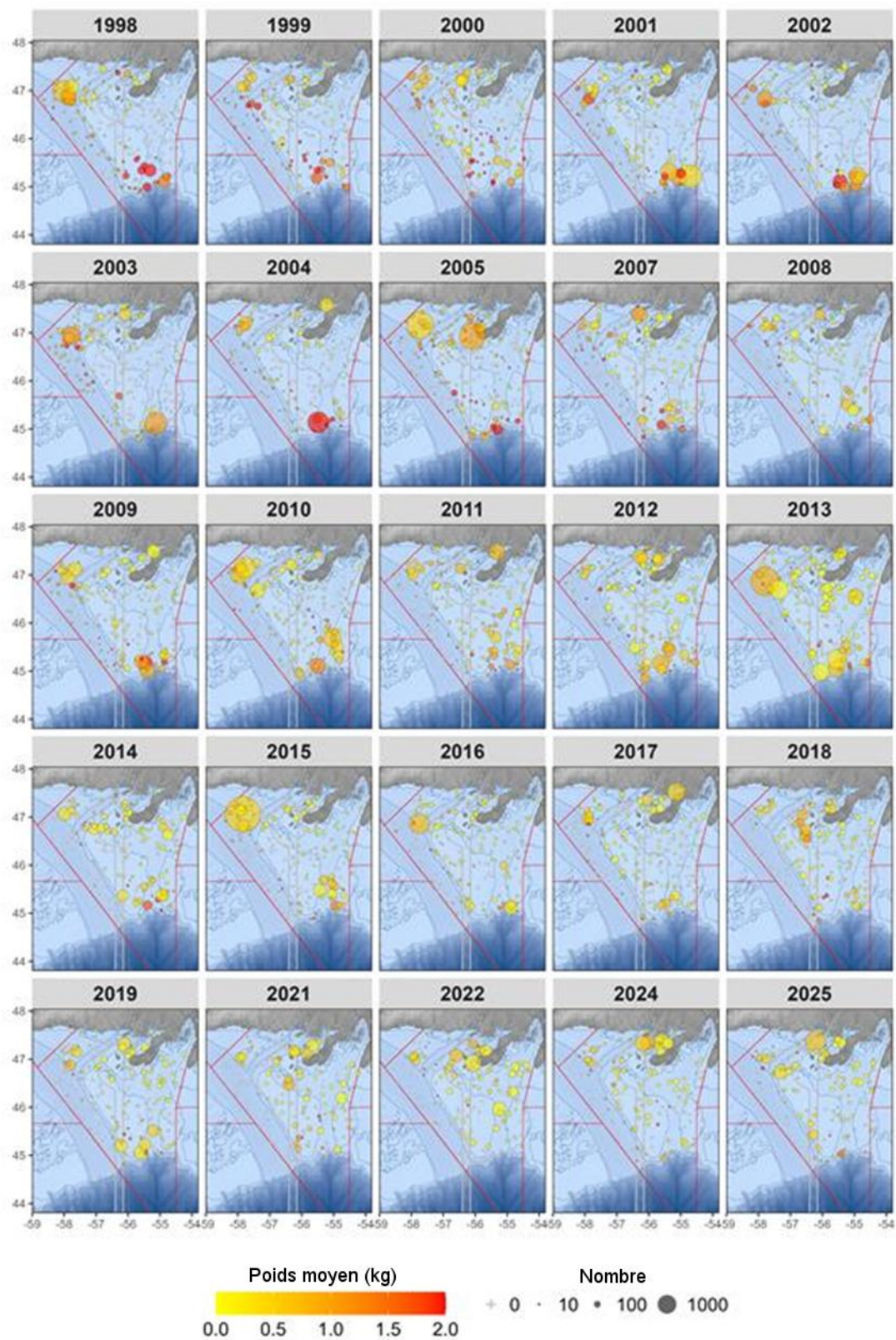


Figure 25. Nombre de poissons (indiqué par la taille des bulles) par trait de 15 minutes depuis 1997. Les bulles sont colorées pour indiquer le poids moyen de chaque poisson (kg) dans chaque trait. Les années incomplètes (2006) ou n'ayant pas fait l'objet de relevés (2020, 2023) ne sont pas montrées.

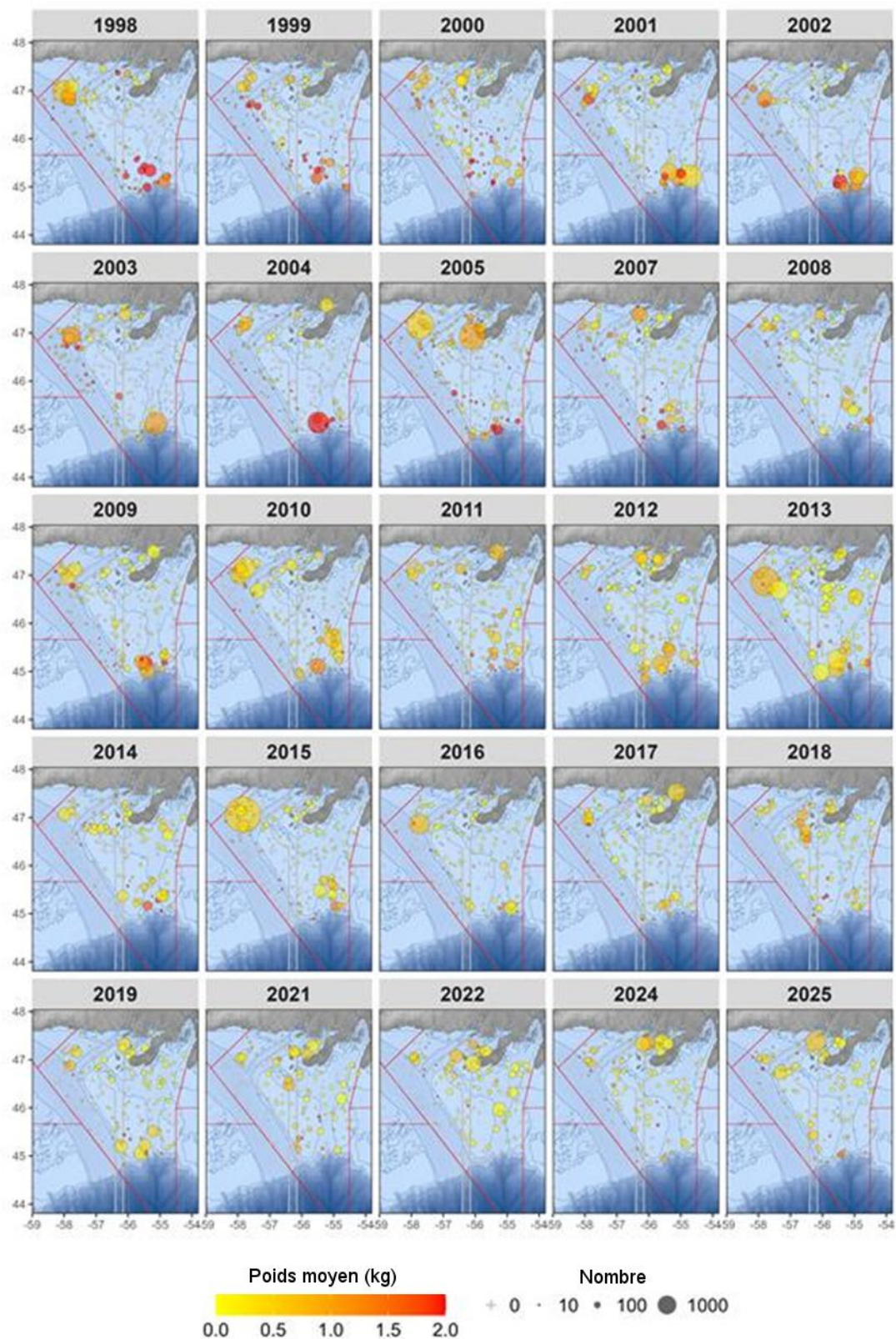


Figure 26. Poids des poissons (indiqué par la taille des bulles) par trait de 15 minutes depuis 1993. Les bulles sont colorées pour indiquer le poids moyen de chaque poisson (kg) dans chaque trait. Les années incomplètes (2006) ou n'ayant pas fait l'objet de relevés (2020, 2023) ne sont pas montrées.

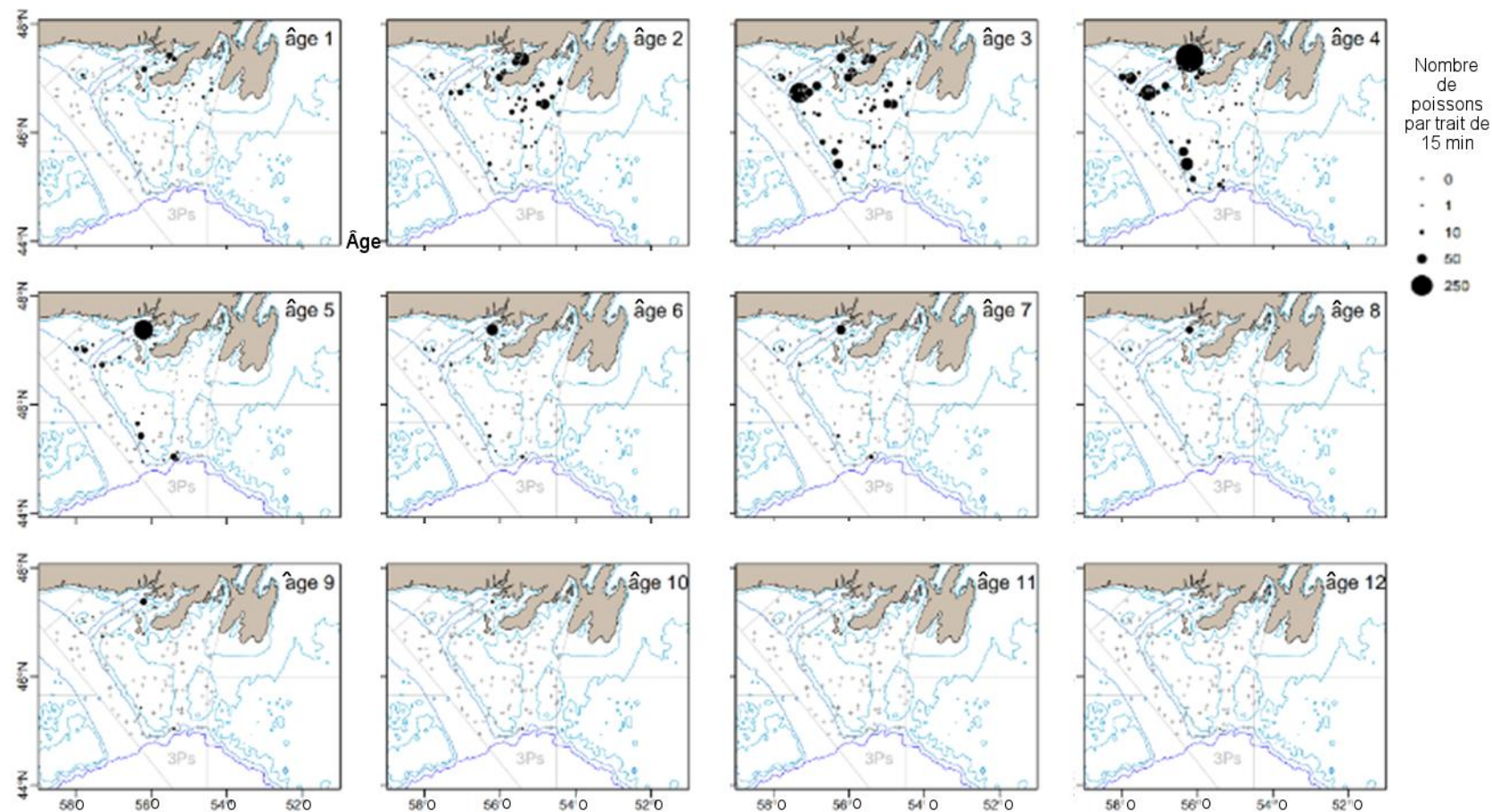


Figure 27. Répartition du nombre de poissons (points) selon l'âge (panneaux) dans le relevé par navire de recherche en 2025.

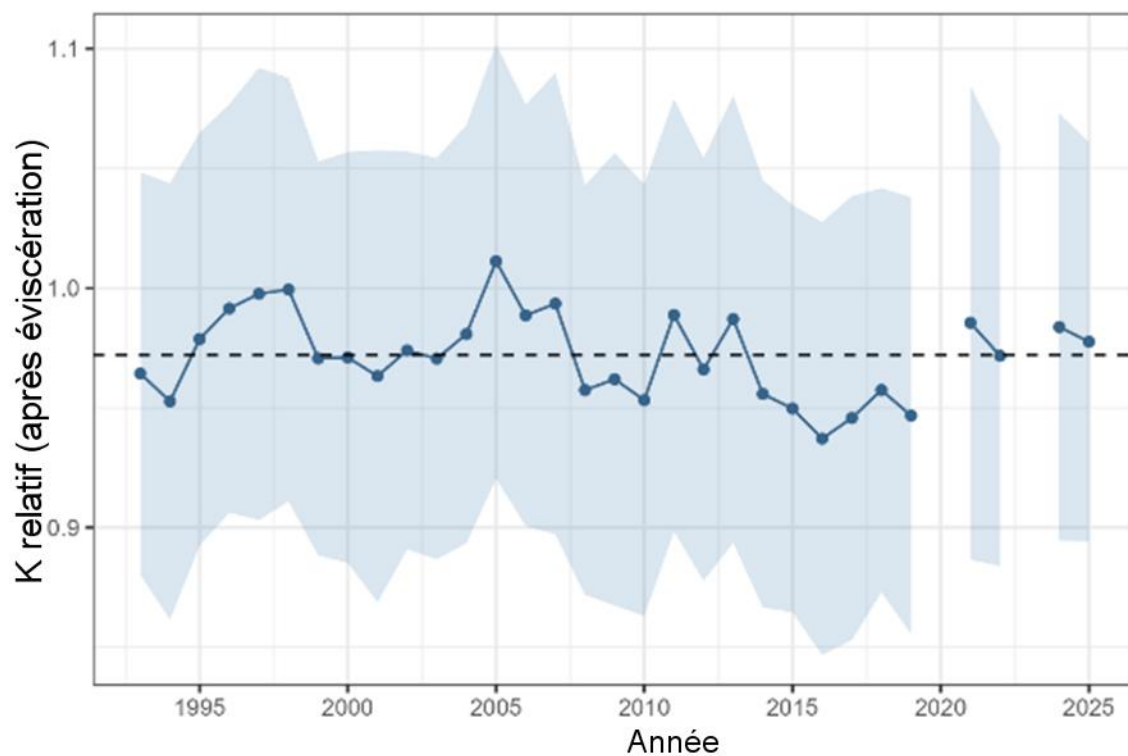


Figure 28. Condition relative après éviscération (K relatif avec écart-type ± 1) calculé à partir des données dérivées de relevés par navire de recherche. La ligne tiretée horizontale indique la moyenne de la série chronologique.

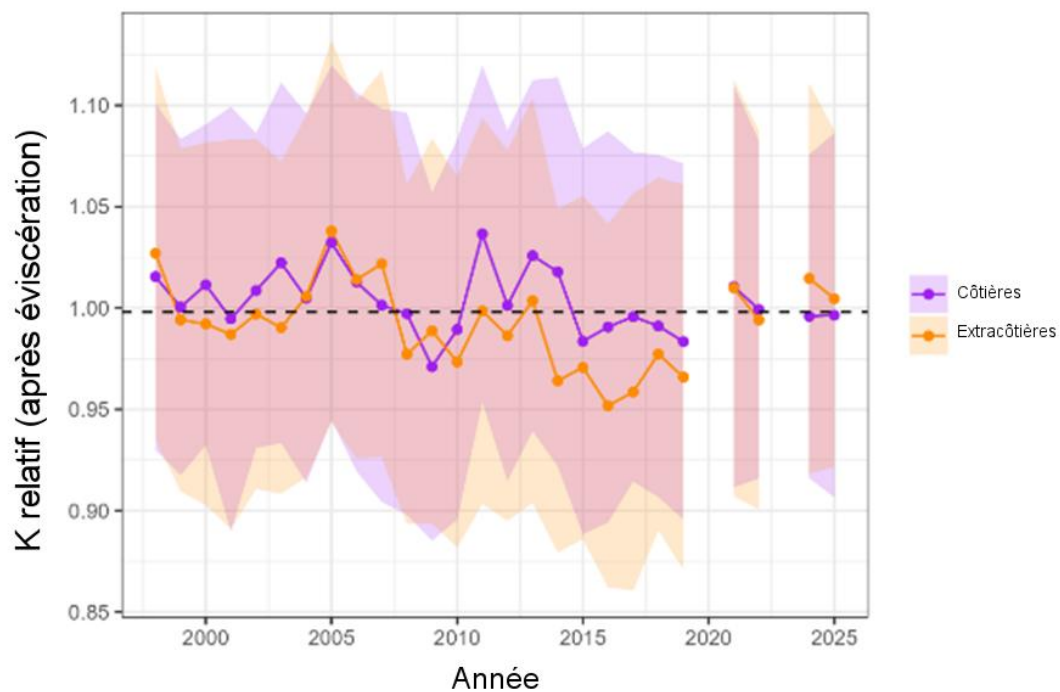


Figure 29. État relatif après éviscération (K relatif avec écart-type ± 1) calculé à partir des données dérivées de relevés par navire scientifique séparées pour les strates côtières (violette) et extracôtières (orange). La ligne pointillée horizontale montre la moyenne des séries chronologiques pour la zone de relevé combinée.

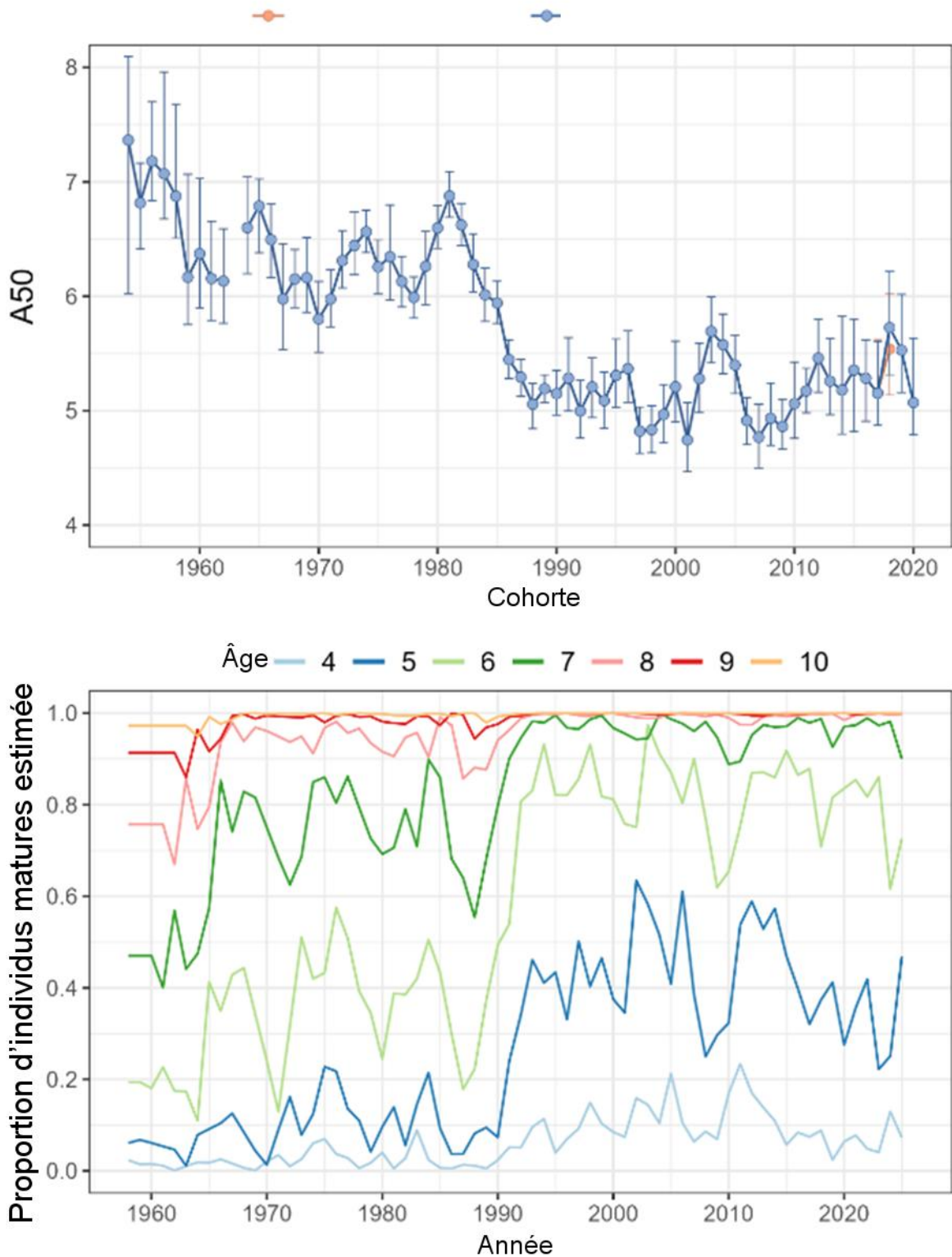


Figure 30. Âge estimé à 50 % de maturité par cohorte (en haut; les points rouges montrent les estimations de l'évaluation précédente, compte tenu du changement limité, les points rouges sont minimalement visibles) et proportion de maturité selon l'âge (en bas) pour la morue franche dans la sous-division 3Ps.

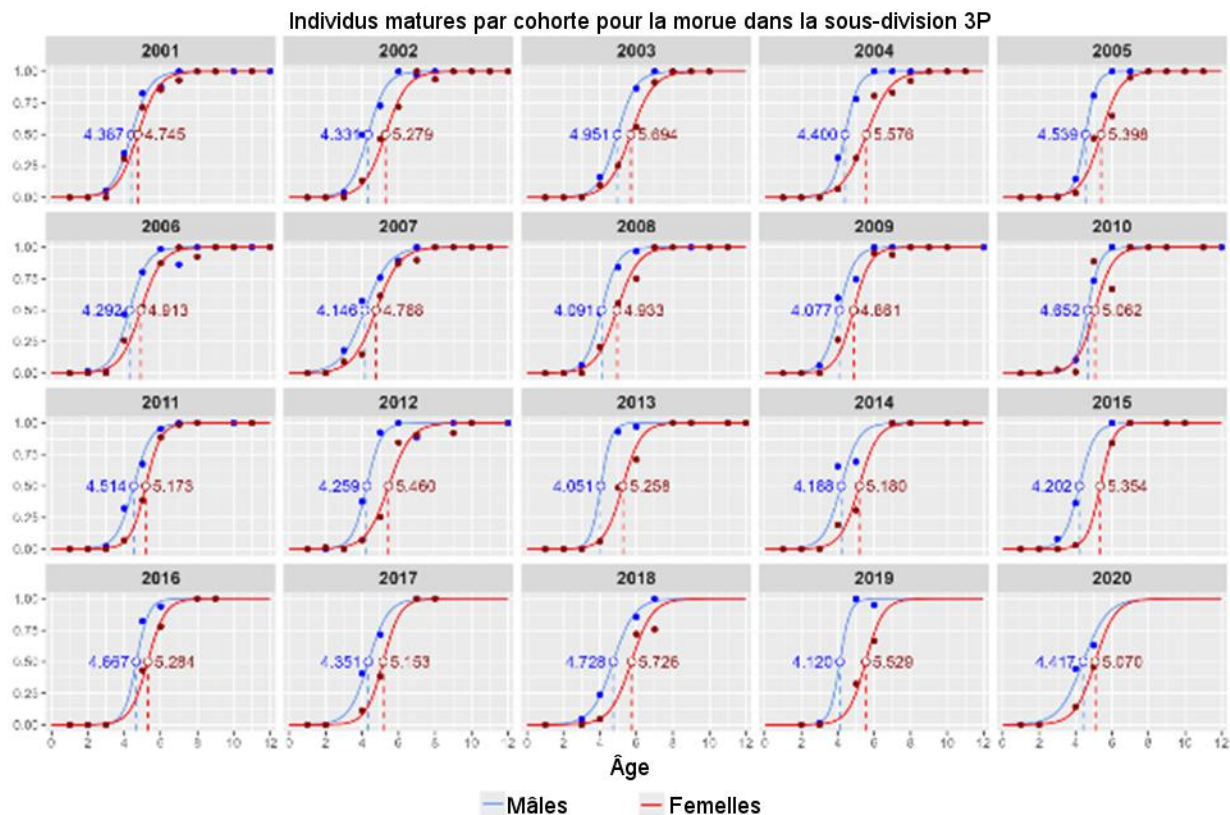


Figure 31. Courbes de fréquences cumulées de la maturité pour les mâles (bleu) et les femelles (rouge) dans le relevé par navire de recherche dans la sous-division 3Ps, par cohorte (panneaux). Les estimations de l'âge à 50 % de maturité sont indiquées pour chaque sexe.

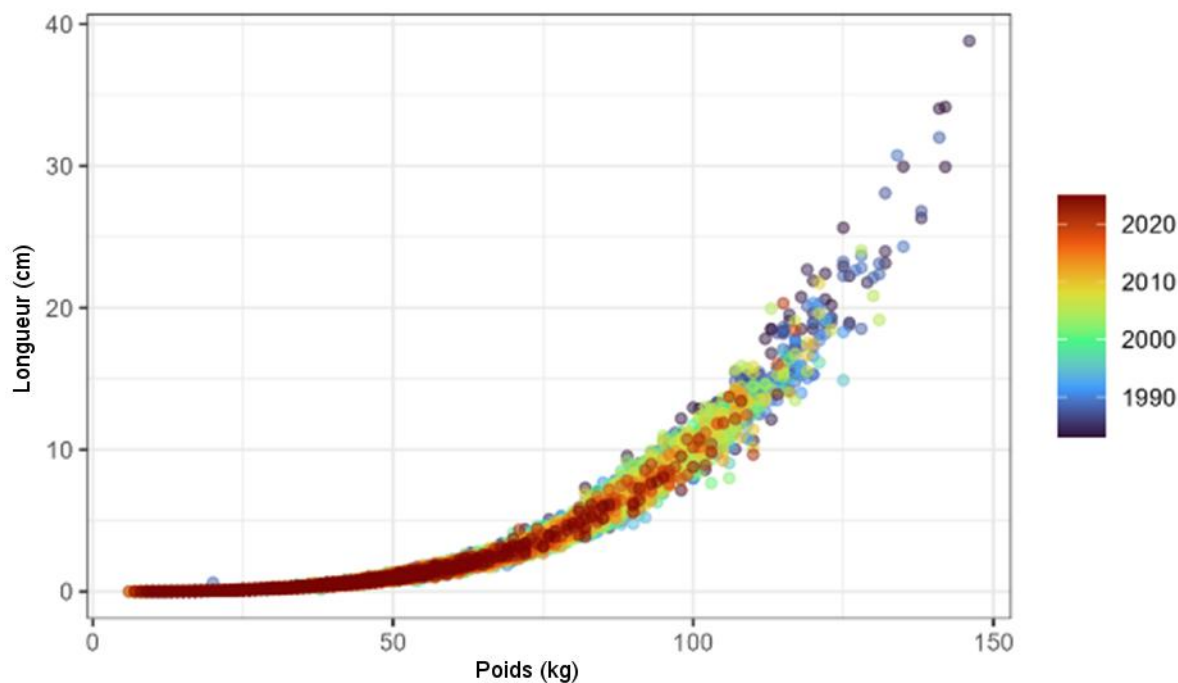


Figure 32. Poids selon la longueur mesuré dans le relevé par navire de recherche, 1983 à 2025.

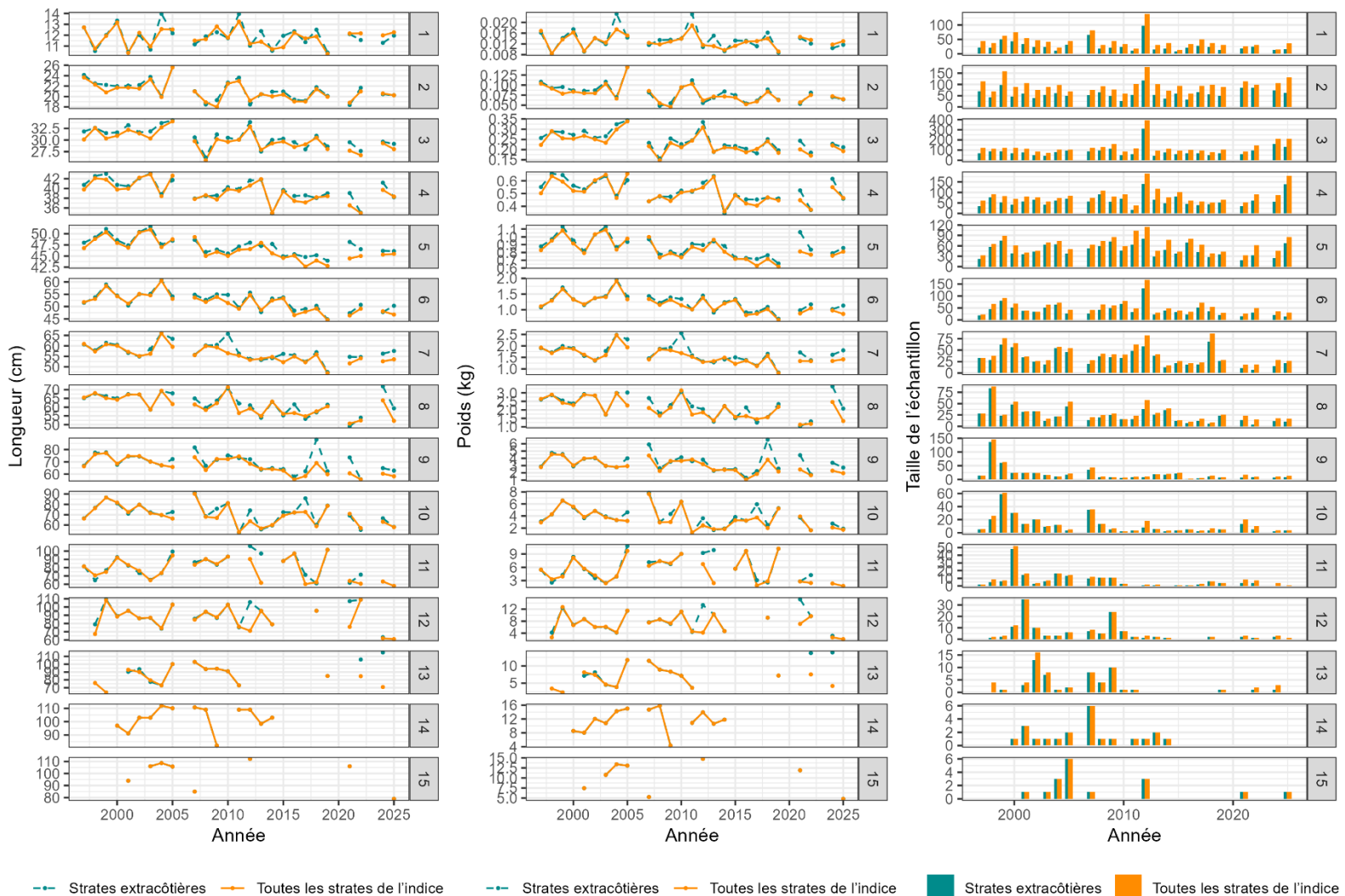


Figure 33. Longueur moyenne selon l'âge (à gauche) et poids selon l'âge (au milieu) dans les relevés, avec la taille de l'échantillon, c'est-à-dire le nombre de mesures de poissons comprenant à la fois l'âge et la longueur (à droite), en utilisant uniquement les strates extracôtières (noir) et avec toutes les strates de l'indice (orange).

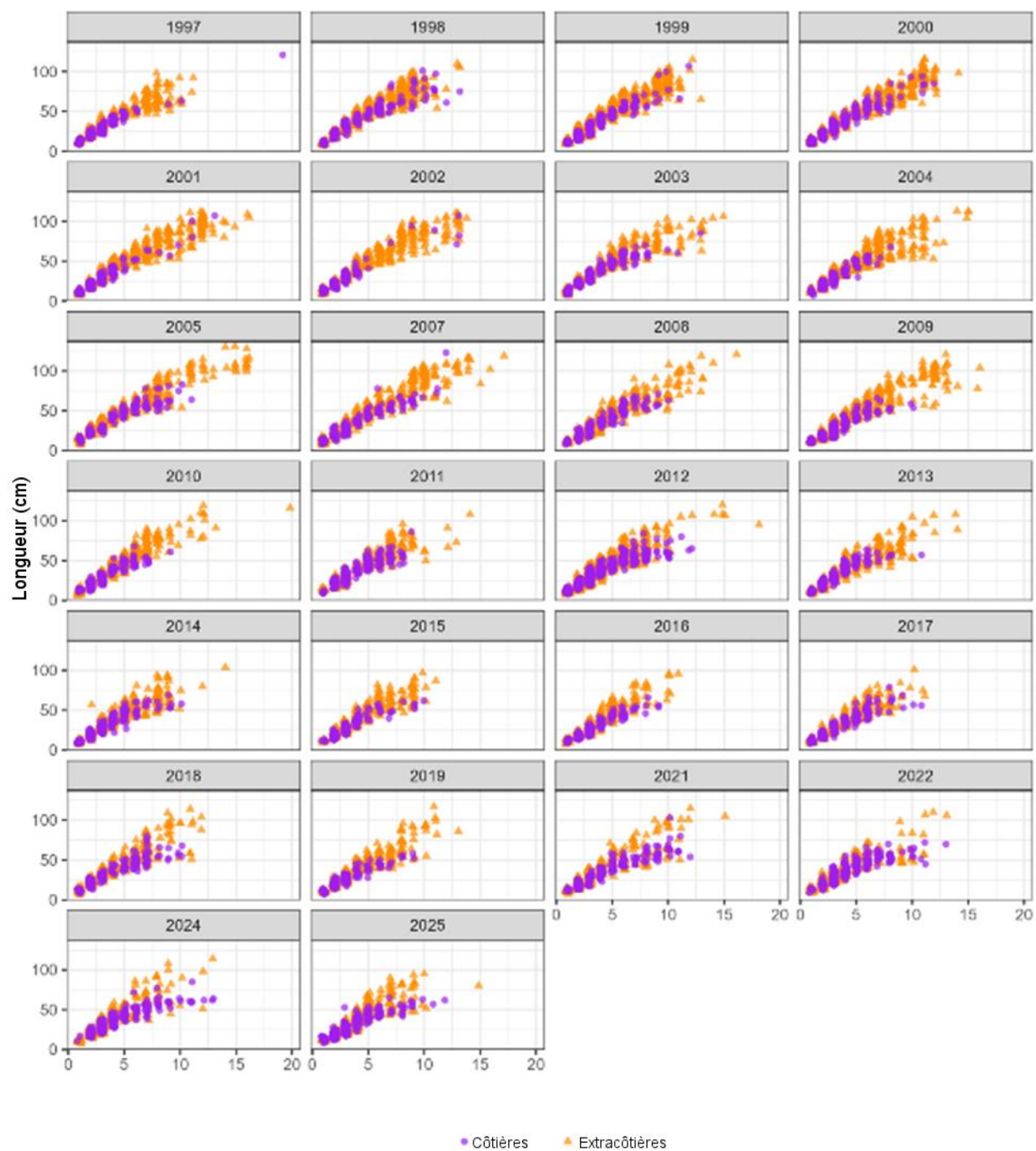


Figure 34. Longueur selon l'âge observée de la morue dans les strates côtières (cercles violets) et extracôtières (triangles orange) dans les relevés par navire de recherche depuis 1997.

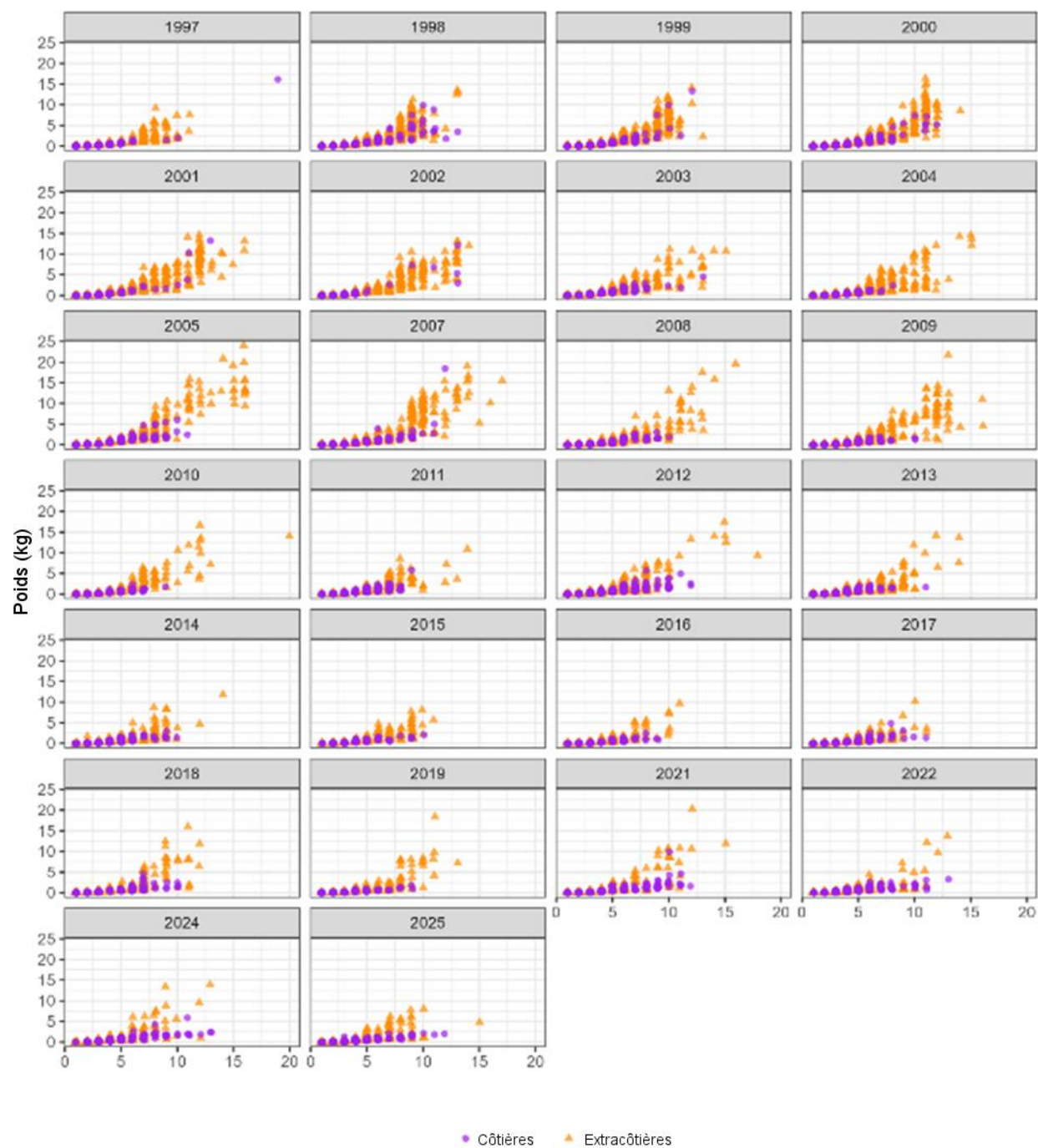


Figure 35. Poids selon l'âge observé de la morue dans les strates côtières (cercles violets) et extracôtiers (triangles orange) dans les relevés par navire de recherche depuis 1997.

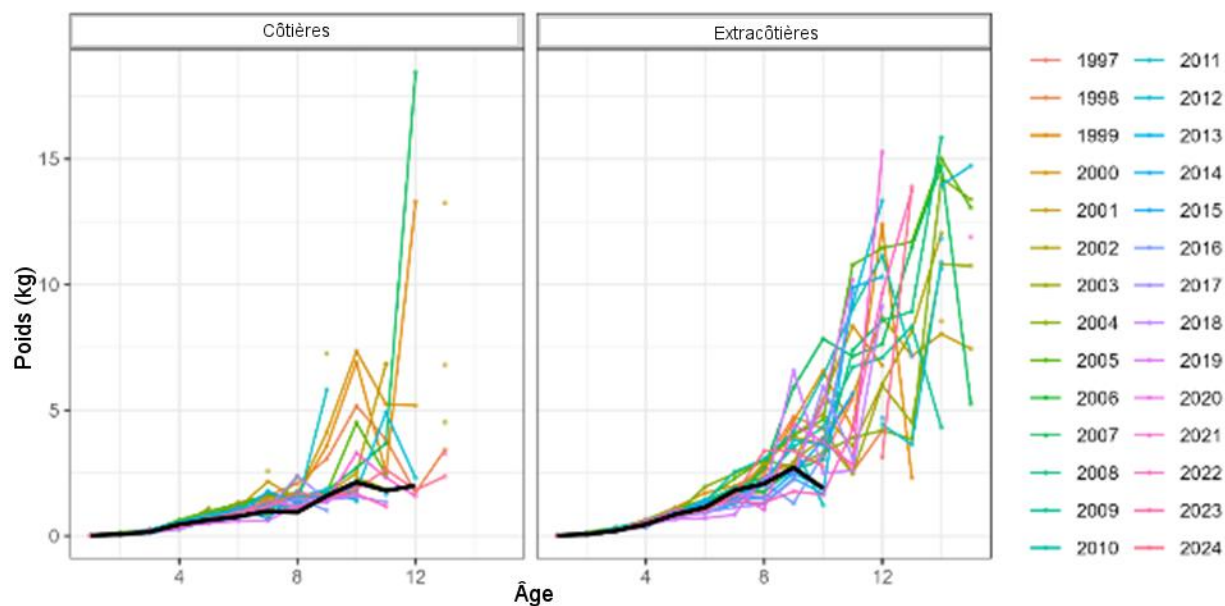


Figure 36. Poids selon l'âge moyen estimé dans les relevés par navire de recherche pour la morue dans les strates côtières et extracôtières dans les relevés par navire de recherche depuis 1997. Les estimations les plus récentes (2025) sont affichées en noir.

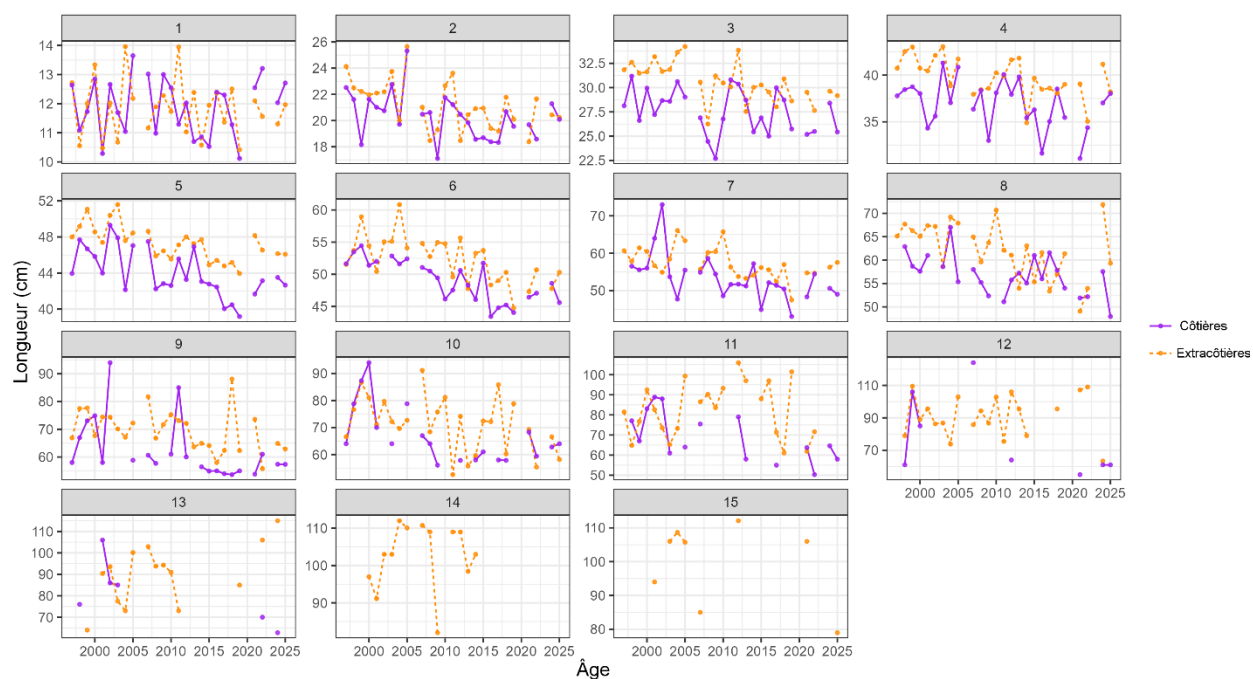


Figure 37. Longueur selon l'âge moyenne estimée des poissons dans les strates côtières (violet) et extracôtières (orange) dans les relevés par navire de recherche depuis 1997. Notez que l'axe y de chaque panneau est à l'échelle individuelle.

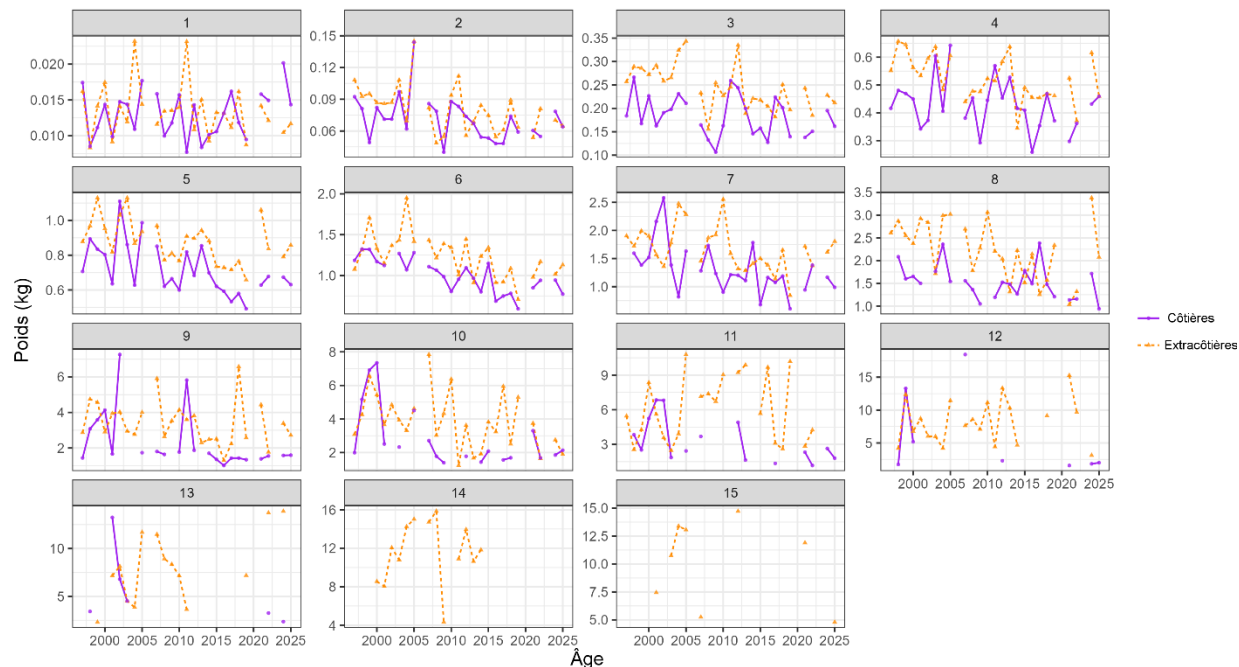


Figure 38. Poids selon l'âge moyen estimé des poissons dans les strates côtières (ligne violette continue) et extracôtières (ligne pointillée orange) dans les relevés par navire de recherche depuis 1997. Notez que l'axe y de chaque panneau est à l'échelle individuelle.

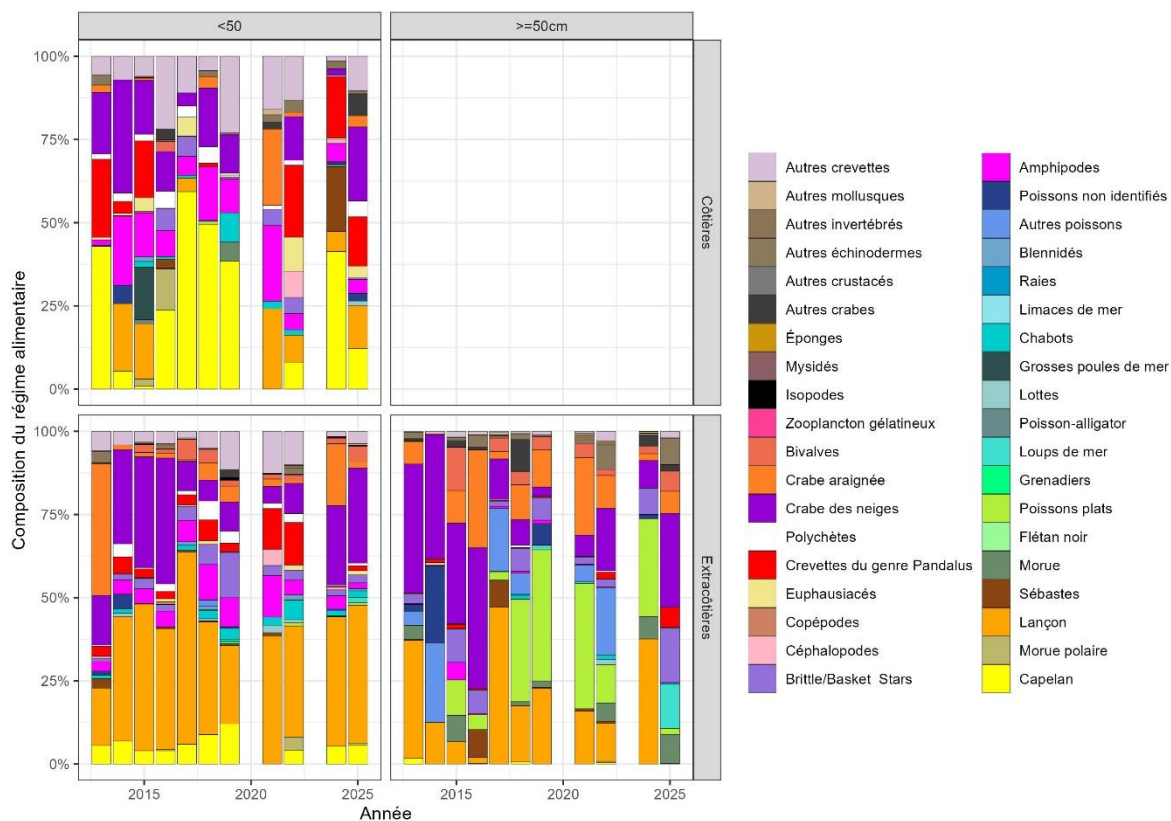


Figure 39. Composition du régime alimentaire de la morue franche de moins de 50 cm (à gauche) et de plus de 50 cm (à droite) des strates côtières (haut) et extracôtières (bas) dans la sous-division 3Ps.

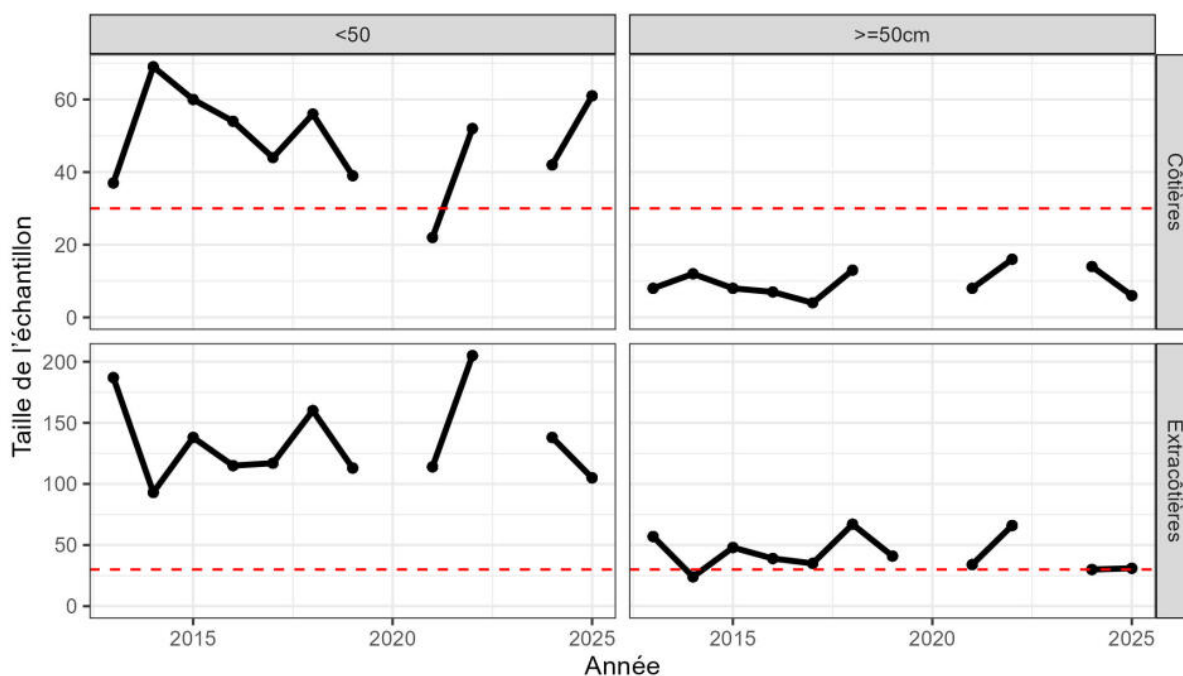


Figure 40. Taille de l'échantillon pour la composition du régime alimentaire de la morue franche par groupe de taille et zone dans le relevé. La ligne rouge pointillée représente 30, qui est le seuil pour l'inclusion dans l'analyse de composition du régime alimentaire.

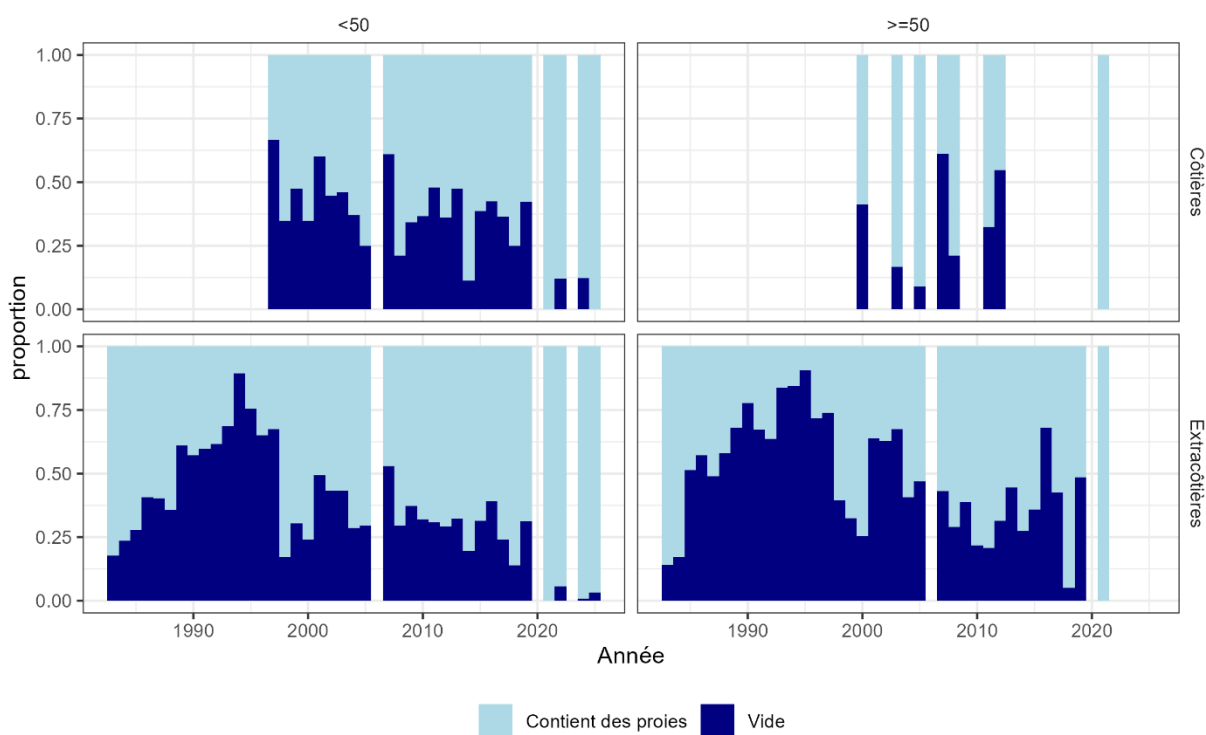


Figure 41. Proportion d'estomacs vides (bleu foncé) de morues pour lesquelles le régime alimentaire était déclaré en mer. À noter que les proportions ne sont indiquées que pour la combinaison année x taille x zone lorsque la taille de l'échantillon était d'au moins 20.

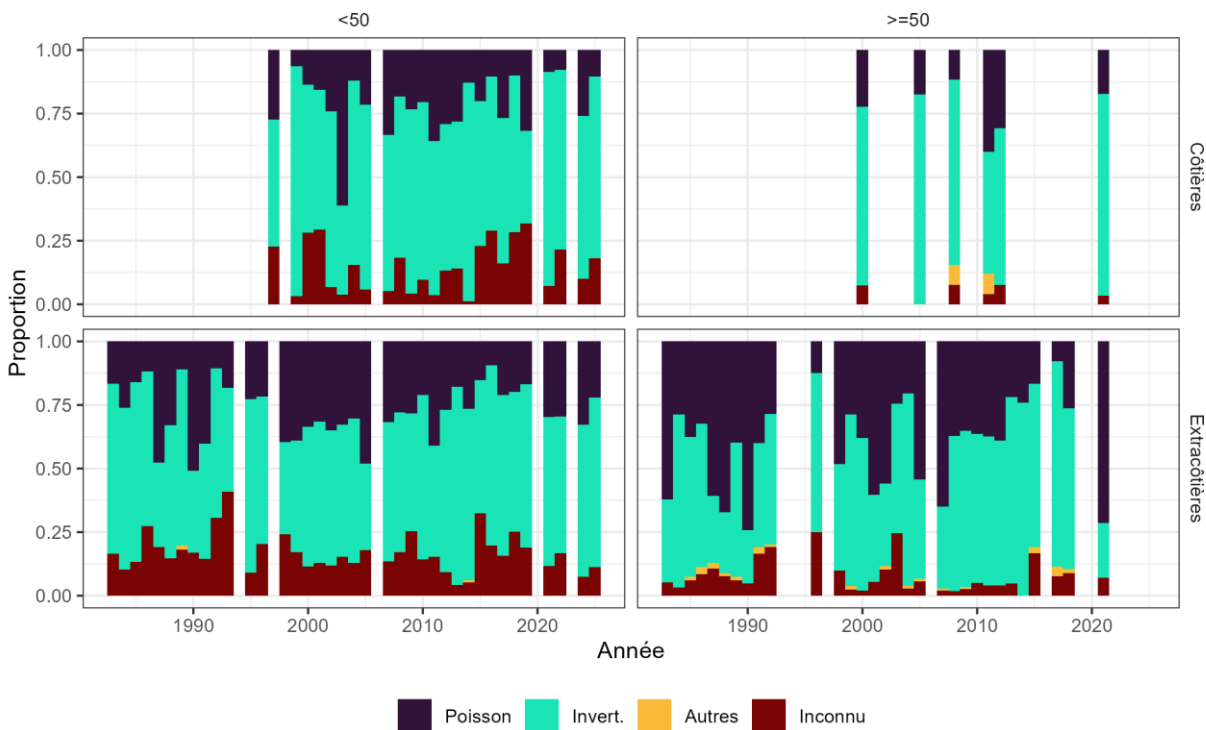


Figure 42. Proportion de proies principales identifiées en mer par groupe taxonomique. « Inconnue » indique que la proie principale était trop digérée pour être identifiée. La catégorie « Autres » inclut les roches, les matières végétales, le frai de poisson, les déchets de poissons, etc.

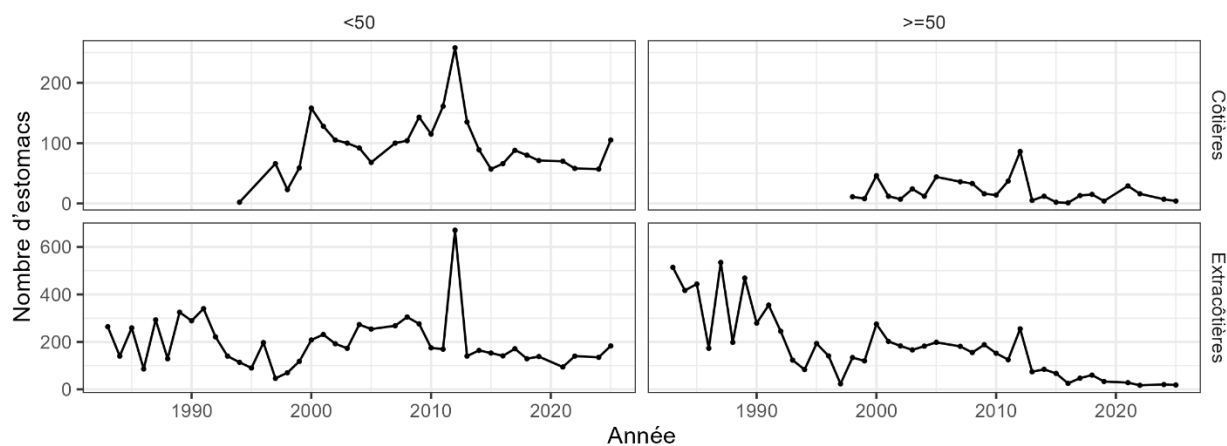


Figure 43. Taille de l'échantillon pour les régimes alimentaires déclarés en mer selon le groupe de taille et la zone dans le cadre du relevé.

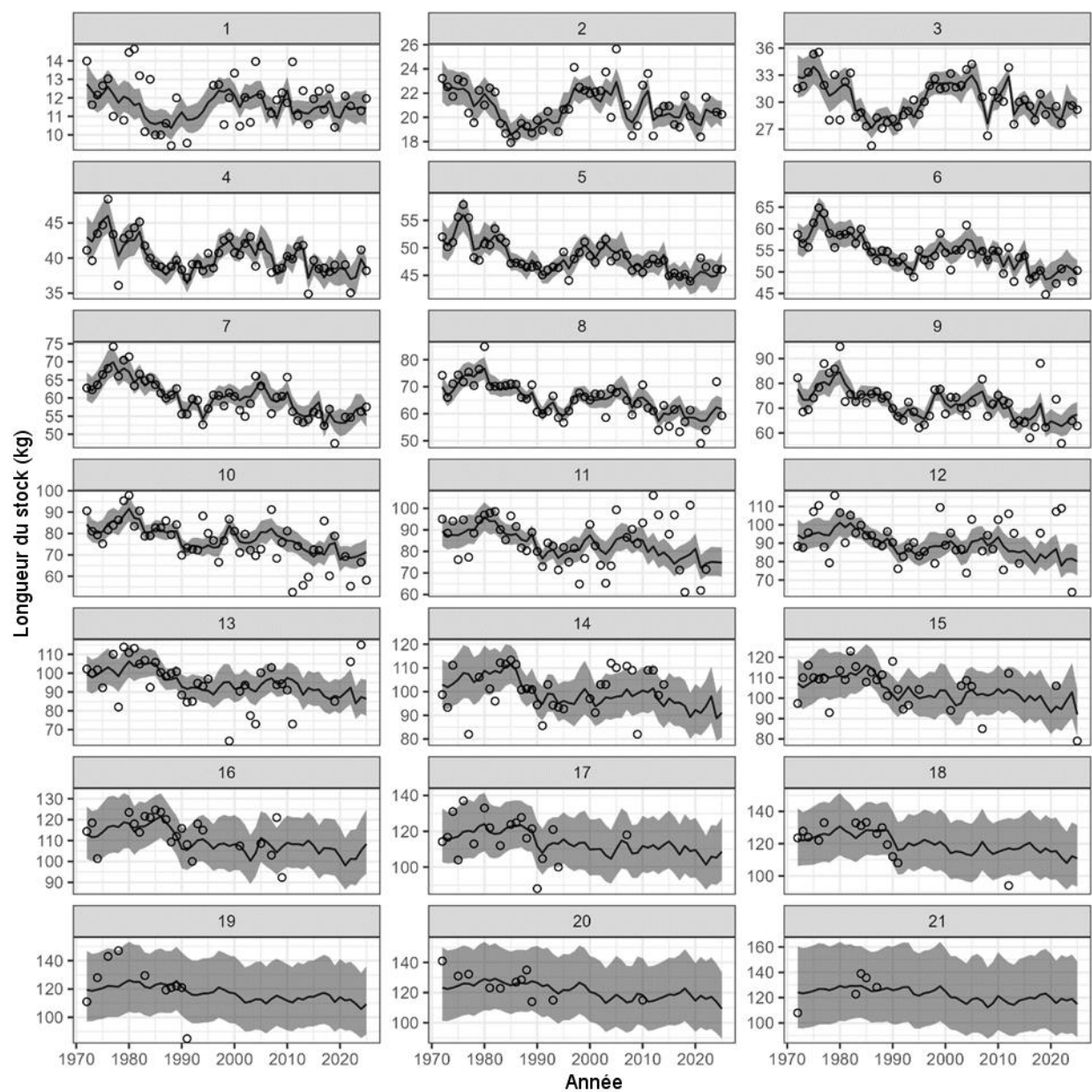


Figure 44. Poids selon l'âge observé (points) et prédit par modèle (lignes) à l'aide de strates extracôtières. Les âges sont indiqués dans le haut de chaque panneau. Les régions ombrées représentent les intervalles de confiance à 95 %.

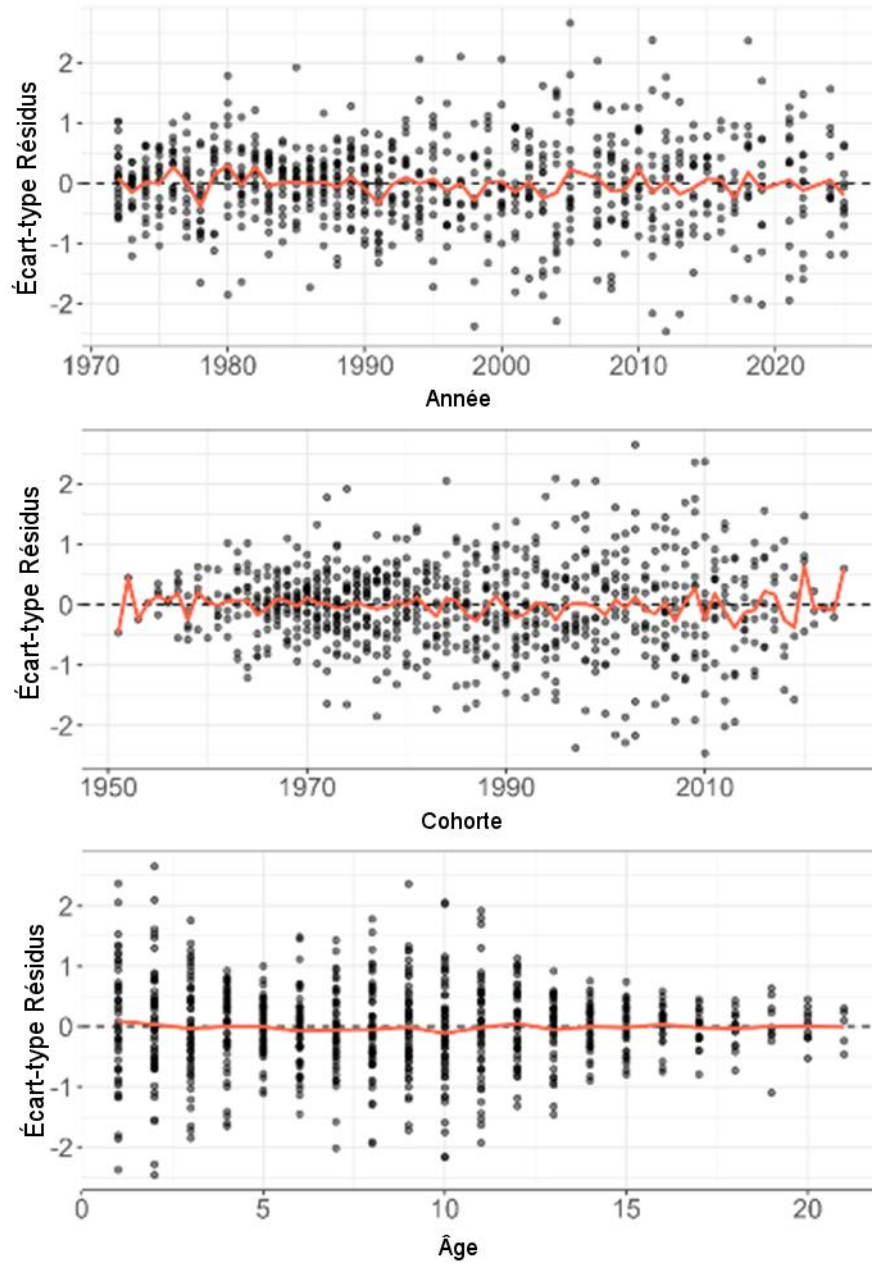


Figure 45. Résidus du poids selon l'âge standardisé selon l'année (haut), la cohorte (milieu) et l'âge (bas) pour les modèles utilisant les strates extracôtières. Les lignes rouges continues indiquent la moyenne des résidus par année, cohorte ou âge.

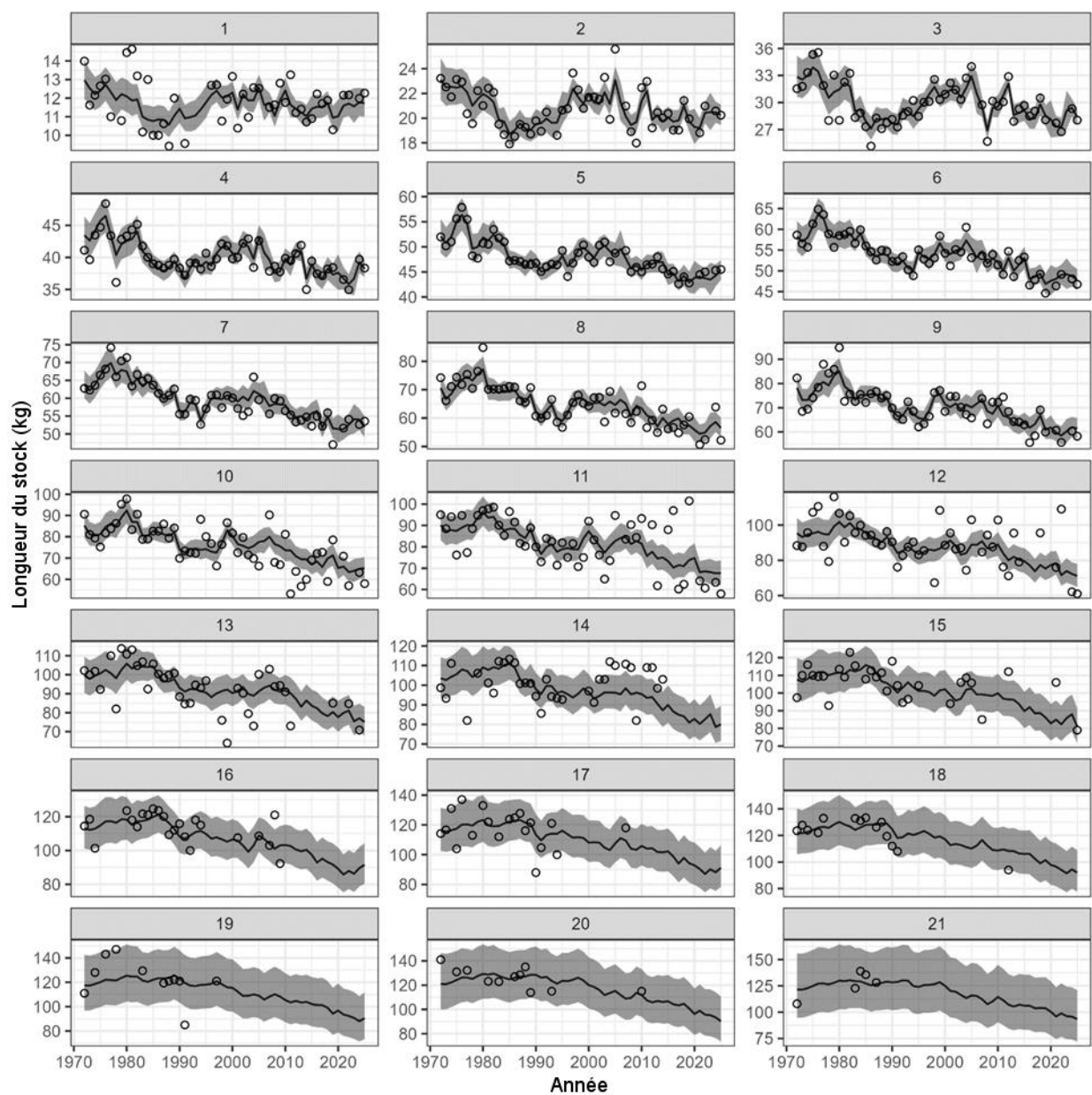


Figure 46. Poids selon l'âge observé (points) et prédit par modèle (lignes) en utilisant toutes les strates de l'indice à partir de 1997. Les âges sont indiqués dans le haut de chaque panneau. Les régions ombrées représentent les intervalles de confiance à 95 %.

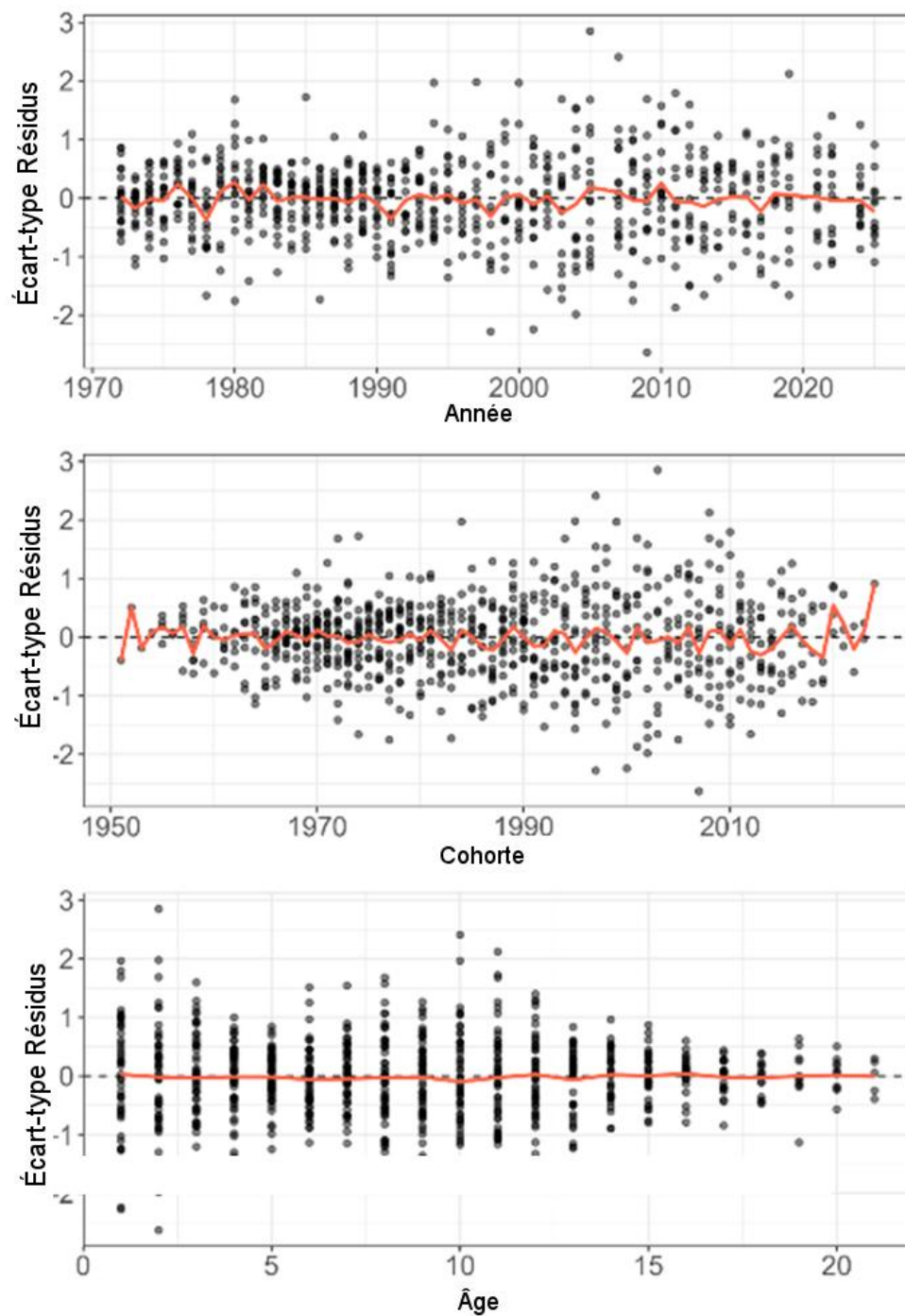


Figure 47. Résidus du poids selon l'âge standardisé selon l'année (haut), la cohorte (milieu) et l'âge (bas) pour les modèles utilisant toutes les strates de l'indice à partir de 1997. Les lignes rouges continues indiquent la moyenne des résidus par année, cohorte ou âge.

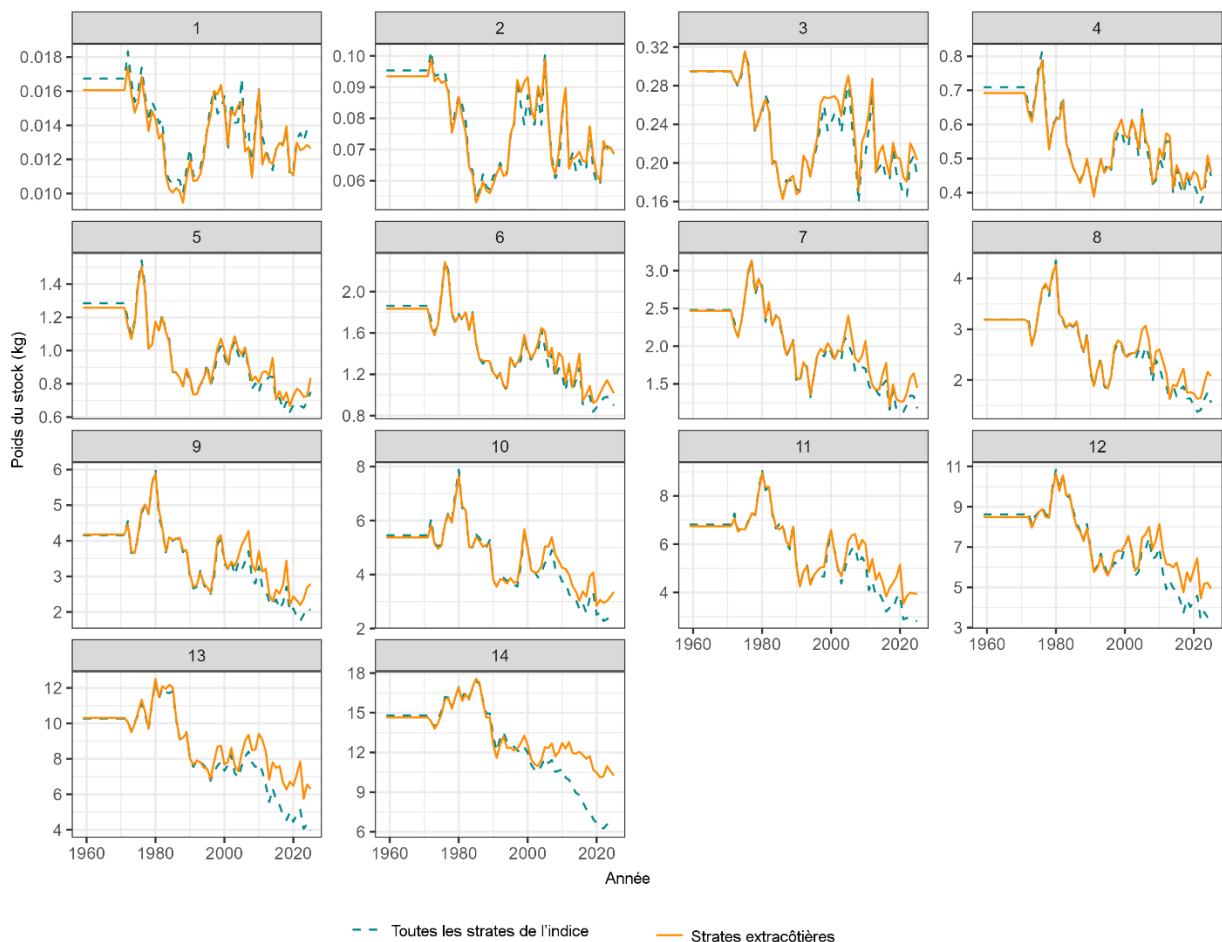


Figure 48. Comparaison des poids selon l'âge du stock modélisés d'après les observations des relevés par navire de recherche provenant uniquement de strates extracôtières (orange, continues) et comprenant les strates côtières (bleu, pointillées) à partir de 1997. À partir de l'évaluation actuelle et à l'avenir, les poids des stocks utilisés dans le modèle d'évaluation seront fondés sur toutes les strates de l'indice.